

2011



BOIRON®



Sommaire

- L'histoire d'une famille 3
- Devenir un acteur majeur du monde du médicament 4
- Un savoir-faire français spécifique 5
- Les médicaments Boiron 7
- Aux côtés des professionnels de santé 9
- Efficacité de la recherche 11
- L'international 13
- Un état d'esprit Boiron 16
- Nouvelle étape du développement industriel 17
- Chiffres clés Boiron 2011 20
- Rapport financier 2011 23

L'histoire d'une famille



> Jean BOIRON



> Henri BOIRON



> Christine BOYER-BOIRON



> Thierry BOIRON



> Christian BOIRON



> Michèle BOIRON



> Anabelle FLORY-BOIRON

Notre entreprise est née en 1932 lorsque Jean et Henri Boiron, scientifiques et entrepreneurs dans l'âme se sont lancés dans l'aventure de l'homéopathie.

En 2012, Boiron demeure un **laboratoire pharmaceutique indépendant et familial** dans lequel s'impliquent aujourd'hui Thierry Boiron en tant que Président du Conseil d'Administration, Christian Boiron assurant la Direction Générale et Michèle Boiron, pharmacienne et consultante pour le groupe.

Depuis le mois de mars, Anabelle Flory-Boiron anime la Direction « Boiron France ».

Quant à Christine Boyer-Boiron, également pharmacienne, une partie importante de sa carrière a été consacrée à l'histoire de l'homéopathie.

Cette histoire familiale, **une des exceptions** du paysage pharmaceutique international, permet à Boiron d'orienter ses choix stratégiques.

Devenir un acteur majeur du monde du médicament



> Philippe GOURET



> Valérie POINSOT

L'histoire de Boiron s'inscrit dans l'évolution et les progrès de la médecine scientifique moderne, dans la lignée d'Hippocrate et d'Hahnemann.

Afin de poursuivre dans cette voie, nous devons aujourd'hui **améliorer sans cesse notre savoir faire** qui consiste à produire des médicaments à la fois efficaces et sûrs, dans un environnement où les réglementations de la santé et du médicament sont de plus en plus complexes.

Pour devenir chaque jour un acteur plus utile au monde du médicament, nous devons encore **amplifier nos efforts** en matière de recherche et **poursuivre nos investissements** industriels et commerciaux. Il nous faut ainsi dégager de nouvelles ressources pour **conforter l'indépendance** nécessaire à la réussite du projet Boiron.



> Philippe MONTANT



> Gilles CHAUFFERIN



> Christine PLACE



> Jean-Christophe BAYSSAT

Christian Boiron

Christian BOIRON
Directeur Général

Devenir un acteur majeur du monde du médicament

Un savoir-faire français spécifique

Les médicaments Boiron

*Dilutions
homéopathiques :
un savoir-faire
unique*



Un savoir-faire français spécifique

Nos médicaments, fabriqués très majoritairement en France, sont préparés à partir de **substances végétales, animales, minérales ou chimiques** fortement diluées et dynamisées. Chaque dilution d'une substance correspond à un principe actif à part entière.

Dans nos 5 sites de production (Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard, Montévrain, Harzé) et nos 49 établissements, dans 58 pays, **les bonnes pratiques de fabrication s'appliquent** comme dans tout laboratoire pharmaceutique. Mais les dilutions homéopathiques requièrent des modes de préparation et un environnement parfaitement adaptés à la **maîtrise de l'infinitésimal**. Dans ce domaine, nous avons **80 années d'expérience** et **nous continuons à innover** avec, par exemple, de nouvelles présentations, plus pratiques et plus sûres, pour l'ensemble de nos spécialités.

Un savoir-faire français spécifique

Les médicaments Boiron

Aux côtés des professionnels de santé

*La dilution est
au cœur de la fabrication
de nos médicaments.*

Les médicaments Boiron



Il existe **deux grandes familles de médicaments homéopathiques** :

- ceux qui mentionnent des indications thérapeutiques précises et une posologie. On les trouve sous forme de comprimés, sirops, unidoses liquides, pommades et autres présentations.
- ceux qui ne mentionnent pas d'indication thérapeutique ni de posologie. Chacun de ces médicaments peut être utilisé dans le cadre de traitements individualisés pouvant concerner différentes pathologies. Ils se présentent généralement sous forme de tubes granules ou doses globules.

Aux côtés des professionnels de santé

Les médecins du monde découvrent les médicaments homéopathiques grâce aux formations universitaires ou aux écoles privées. En Bulgarie, par exemple, toutes les Facultés de Médecine intègrent désormais une formation à l'homéopathie.

En France, depuis octobre 2011, les sages femmes ont obtenu le droit de prescrire l'ensemble des médicaments homéopathiques. Nos réseaux pharmaceutiques sont en contact avec 20 000 officines. Notre réseau certifié de **90 visiteurs médicaux** rencontre chaque année **23 000 médecins** et **300 centres hospitaliers** au sein desquels les médicaments homéopathiques prennent peu à peu leur place. Nous accompagnons leur évolution en nous engageant avec conviction et humilité sur un chemin difficile : celui de l'apport des médicaments homéopathiques **dans le domaine des pathologies lourdes** et notamment la question des soins de support dans le traitement du cancer.

Nos médicaments peuvent en effet diminuer les effets secondaires des traitements conventionnels et améliorer la qualité de vie des patients.



Aux côtés des professionnels de santé



40%

des Belges utilisent
des médicaments
homéopathiques.

Source : IPSOS 2011

Les médicaments
homéopathiques Boiron sont
**naturellement conseillés en première
intention par les pharmaciens.**

Leur efficacité, leur absence de toxicité et donc leur intérêt de santé publique sont plébiscités par les officinaux et le public. C'est ainsi que 82% des Espagnols utilisateurs de médicaments homéopathiques se déclarent « satisfaits » ou « très satisfaits » des résultats obtenus (source Netquest 2011), et que 56% des Français (vs 39% en 2004) sont utilisateurs de médicaments homéopathiques (sources Ipsos 2004 et 2012).

Au cabinet médical comme à l'officine, on constate une **évolution du profil des patients** avec, par exemple, une entrée remarquée des **hommes et des jeunes adultes**. De même l'ensemble des catégories socioprofessionnelles sont représentées parmi les utilisateurs d'homéopathie.

“ Dans le laboratoire de recherche inauguré en 2011 nous multiplions les travaux visant à développer de nouveaux médicaments. ”



Gilles CHAUFFERIN
Directeur Général Adjoint

Efficacité de la recherche

Les programmes de recherche Boiron ont pour objectifs de :

- **poursuivre l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité** de nos spécialités humaines et vétérinaires,
- **créer de nouveaux médicaments**, notamment dans les domaines où les enjeux de santé publique sont importants,
- **évaluer l'intérêt de santé publique** de nos médicaments,
- **améliorer et perfectionner** leur mode de fabrication.

Nos programmes de recherche font intervenir des équipes hospitalo-universitaires et des médecins praticiens de nombreux pays ; **70 programmes sont en cours**, en recherche fondamentale, pré-clinique, clinique et pharmaco-épidémiologique.

En 2011, des projets ont été menés aux USA, en Russie, en Pologne, en Espagne et en Italie. Ces travaux sont pilotés par la France.





Valérie POINSOT
Directeur Général Délégué

*A travers le monde, plus
de 1 000 collaborateurs
contribuent à développer
le projet Boiron.*



Les médicaments **Boiron** sont nés il y a 80 ans. Depuis cette date, ils ont **traversé les époques et les cultures** et ceci dans un contexte global où la médecine et la pharmacie accomplissaient des progrès décisifs. Pourtant, leur **usage** s'est développé et leur **intérêt thérapeutique** apparaît chaque jour plus pertinent.

Leur leadership est déjà une réalité en Italie (**Euphrasia**® n°1 des collyres), en France, Slovaquie, Belgique (**Oscillococcinum**® n°1 des antigrippaux), etc.



*Economique
et social sont étroitement
liés et interdépendants.
Tous nos accords
d'entreprise partent
de ce constat.*



Christine PLACE
Directeur Général Adjoint

L'épanouissement de chacun pour la réussite de tous

Nous sommes convaincus que le management par l'épanouissement est bien plus efficace que le management par le stress. Nous mettons cette idée en pratique en portant attention au **développement personnel de chaque salarié**, en veillant à établir des règles du jeu claires et efficaces (32 accords d'entreprise), en intégrant la démarche artistique et l'ouverture à la différence au cœur de notre activité quotidienne.

En 2011, un atelier de réflexion sur le « **bien-être au travail** » a été initié afin de prendre du recul sur les pratiques professionnelles et de mieux travailler individuellement et collectivement.





*Site de
Sainte-Foy-lès-Lyon.
Conditionnement de doses
d'Oscillococcinum®.*



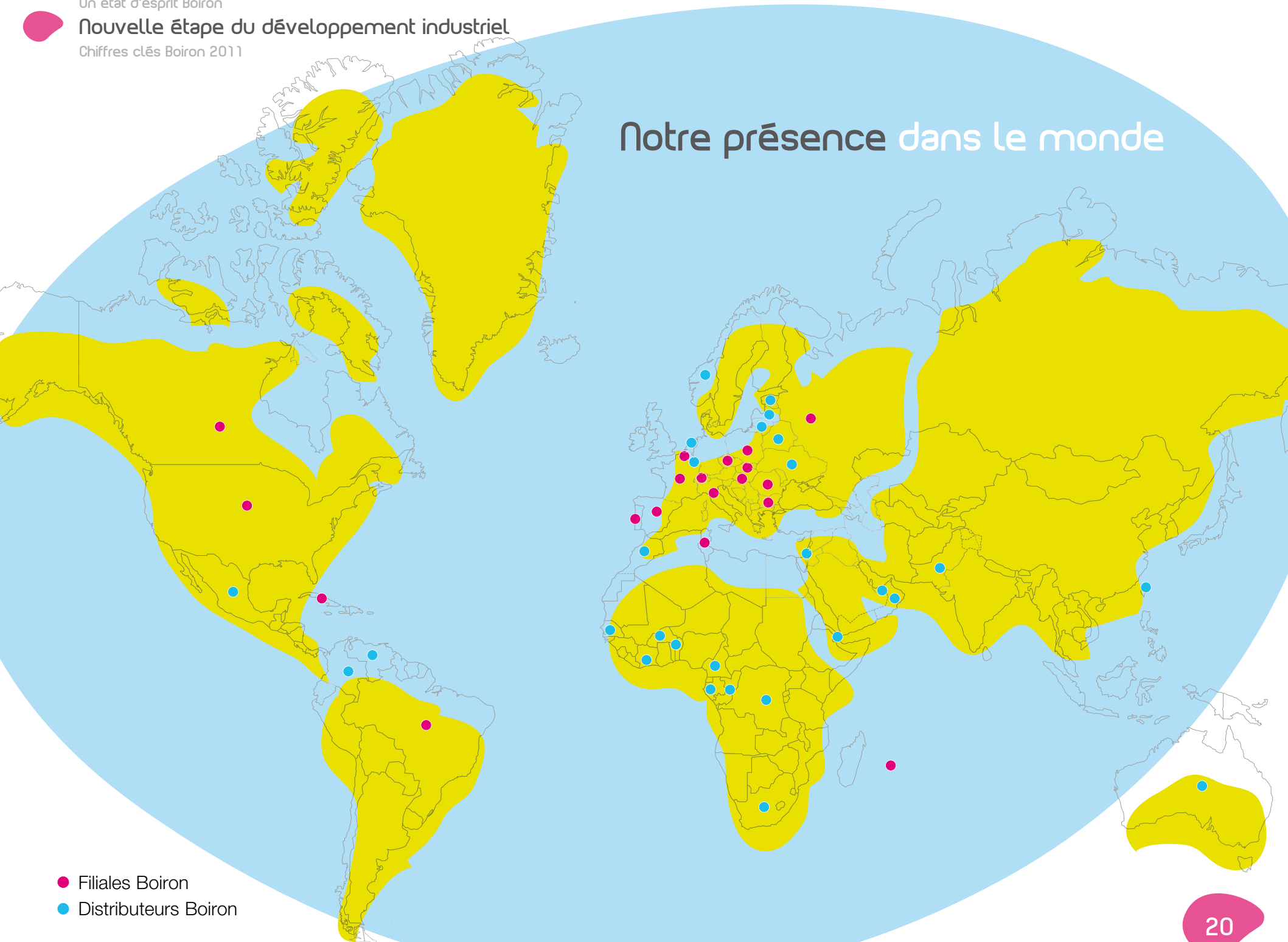
Nouvelle étape du **développement industriel**

Nous sommes convaincus du **formidable potentiel de développement de nos médicaments** dans le monde. C'est la raison pour laquelle depuis plusieurs années, nous préparons l'avenir en investissant fortement dans notre outil industriel. En 2011, **plus de 24 millions d'euros ont été investis** sur les sites de production.



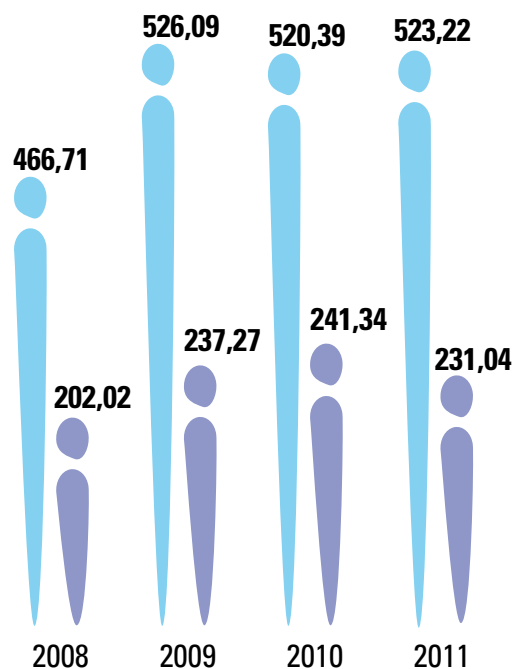
Le site de Messimy, en proche région lyonnaise, s'étend sur 17 hectares.

Notre présence dans le monde



Chiffres clés Boiron 2011

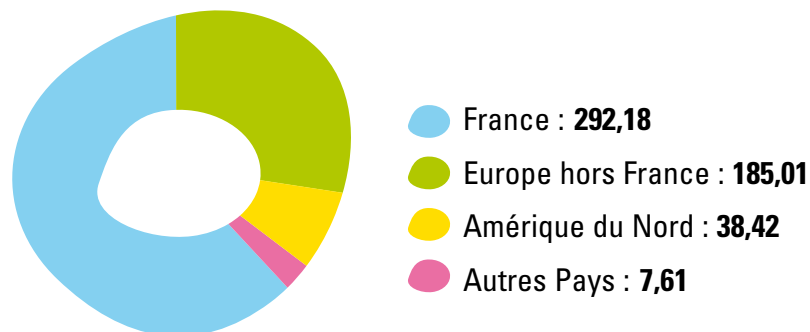
Évolution du chiffre d'affaires en millions d'euros (données IFRS)



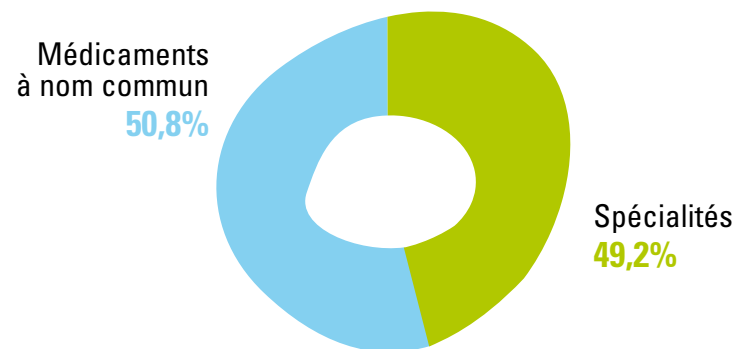
En 2011, le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 0,5%. Il est en baisse de 4,3% à l'international et en hausse de 4,7% sur la France.

- Chiffre d'affaires consolidé
- Chiffre d'affaires international consolidé

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en millions d'euros



Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits



Les ventes de spécialités augmentent de 2,3% et représentent désormais 49,2% du chiffre d'affaires.

Les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun sont en baisse de 0,7%.

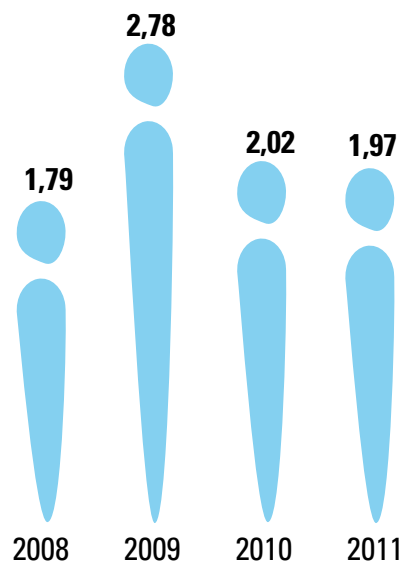
Compte de résultat simplifié en millions d'euros

	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires	523,22	520,39	0,5%
Résultat opérationnel	63,70	66,65	-4,4%
Impôts et autres éléments	(21,45)	(23,38)	-8,3%
Résultat Net (part du groupe)	42,25	43,27	-2,4%

Chiffres clés Boiron 2011

Évolution du résultat net par action

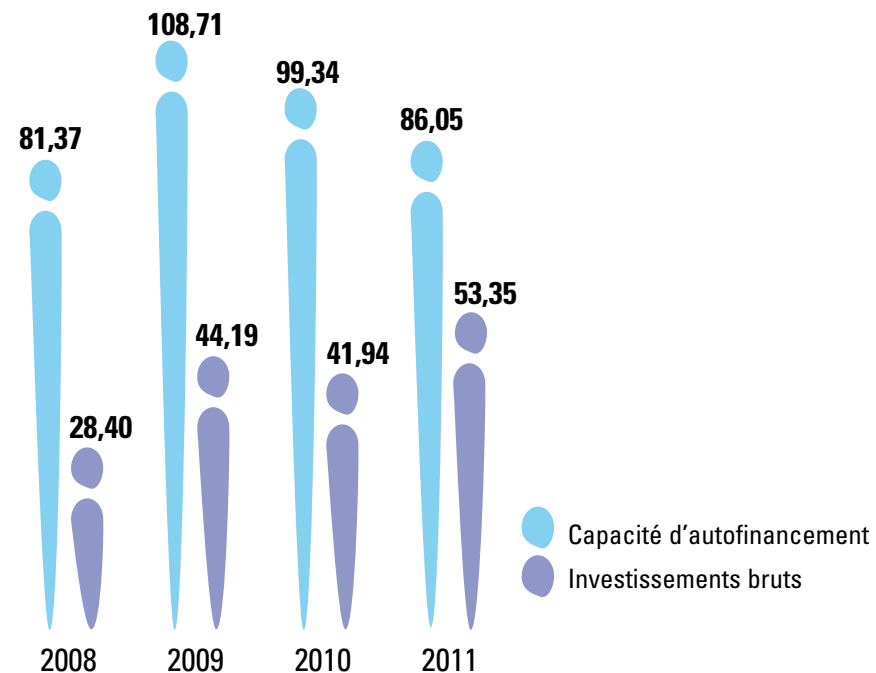
en euros - données ajustées



Le résultat net par action est déterminé après déduction du nombre d'actions détenues en autocontrôle sur l'année.

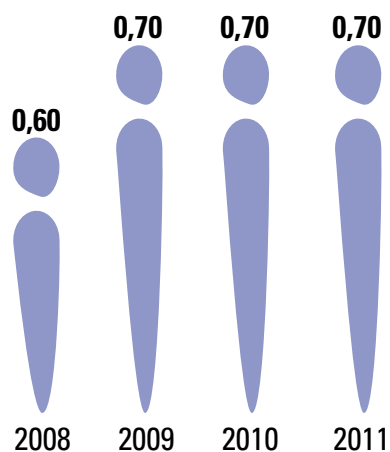
Investissements et autofinancement

en millions d'euros



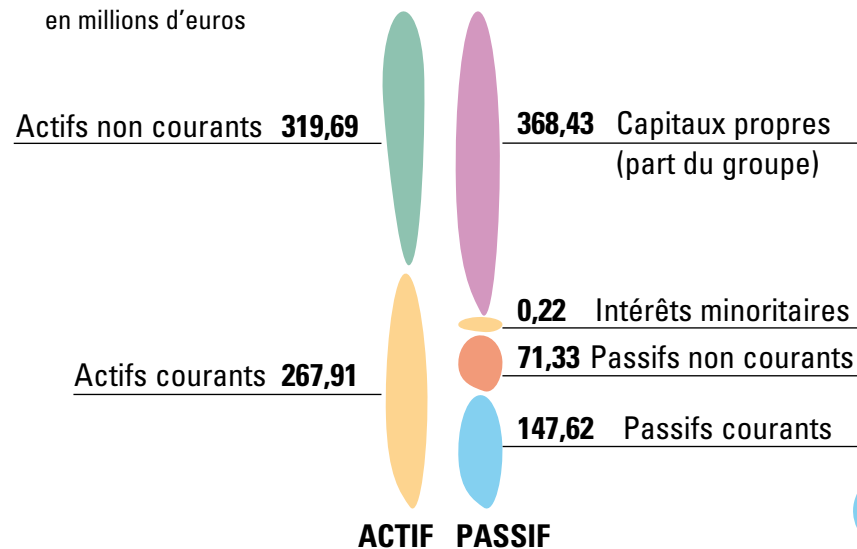
Évolution du dividende par action

en euros - données ajustées



Bilan simplifié

en millions d'euros



Rapport financier

2011

Sommaire

Responsable du Document de Référence 25

Rapport financier

Rapport de gestion 26
Comptes consolidés et annexes 69
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 118
Comptes annuels 119
Annexe aux comptes annuels 2011 123
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 140
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 141

Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président 142
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président 149
Règlement intérieur du Conseil d'Administration 150
Commissaires aux comptes 151
Honoraires des Commissaires aux comptes 152

Données juridiques

Organigramme du groupe Boiron 153
Identité juridique de la société Boiron, répartition des bénéfices, Assemblées Générales 154
Capital social, droits de vote, seuils 156
Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2012 159
Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions 161
Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois 162

Tableau de concordance 163

Responsable du Document de Référence

Philippe MONTANT
Directeur Général Délégué

Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 26 à 68 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation. Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 118 et 140 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2010, figurant respectivement aux pages 116 et 139 du document de référence 2010 et aux pages 108 et 131 du document de référence 2009. Le rapport sur les comptes consolidés 2009 comportait une observation sur les changements de méthodes appliqués à compter de l'exercice 2009.

Le rapport sur les comptes consolidés 2010 comportait une observation sur les changements de méthodes appliqués à compter du 1^{er} janvier 2010 ainsi que sur le reclassement en résultat opérationnel des résultats de change sur les opérations de couverture.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon
Le 4 avril 2012

Philippe MONTANT

Rapport de gestion du Conseil d'Administration du 14 mars 2012

Faits marquants

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2011

En France

- Depuis le mois de mars, Camilia®, indiqué dans les poussées dentaires douloureuses, est également disponible dans un format 30 doses.
- En mai, Arnigel® a fait l'objet d'une publicité à la télévision pour la première fois.
- Oscillococcinum® en format 30 doses a été lancé en septembre.
- Sédatif PC® a fait l'objet au cours de l'automne d'un nouveau film publicitaire et d'une campagne d'affichage.
- Le programme d'investissements industriels s'est poursuivi sur les différents sites : démarrage d'une unité de fabrication pour Oscillococcinum® à Messimy, poursuite des travaux d'extension de nos installations de production sur le site de Montevrain pour l'augmentation des capacités de production des unidoses (Camilia®, Homéopti®...).
- La refonte de notre système d'information est en cours :
 - le programme informatique Sage X3 couvrant les domaines finances et achats est opérationnel depuis janvier 2011.
 - notre nouveau programme informatique (Arpège) est désormais déployé sur l'ensemble de nos 31 établissements de préparation et distribution.
- La construction d'un laboratoire de recherche de 200 m² à Messimy a été finalisée en juin. Ce laboratoire a pour objet de réaliser des travaux de recherche fondamentale et industrielle.
- Le 2 mai 2011, le taux de prise en charge par l'Assurance maladie en France des médicaments remboursés est passé de 35% à 30%.
- Le 12 octobre 2011, un arrêté du ministère de la santé a permis aux sages-femmes de prescrire des médicaments homéopathiques aux femmes. Ces prescriptions peuvent faire l'objet d'un remboursement par l'assurance maladie.
- Dans le cadre du développement de ses relations avec la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud, Boiron a participé au financement de la rénovation d'un des amphithéâtres. L'amphithéâtre Boiron a été inauguré le 21 juin.
- Le 19 mai 2011, le Conseil d'Administration a décidé des évolutions suivantes, à effet du 1^{er} juillet :
 - Thierry Boiron, jusqu'alors Directeur Général, exerce désormais les fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Christian Boiron qui exerce les fonctions de Directeur Général.
 - Philippe Gouret est renouvelé dans son mandat de Directeur Général Délégué, ainsi que dans sa qualité de Pharmacien Responsable.
 - Valérie Poinot est nommée Directeur Général Délégué.
 - Philippe Montant est nommé Directeur Général Délégué.
- Le 1^{er} décembre 2011, la Cour de cassation a mis un terme définitif au contentieux relatif à la légalité de la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes qui opposait Boiron à l'URSSAF. Le montant de 12 956 K€ perçu par Boiron en 2010 est donc définitivement acquis et impacte favorablement le résultat de l'exercice.
- Le 29 décembre 2011, un arrêté ministériel modifiant « le barème de marge de l'établissement pharmaceutique qui vend en gros » a été publié au Journal Officiel, à effet du 1^{er} janvier 2012. Celui-ci permet pour la première fois depuis 23 ans, une augmentation du prix de vente d'un certain nombre de médicaments remboursables.

Aux Etats-Unis :

Afin de s'adapter aux évolutions de son marché, Boiron Inc. s'est réorganisée et a réduit ses effectifs de 15 personnes.

Boiron Inc. a fait l'objet de plaintes de consommateurs sur certains de ses médicaments. Ces plaintes ont pris la forme d'actions collectives («class actions»).

En Italie :

Laboratoires Boiron SRL a procédé à la réorganisation de son service clients au premier semestre en regroupant l'ensemble des équipes sur un seul site à Milan.

En Pologne :

Dans un contexte de baisse des ventes, Boiron Pologne a entrepris de se réorganiser et a réduit ses effectifs de neuf personnes en fin d'année.

En Russie :

En Russie, Arnigel® est commercialisé depuis le mois de juin.

Au Brésil :

Au Brésil, Stodal® est en vente depuis le mois de mars.

Après l'Italie, la Belgique et la France, Oscilloccinum® en format 30 doses a été lancé au second semestre **aux Etats-Unis, au Canada, en Slovaquie et République Tchèque.**

Evénements post clôture

Le 13 décembre 2011, le conseil d'administration de Boiron Italie a décidé la fermeture des établissements de Bologne et de Pioltello (Milan).

La direction de l'entreprise a présenté le plan de restructuration aux représentants des salariés, le 30 janvier 2012. Ce plan devrait se traduire par le départ de 33 personnes et l'aménagement de nouveaux locaux sur le site de Segrate à Milan afin d'accueillir les activités de distribution. Cette réorganisation, dont l'ensemble des impacts est en cours d'évaluation, devrait être mise en œuvre d'ici le mois de juin 2012.

Les évolutions récentes des procédures « class actions » aux Etats-Unis sont traitées dans le paragraphe « litiges en cours » du présent rapport de gestion (page 68).

Il n'a pas été identifié d'autres éléments post clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du groupe.

Evolution des résultats consolidés

ACTIVITE 2011

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires retenu ci-dessous est celui de la destination des ventes pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires. Quant au critère de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes, il est utilisé pour l'information sectorielle produite dans l'annexe aux comptes consolidés.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE 2010 / 20101

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros, IFRS)	2011	2010	var. 2011/2010
France	292 181	279 052	+4,7%
Métropole	282 453	269 957	+4,6%
Caraïbes	5 777	5 635	+2,5%
Réunion	2 728	2 538	+7,5%
Autres France	1 223	922	+32,6%
Europe hors France	185 014	193 102	-4,2%
Italie	55 675	54 086	+2,9%
Russie	44 669	48 790	-8,4%
Espagne	25 255	26 151	-3,4%
Belgique	19 490	20 697	-5,8%
Pologne	6 655	10 686	-37,7%
Suisse	3 714	3 598	+3,2%
Autres Europe	29 556	29 093	+1,6%
Amérique du Nord	38 416	41 819	-8,1%
Etats-Unis	27 920	30 525	-8,5%
Canada	10 496	11 294	-7,1%
Autres pays	7 604	6 413	+18,6%
Brésil	1 340	707	+89,5%
Autres	6 264	5 706	+9,8%
Total groupe Boiron	523 215	520 386	+0,5%
Total groupe Boiron à taux de change constant			+0,9%

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET CATEGORIE DE PRODUITS (EN K€ ET EN %, HORS « AUTRES PRODUITS »)

	Médicaments à nom commun 2011	Médicaments à nom commun 2010	Evolution 2011/2010	Spécialités 2011	Spécialités 2010	Evolution 2011/2010
GROUPE BOIRON	265 636	267 460	-0,7%	257 748	251 985	+ 2,3%
TOTAL FRANCE*	197 221	196 857	+ 0,2%	94 021	81 403	+ 15,5%
TOTAL EUROPE (HORS FRANCE)	53 637	54 898	-2,3%	130 904	137 805	-5,0%
TOTAL AMERIQUE DU NORD	13 400	14 183	-5,5%	26 669	27 903	-4,4%
TOTAL AUTRES PAYS	1 378	1 522	-9,5%	6 154	4 874	+ 26,3%

*Métropole et outre-mer

En **France**, les ventes de médicaments à nom commun sont stables. La croissance du chiffre d'affaires est portée par les spécialités, en hausse de 15,5%. On retiendra principalement la progression des ventes de Camilia® sur le premier trimestre et d'Oscillocoquinum® sur le second semestre grâce au lancement des nouveaux formats 30 doses.

La baisse des ventes sur la zone **Europe hors France** concerne les médicaments à nom commun et les spécialités. Elle porte principalement sur la Hongrie, la Belgique, la Pologne et la Russie, dans un contexte de faible pathologie hivernale. En outre, en Pologne et en Russie, les clients ont cherché à réduire progressivement leur niveau de stocks. Enfin, l'activité progresse en Italie et en République Tchèque.

En **Amérique du Nord**, le groupe compte trois intervenants : Boiron USA, Boiron Canada et Unda, filiale belge du groupe qui réalise des exportations aux Etats-Unis et au Canada.

Les ventes sur cette zone sont en recul, principalement aux Etats-Unis : le chiffre d'affaires est essentiellement impacté par des provisions pour retours et par des remises constatées sur l'activité réalisée dans le mass-market.

La progression des spécialités dans la zone « **Autres pays** » porte principalement sur les ventes réalisées au Brésil, en Afrique du Sud et en Tunisie.

EVOLUTION DES RESULTATS CONSOLIDES²

Compte de résultat groupe Boiron (en milliers d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
Chiffre d'affaires	523 215	520 386	+0,5%
Résultat Opérationnel	63 695	66 650	-4,4%
Résultat net - part du Groupe	42 248	43 274	-2,4%
Capacité d'autofinancement	86 045	99 344	-13,4%

En 2011, les résultats du groupe bénéficient de la reprise de la provision constatée en 2010 au titre du contentieux relatif à la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes qui opposait Boiron à l'URSSAF. Le 1^{er} décembre 2011, la Cour de cassation a mis un terme définitif à ce contentieux. Le montant de 12 956 K€ perçu par Boiron en 2010 est donc définitivement acquis : la reprise de provision impacte le résultat opérationnel pour 9 960 K€ (6 887 K€ après déduction de l'intéressement et de la participation additionnels liés à ce produit) et les autres produits financiers pour 2 996 K€. Par ailleurs, une reprise de provision de 1 million d'euros a été enregistrée, sur un litige avec l'URSSAF lié à ce contentieux.

Enfin, aux Etats-Unis, une provision de 4 311 K€ a été enregistrée au titre des procédures « class action » opposant Boiron USA à des consommateurs sur différents médicaments.

Le **résultat opérationnel** du groupe s'établit à 63 695 K€ contre 66 650 K€ en 2010. Il représente 12,2% du chiffre d'affaires contre 12,8% en 2010.

Les **coûts de production industrielle** s'établissent à 118 596 K€ contre 111 277 K€ en 2010. Leur progression s'explique par une hausse des frais de personnel, des dotations aux amortissements et des honoraires de conseil liés à la poursuite du développement de l'outil industriel.

ainsi qu'en Italie, où une réorganisation a été menée au premier semestre (regroupement du service clients sur un seul site à Milan). Ils intègrent par ailleurs les coûts liés au déploiement du nouveau programme informatique ARPÈGE.

Les **coûts de promotion** s'établissent à 124 035 K€ contre 128 756 K€ en 2010. Après une hausse de 6,8% au 1^{er} semestre, ils ressortent en baisse de 3,7% sur l'ensemble de l'année. Les dépenses de publicité du second semestre sont notamment en recul aux Etats-Unis, en France et en Italie.

Les **dépenses de recherche** s'élèvent à 4 558 K€, en baisse de 28,1% par rapport à 2010, en raison d'un décalage dans le temps de certains programmes.

Les charges liées aux **affaires réglementaires** sont stables et atteignent 5 777 K€ contre 5 673 K€ en 2010.

Les **coûts des fonctions « support »** s'élèvent à 73 610 K€. Leur augmentation de 10,5% par rapport à 2010 s'explique principalement par :

- la hausse des frais de personnel tant en France que dans les filiales,
- la croissance des charges de sous-traitance liée à la poursuite des programmes informatiques, notamment au premier semestre,

Les **coûts de préparation et de distribution** s'élèvent à 142 105 K€ contre 139 425 K€ en 2010. Ils sont principalement impactés par une hausse des frais de personnel en France

- la progression des dotations aux amortissements des programmes informatiques.

Les **autres produits opérationnels** se traduisent par un produit de 14 226 K€ contre 6 785 K€ en 2010. Ils intègrent principalement la reprise de la provision de 9 960 K€ sur le contentieux relatif à la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes et un crédit d'impôt recherche de 1 178 K€.

Les **autres charges opérationnelles** s'élèvent à 5 302 K€ contre 2 640 K€ en 2010 : elles intègrent une provision de 4 311 K€ au titre des procédures « class action » aux Etats-Unis.

Les **produits de trésorerie et charges de financement** s'élèvent à 917 K€, en hausse de 312 K€ sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt rémunérant la trésorerie du Groupe.

Les **autres produits et charges financiers** se traduisent par un profit net de 2 845 K€, dont 2 996 K€ correspondant à la reprise de provision sur la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes (part relative aux intérêts de retard).

Le **taux d'impôt effectif** s'établit à 37,3% contre 35,3% en 2010 : cette hausse s'explique notamment par la hausse du taux d'impôt applicable en France (de 34,43% à 36,10%).

Le **résultat net** ressort à 42 248 K€ contre 43 274 K€ en 2010. Le résultat par action passe de 2,02 € en 2010 à 1,97 € en 2011.

2- Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2011 ne sont pas applicables, ou n'ont pas eu d'impact significatif. Il n'y a pas de changement de référentiel comptable sur les comptes annuels.

Le résultat net par zone géographique est le suivant :

Résultat net par zone géographique (en milliers d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010
France	40 259	35 330	4 929
France	39 570	34 760	4 810
Caraiïbes	450	459	-9
Réunion	239	111	128
Europe (hors France)	8 650	11 844	-3 194
Italie	3 785	3 417	368
Russie	2 863	4 863	-2 000
Espagne	2 148	2 517	-369
Belgique	393	13	380
Pologne	-732	703	-1 435
Suisse	-203	-153	-50
Autres Europe	396	484	-88
Amérique du Nord	-3 374	-1 351	-2 023
Etats-Unis	-3 705	-1 582	-2 123
Canada	331	231	100
Autres pays	-3 287	-2 549	-738
Brésil	-3 338	-2 612	-726
Autres	51	63	-12
Total groupe Boiron	42 248	43 274	-1 026

BOIRON FRANCE, SOCIETE MERE

Les résultats en France sont le fait principalement de Boiron France, société mère.

COMPTES RETRAITES³

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 4,3% par rapport à 2010 et s'établit à 318 442 K€.

En **Métropole**, le chiffre d'affaires est en hausse de 4,6% : les ventes de médicaments à nom commun sont stables et les ventes de spécialités augmentent de 15,5%, grâce à la progression d'Oscillococinum[®] et Camilia[®].

A l'**Export direct**, l'activité est en hausse de 1,9% à 36 135 K€. Le recul des ventes en Hongrie est compensé par des progressions dans la majorité des autres pays, dont notamment la République Tchèque, la Slovaquie et la Bulgarie.

Les coûts de production industrielle suivent l'évolution du chiffre d'affaires.

Les coûts de préparation et de distribution sont en progression de 2,6%, impactés par des charges de personnel plus élevées et par des coûts liés à la mise en place du nouveau programme informatique ARPEGE.

Les dépenses de promotion s'élèvent à 65 073 K€ et sont stables par rapport à 2010.

3- Comptes contributifs aux comptes consolidés.

Les coûts de recherche s'établissent à 3 829 K€ en baisse de 2 058 K€ par rapport à l'an passé.

Les coûts des fonctions support s'élèvent à 49 693 K€, en progression de 14,3%, du fait principalement de la hausse des frais de personnel et des coûts liés aux projets informatiques.

Les autres produits et charges opérationnels atteignent 12 659 K€ contre 4 520 K€ en 2010. Ils intègrent principalement la reprise de la provision de 9 960 K€ sur le contentieux relatif à la Taxe

Additionnelle sur les Ventes Directes et un crédit d'impôt recherche de 1 178 K€.

Le résultat opérationnel est de 58 108 K€ contre 53 811 K€ en 2010.

Les charges de financement et produits de placement se soldent par un produit net de 807 K€ contre 434 K€ en 2010, à la faveur de la hausse des taux d'intérêts rémunérant la trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se traduisent par un profit net de 2 811 K€ contre une

charge nette de 391 K€ en 2010 et intègrent la reprise de provision sur la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes pour 2 996 K€ (part relative aux intérêts de retard).

Compte tenu d'un taux d'impôt effectif de 36,0%, le résultat net ressort à 39 523 K€, en hausse de 13,8% par rapport à 2010.

COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'élève à 396 064 K€ contre 387 415 K€ en 2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à 71 814 K€, en baisse de 1 599 K€ par rapport à l'an passé. Il est impacté par une hausse des charges de personnel pour 6 124 K€ et des dotations aux amortissements pour 3 520 K€.

Le résultat financier se traduit par un profit de 5 221 K€ contre une perte de 668 K€ en 2010 : il comprend la reprise de provision de 2 996 K€ sur la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes (part relative aux intérêts de retard) et une évolution

favorable du résultat de change et des produits de placements.

Le résultat exceptionnel s'élève à 7 503 K€ contre 598 K€ en 2010, incluant principalement la reprise de la provision de 9 960 K€ sur la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes. Du fait de ce produit exceptionnel, l'intéressement et la participation augmentent de 2 053 K€.

Le taux d'impôt effectif s'établit à 33,5% contre 32,4% en 2010.

Le résultat net social atteint 45 551 K€ contre 40 147 K€ en 2010.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement, pour un montant de 146 181,91 € de la fraction du prix d'acquisition des véhicules de tourisme dépassant 18 300 € (contre 121 465,53 € en 2010)⁴.

4- Dépenses non déductibles fiscalement (article 223 quater du code général des impôts).

EUROPE (HORS FRANCE)

ITALIE

Les données commentées ci-après sont celles de Boiron SRL, filiale opérationnelle de Boiron en Italie. Le chiffre d'affaires atteint 53 547 K€, en hausse de 3,1% sur les médicaments à nom commun et sur les spécialités.

Le résultat opérationnel s'élève à 6 307 K€ contre 5 677 K€ en 2010, bénéficiant de la hausse de l'activité. Par ailleurs, on notera des dépenses de publicité en baisse de 732 K€ et des coûts spécifiques liés à la réorganisation du service clients pour 650 K€.

Le résultat net, après application d'un taux d'impôt effectif de 40,1 %, atteint 3 826 K€ contre 3 449 K€ en 2010.

RUSSIE

Le chiffre d'affaires s'élève à 44 669 K€, en baisse de 8,5%.

Le résultat opérationnel s'établit à 3 868 K€ contre 6 214 K€ en 2010, en raison de la baisse de l'activité et de la hausse des dépenses de publicité pour 1 418 K€.

Le résultat net ressort à 2 863 K€ contre 4 863 K€ en 2010.

ESPAGNE

Le chiffre d'affaires s'élève à 25 245 K€, en baisse de 3,4% par rapport à 2010, principalement sur les médicaments à nom commun.

Le résultat opérationnel s'élève à 2 912 K€ contre 3 461 K€ en 2010, impacté par la baisse des ventes.

Le résultat net s'élève à 2 148 K€ contre 2 518 K€ en 2010.

BELGIQUE

Le chiffre d'affaires d'Unda est en baisse de 5,2%, essentiellement sur le marché domestique (- 5,8%).

Le résultat opérationnel se traduit par un profit de 761 K€ contre 33 K€ en 2010 : il bénéficie des économies réalisées sur l'ensemble des charges opérationnelles et de reprises de provisions pour litiges et retours.

Le résultat net s'établit à 404 K€ contre 18 K€ en 2010.

POLOGNE

Le chiffre d'affaires est en baisse de 37,7% à taux de change courant et s'établit à 6 655 K€ contre 10 685 K€ en 2010.

Le résultat opérationnel se traduit par une perte de 959 K€ contre un bénéfice de 802 K€ en 2010 : il est impacté par la baisse du chiffre d'affaires et par une réorganisation ayant conduit au départ de 9 personnes. En contrepartie, des économies ont été réalisées sur les dépenses de publicité.

Le résultat net est une perte de 732 K€ contre un bénéfice de 703 K€ en 2010.

SUISSE

Le chiffre d'affaires s'établit à 3 714 K€, en hausse de 3,2% à taux de change courant et en baisse de 7,9% à taux de change constant.

Le résultat opérationnel se solde par une perte de 202 K€ contre 152 K€ en 2010, malgré des économies réalisées sur les dépenses de publicité.

Le résultat net s'élève à - 203 K€ contre - 153 K€ en 2010.

AMERIQUE**ETATS-UNIS**

Le chiffre d'affaires de la filiale américaine s'élève à 27 176 K€ contre 29 861 K€ en 2010, en baisse de 9,0%. Il est en recul de 4,6% en dollars, du fait essentiellement d'un accroissement des conditions commerciales, déduites du chiffre d'affaires réalisé dans le mass-market.

Le résultat opérationnel ressort en perte de 5 866 K€ (perte de 2 461 K€ en 2010). Outre l'impact de la baisse du chiffre d'affaires, il intègre des honoraires juridiques et la constatation d'une provision de 4 311 K€ au titre des procédures « class action ». Par ailleurs, il convient de noter une baisse des dépenses de publicité, passant de 6 407 K€ en 2010 à 3 511 K€ en 2011.

Le résultat net se traduit par une perte de 3 705 K€ contre une perte de 1 582 K€ en 2010.

CANADA

Le chiffre d'affaires de la filiale atteint 9 481 K€ contre 10 196 K€ en 2010, principalement impacté par des opérations de coopération commerciale. Inversement, on constate une baisse des dépenses de publicité.

Le résultat opérationnel atteint 516 K€ contre 347 K€ en 2010.

Le résultat net s'établit à 331 K€ contre 231 K€ en 2010.

AUTRES PAYS**BRESIL**

Le chiffre d'affaires atteint 1 338 K€ contre 707 K€ en 2010, en hausse de 89,2% du fait du développement de Oscilloccinum® et Sédatif PC® et du lancement de Stodal® en mars 2011.

La perte opérationnelle atteint 3 392 K€ contre 2 630 K€, en raison d'une hausse des coûts de transport liée à la progression de l'activité et des charges de personnel (renforcement des équipes en 2010).

Le résultat net se traduit par une perte de 3 338 K€ (perte de 2 612 K€ en 2010).

Flux de trésorerie consolidés

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élevèrent à 58 821 K€ contre 51 638 K€ en 2010.

La capacité d'autofinancement atteint 86 045 K€ en baisse de 13 299 K€ par rapport à l'an passé et représente 16,4% du chiffre d'affaires contre 19,1% en 2010. Elle intégrait en 2010 l'encaissement d'un montant de 12 956 K€ correspondant à la Taxe sur les Ventes Directes.

Les impôts versés sur 2011 s'élevèrent à 21 554 K€, en baisse de 20 982 K€ par rapport à 2010. Pour rappel, les acomptes sur impôts versés en 2010 avaient été calculés sur les résultats importants enregistrés en 2009 dans la plupart des sociétés du groupe.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement se traduit en 2011 par un besoin de 5 670 K€, proche du niveau de 2010. On notera principalement la hausse des créances clients en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires constatée en France au quatrième trimestre et la hausse des dettes fiscales et sociales.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** ont atteint 53 172 K€ contre 37 307 K€ en 2010. Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élevèrent à 39 204 K€, en particulier en France. Elles comprennent notamment des bâtiments et du matériel de fabrication et de conditionnement sur les sites de Messimy et Montévrain.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élevèrent à 14 050 K€ et concernent principalement les projets informatiques menés en France. Il n'y a pas eu de cession d'établissement en 2011 alors que les cessions s'élevaient à 4 573 K€ en 2010.

Les **flux liés aux opérations de financement** sont essentiellement composés en 2010 des dividendes versés par Boiron France. Ces derniers se sont élevés à 15 035 K€ contre 15 024 K€ en 2010 et correspondent sur les deux années à un dividende de 0,70 € par action.

La **trésorerie nette du groupe** atteint 89 801 K€ à fin 2011 contre 97 897 K€ à fin 2010.

Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève à 587 606 K€ à fin 2011 contre 558 339 K€ à fin 2010.

Les principales variations des postes du bilan sont les suivantes :

A l'actif, les immobilisations corporelles et incorporelles augmentent respectivement de 20 573 K€ et 8 048 K€ sous l'effet des investissements (commentés précédemment) compensés en partie par les amortissements constatés sur l'exercice. Les stocks et en-cours augmentent de 3 969 K€, notamment en Russie.

Les créances clients augmentent de 7 077 K€ en lien avec la hausse du chiffre d'affaires constatée en France au quatrième trimestre.

Les créances d'impôt sont en baisse de 7 190 K€ : fin 2010 en France, en Italie et en Russie, des créances d'impôt résultaient d'acomptes versés supérieurs à l'impôt dû sur les résultats de l'année.

Au passif, les capitaux propres atteignent 368 651 K€ au 31 décembre 2011.

Les provisions pour engagements sociaux augmentent de 6 390 K€, essentiellement en France (indemnités de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite).

Les provisions non courantes sont en baisse de 14 366 K€, compte tenu de la reprise de provision relative à la Taxe sur les Ventes Directes.

Les provisions courantes augmentent de 3 178 K€ sous l'effet de la provision sur les litiges aux Etats-Unis.

Les autres passifs courants augmentent de 10 840 K€, principalement au niveau des dettes fiscales et sociales : hausse de l'intéressement et de la participation et des charges sociales, en France.

Perspectives

Le présent chapitre contient les perspectives du groupe, reflètes de ses estimations et de ses convictions. Les résultats réels peuvent différer significativement de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes décrits ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, pour la première fois depuis 23 ans, Boiron France a pu augmenter le prix de vente d'un certain nombre de médicaments homéopathiques à nom commun remboursables. Cela devrait se traduire par une amélioration de la rentabilité.

Les réorganisations engagées en 2011 en Pologne et aux Etats-Unis devraient améliorer la rentabilité des deux filiales dès 2012. Le déroulement du plan de réorganisation en Italie est prévu au premier semestre et produira ses effets à partir du second semestre.

Boiron envisage l'extension de son site industriel de Messimy et prévoit l'acquisition d'un terrain en 2012. Ce projet d'investissement pluriannuel, qui devrait effectivement débuter en 2013, permettra de renforcer les capacités de production en France.

En 2012, malgré le contexte économique difficile, Boiron vise une progression de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité.

Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice 2011	45 550 782,31 €
- Dotation à la réserve légale dans la limite de 10% du capital	néant
+ Report à nouveau bénéficiaire	16 740 072,52 €
= Bénéfice distribuable	62 290 854,83 €
- Dividende de 0,70 € par action sur la base de 21 482 556 actions	15 037 789,20 €
= Solde à affecter	47 253 065,63 €
- Autres réserves	32 000 000,00 €
- Report à nouveau	15 253 065,63 €

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer le dividende à 0,70 euro au titre de l'exercice 2011, soit un taux de distribution de 35% du résultat net par action. L'intégralité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40% (article 158-III-2 du CGI). Les actions détenues en autocontrôle par la société au jour du paiement du dividende, le 4 juin 2012 n'ouvrent pas droit au dividende. Les dividendes attribuables à ces actions seront, portés au crédit du compte report à nouveau.

Les distributions de dividendes relatives aux trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercices	Montant des revenus éligibles à la réfaction de 40% (article 158-III-2°)		Montant des revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes (1)	Autres revenus distribués	
2008	13 040 716,80 €	-	-
2009	15 037 789,20 €	-	-
2010	15 037 789,20 €	-	-

(1) dont mis en report à nouveau
 - 154 946,40 € en 2008
 - 13 868,40 € en 2009
 - 2 905,70 € en 2010

Correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(Article R 225-102 du code de commerce)

Données converties en euros	2007	2008	2009	2010	2011
I Capital en fin d'exercice					
a Capital social	22 006 286	21 947 566	21 734 528	21 482 556	21 482 556
b Nombre d'actions ordinaires existantes	22 006 286	21 947 566	21 734 528	21 482 556	21 482 556
c Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations					
d2 par exercice de droits de souscription					
II Opérations et résultats de l'exercice					
a Chiffre d'affaires hors taxes	337 306 116	350 837 830	383 675 702	387 414 900	396 064 341
b Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprise aux amortissements et aux provisions	56 330 629	73 349 407	93 678 594	98 396 035	85 387 258
c Impôt sur les bénéfices	13 814 282	13 458 792	21 581 655	19 234 065	22 971 914
d Participation des salariés due au titre de l'exercice	3 582 651	3 947 893	5 545 903	4 977 247	5 568 866
e Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et aux provisions	24 252 436	31 714 626	50 093 411	40 147 157	45 550 782
f Résultat distribué	12 071 161	13 040 717	15 037 789	15 037 789	15 037 789 (a)
III Résultats par action					
a Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions.	1,77	2,55	3,06	3,45	2,65
b Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions.	1,10	1,45	2,30	1,87	2,12
c Dividende attribué à chaque action	0,55	0,60	0,70	0,70	0,70 (a)
IV Personnel					
a Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	2 577	2 560	2 699	2 722	2 670
b Montant de la masse salariale de l'exercice	79 321 572	80 450 410	86 736 497	91 832 556	95 504 190
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	37 582 849	38 832 104	42 993 137	46 240 738	48 693 002

(a) Suivant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, dividende de 0,70 € par action

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2011

(Décret 83-1020 du 28 novembre 1983, article 24-11)

Filiales et participations	Devise	Capital en devise	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats en devise	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis en K€	Prêts et avances reçus en K€	Cautions et avals donnés en K€	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en devise	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos en devise	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en K€	Observations
					brute en K€	nette en K€								
Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)														
Laboratoires BOIRON Srl. (Italie)	1000 Euro	2 500	18 396	99,91	624	624	-	7 438	-	-	53 547	3 568	-	
BOIRON USA Inc. Consolidé détient 100% de BOIRON Inc. (USA)	1000 USD	3 588	5 112	100,00	3 452	3 452	-	57	386	0,71841	38 473	-5 143	-	
BOIRON Sociedad Iberica de Homeopatia, S.A. (Espagne)	1000 Euro	1 099	13 842	99,99	2 295	2 295	-	1 853	-	-	25 285	2 202	2 000	
BOIRON Canada Inc. (Canada)	1000 CAD	2 395	4 357	100,00	1 614	1 614	108	-	-	0,72669	14 967	456	-	
BOIRON GmbH (Allemagne)	1000 Euro	511	-614	100,00	517	-	-	-	-	-	-	-5	-	Société sans activité
UNDA S.A. (Belgique)	1000 Euro	2 850	4 836	61,07	4 627	4 627	6 943	-	-	-	23 896	290	-	
BOIRON Caraïbes S.A.R.L. (France-Martinique)	1000 Euro	1 660	1 728	99,04	1 898	1 898	-	1 904	-	-	5 827	452	1 486	
C.D.F.H. S.A.R.L. (France)	1000 Euro	8	153	100,00	8	8	-	-	-	-	615	3	-	
BOIRON CZ, S.r.o (Tchéquie)	1000 CZK	3 600	14 928	100,00	99	99	318	-	-	0,04067	80 951	2 658	-	
BOIRON SK, S.r.o. (Slovaquie)	1000 Euro	56	275	100,00	40	40	147	-	-	-	1 676	17	-	
BOIRON SP z.o.o. (Pologne)	1000 PLN	10 099	8 264	100,00	2 624	2 624	-	1 713	22	0,24682	27 407	-3 014	505	
BOIRON RO S.R.L. (Roumanie)	1000 RON	80	1 954	100,00	43	43	364	-	-	0,23590	7 734	250	-	
BOIRON TN S.A.R.L. (Tunisie)	1000 TND	105	470	99,90	84	84	-	-	300	0,51164	1 781	100	-	
BOIRON MA S.A.R.L. (Maroc)	1000 MAD	800	1 243	100,00	77	77	-	-	-	0,08901	74	2	-	Société sans activité
BOIRON Hungaria Kft. (Hongrie)	1000 HUF	49 000	224 578	99,80	187	187	-	27	-	0,00358	952 342	42 233	-	
BOIRON BG E.O.O.D. (Bulgarie)	1000 BGN	650	316	100,00	332	332	-	-	-	0,51130	3 073	118	-	
BOIRON O.O.O. (Russie)	1000 RUB	127 000	617 650	100,00	3 521	3 521	-	-	958	0,02446	1 825 948	117 037	-	
BOIRON Medicamentos Homeopaticos Ltda (Brésil)	1000 BRL	16 812	-15 846	99,99	7 200	400	-	-	-	0,42983	3 181	-7 767	-	
BOIRON Belgium S.A.R.L. (Belgique)	1000 Euro	3 650	1	99,99	3 650	3 650	-	116	-	-	-	-4	-	
BOIRON Océan Indien S.A.R.L. (France-La Réunion)	1000 Euro	555	334	100,00	555	555	0	347	-	-	2 743	219	-	
Laboratoires DOLISOS Italie Srl. (Italie)	1000 Euro	1 000	36	100,00	3 214	1 036	-	1 071	310	-	-	-37	1 599	Société en cours de liquidation
BOIRON S.A./A.G./S.p.A. (Suisse)	1000 CHF	1 900	-1 085	100,00	2 505	670	443	-	-	0,81129	4 789	-251	-	
Les EDITIONS SIMILIA S.A. (France)	1000 Euro	43	114	97,52	752	156	-	64	-	-	258	48	-	
BOIRON B.V. (Pays-Bas)	1000 Euro	101	-298	100,00	-	-	0	-	-	-	-	-	-	Société sans activité
BOIRON Sociedade Unipessoal Lda. (Portugal)	1000 Euro	400	-73	100,00	400	400	255	-	320	-	1 798	-112	-	
BOIRON RUS O.O.O. (Russie)	1000 RUB	10	0	100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Société sans activité

Dirigeants et mandataires sociaux

MANDATS

NOM, PRENOM, MANDAT AGE	Date de première nomination	Date de fin de mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société <i>Observations</i>
Thierry BOIRON ⁽¹⁾ Administrateur Président du Conseil d'Administration 51 ans	En qualité d'administrateur : CA 18/09/1996 En qualité de Président du Conseil d'Administration : CA 19/05/2011 à effet du 1 ^{er} juillet 2011	AGO 2014 CA 2014	Président du Conseil d'Administration	Néant	Administrateur et Président des Editions Similia, de Boiron SA/AG/SpA (Suisse). Administrateur et Vice-Chairman de Boiron USA Inc., de Boiron Inc. Représentant permanent de Boiron au CA de Boiron Sociedad Iberica de Homeopatia, d'Unda, Administrateur de Sodeva, de Boiron Canada Inc. <i>Frère de Michèle et Christian Boiron.</i>
Christian BOIRON ⁽¹⁾ Administrateur Directeur Général 64 ans	En qualité d'administrateur : AGE 12/12/1973 CA 19/05/2011 à effet du 1 ^{er} juillet 2011 (Directeur Général)	AGO 2013 Durée indéterminée	Directeur Général	Néant	Administrateur et Président de Laboratoires Boiron Srl, Administrateur et Président Directeur Général de Sodeva Administrateur et Chairman of the Board de Boiron USA Inc, Boiron Inc, Administrateur de Boiron Sociedad Iberica de Homeopatia, d'Unda, Administrateur de l'Université Claude Bernard Lyon 1, Administrateur de la Faculté de Médecine LYON SUD-Charles MERIEUX <i>Frère de Michèle et Thierry Boiron.</i>
Philippe GOURET ⁽¹⁾ Directeur Général Délégué 56 ans	CA 15/12/2010 A effet du 1 ^{er} janvier 2011	Durée indéterminée	Pharmacien Responsable Directeur de la Production et de la Distribution	Néant	
Valérie POINSOT ⁽¹⁾ Directeur Général Délégué 43 ans	CA 19/05/2011 A effet du 1 ^{er} juillet 2011	Durée indéterminée	Directeur du Développement et de la Recherche	Néant	Administrateur de Boiron USA Inc, de BOIRON Inc Directeur Général des Editions Similia
Philippe MONTANT ⁽¹⁾ Directeur Général Délégué 49 ans	CA 19/05/2011 A effet du 1 ^{er} juillet 2011	Durée indéterminée	Directeur Administration Finances	Néant	Gérant de Boiron GmbH Administrateur de Laboratoires Boiron Srl
Jacky ABECASSIS ⁽¹⁾ Administrateur 70 ans	AGO 06/05/1987	AGO 2014	Néant	Néant	Administrateur de Laboratoires Boiron Srl
Michel BOUISSOU ⁽¹⁾ Administrateur 70 ans	14/05/2009	AGO 2013	Néant	Déontologue de NATEXIS PRIVATE EQUITY	Président du Comité d'Audit de Boiron, Membre du Comité des Rémunérations de Boiron, Président Directeur Général de Cita S.A.
Michèle BOIRON ⁽¹⁾ Administrateur 67 ans	CA 18/09/1996	AGO 2014	Néant	Pharmacien consultant	Administrateur de Sodeva et de Boiron SA/AG/SpA (Suisse) <i>Sœur de Christian et Thierry Boiron</i>
Jean-Pierre BOYER ⁽¹⁾ Administrateur 66 ans	AGO 18/05/2000	AGO 2012	Néant	Néant	Membre du Comité d'Audit de Boiron. Administrateur de SHB. <i>Epoux de Christine Boyer-Boiron, Administrateur.</i>
Bruno GRANGE ⁽¹⁾ Administrateur 59 ans	AGM 23/05/2002	AGO 2014	Contrôleur international (salarié)	Néant	Président du Conseil de Surveillance du FCPE Boiron. Membre du Comité des Rémunérations de Boiron.
Christine BOYER-BOIRON ⁽¹⁾ Administrateur 68 ans	AGO 22/05/2003	AGO 2012	Néant	Néant	Administrateur de la Société Henri Boiron (SHB). <i>Cousine de Michèle, Christian et Thierry Boiron.</i>
François MARCHAL ⁽¹⁾ Administrateur 67 ans	AGM 30/06/2005	AGO 2014	Néant	Gérant de fonds de placement	Administrateur de Europlasma.
SOCIETE PIERRE FABRE SA ⁽²⁾ Administrateur	AGM 30/06/2005	AGO 2014			Administrateur de Saem Intermediasud.
Représentant permanent : Eric DUCOURNAU ⁽¹⁾ 44 ans			Néant		Gérant de Tarn Medias, de Centaurea, de Seponeria Delta, Président de Pierre Fabre Finance International, de Calendula, de Karité, de Melilot, de Soja, de Pierre Fabre Pharmaceuticals Inc (USA) Membre du Conseil de Pierre Fabre Vietnam
Stéphanie CHESNOT ⁽¹⁾ Administrateur 40 ans	CA 10/03/2010	AGO 2012	Néant	Conseil en gestion et administration	Administrateur de Sodeva Membre du Comité d'Audit de Boiron <i>Fille de Christian Boiron, Nièce de Michèle et Thierry Boiron</i>

(1) Personne de nationalité française

(2) Société de droit français

Mandats (hors filiales) des administrateurs au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus en cours à ce jour :

- (1) Jacky Abécassis : Vice-Président de l'Association Française pour la Recherche en Homéopathie (AFRH)
- (2) Michel Bouissou :
 - Président du conseil de surveillance de Euromezzanine Conseil,
 - DG de Natexis Investissement,
 - Membre du Conseil de Surveillance de Naxicap.
- (3) François Marchal :
 - Administrateur de Didot Bottin,
 - Administrateur de Cofip,
 - Administrateur de Memry Corp (USA)
 - Administrateur de Aval Fund Management Guernsey
- (4) Eric Ducourmau :
 - Gérant de Alphabet.
 - Administrateur de :
 - Darrow SA (Brésil),
 - Laboratorios Farmaceuticos Pierre Fabre Medicamentos do Brasil S.A.
- (5) Jean-Pierre Boyer : Gérant de la SARL GREVIN (liquidation)
- (6) Stéphanie Chesnot : Co-gérante de la SARL JAG SBC (liquidation)

DECLARATIONS

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société. A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document,

- aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :
 - n'a été condamné pour fraude,
 - n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre,
 - n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
 - n'a été empêché par un tribunal d'agir en qua-

lité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

- deux membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, ont été associés à une liquidation.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur

qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe des restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société (cf. page 53 du Document de Référence).

Madame Michèle Boiron, Administrateur, perçoit des honoraires versés par la société, au titre d'une convention réglementée relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international. Aucun autre contrat de service ne lie les membres du Conseil ou de la Direction Générale à la société ou l'une de ses filiales.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les dirigeants bénéficient d'une rémunération variable calculée sur la base d'un pourcentage du résultat opérationnel du groupe de l'exercice précédent. Ce pourcentage d'attribution varie suivant la fonction occupée au sein de la Direction Générale. La rémunération variable est calculée au prorata temporis à partir de la date de prise de fonction et est versée au cours de l'année qui suit l'exercice auquel elle se rattache.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent notamment de rémunérations dues relatives à leurs indemnités de départ à la retraite du fait de leur contrat de travail. Ces dernières relèvent du régime des avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie. Ces indemnités sont calculées selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Les montants présentés dans les tableaux ci-après sont exprimés en euros.

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Thierry BOIRON, Président du Conseil d'Administration ⁽¹⁾

Tableau récapitulatif des rémunérations				
Thierry BOIRON Président du Conseil d'Administration	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	293 808	293 808	276 583	276 583
Rémunération variable ^{(1) (2)}	224 000	266 600	264 000	367 068
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	9 401	9 401	9 401	8 954
Avantages en nature ^{(1) (3)}	6 563	6 563	15 416	15 416
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	533 772	576 372	565 400	668 021
Engagements ⁽⁴⁾	49 854		42 308	

(1) Du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, les rémunérations perçues sont relatives au mandat de Directeur Général occupé par M. Thierry BOIRON. Du 1^{er} juillet au 31 décembre, ces rémunérations concernent son mandat de Président du Conseil d'Administration.

(2) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(3) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail évalués au 31 décembre.

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-dessus.

Christian BOIRON, Directeur Général ⁽¹⁾

Tableau récapitulatif des rémunérations

Christian BOIRON Directeur Général	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	292 030	292 030	298 762	323 006
Rémunération variable ^{(1) (2)}	224 000	199 950	198 000	275 301
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	9 401	9 401	9 401	8 954
Avantages en nature ^{(1) (3)}	5 315	5 315	13 842	13 842
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	530 746	506 696	520 005	621 103
Engagements	0			

(1) Du 1^{er} janvier au 30 juin 2011, les rémunérations perçues sont relatives au mandat de Président du Conseil d'Administration occupé par M. Christian BOIRON. Du 1^{er} juillet au 31 décembre, ces rémunérations concernent son mandat de Directeur Général.

(2) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(3) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

Philippe GOURET, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾

Tableau récapitulatif des rémunérations

Philippe GOURET Directeur Général Délégué	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	175 994	175 994		
Rémunération variable ⁽²⁾	74 389	21 059		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	0	0		
Avantages en nature ⁽³⁾	6 048	6 048		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	256 431	203 101		
Engagements ⁽⁴⁾	368 872	0		

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2011.

(2) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés). Pour les montants versés, elle intègre également la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré (éléments liés au contrat de travail).

Les montants d'intéressement et de participation dus n'étant pas provisionnés nominativement, ils sont déterminés en appliquant les taux d'intéressement et de participation de l'exercice à l'assiette de rémunération brute.

(3) Mise à disposition d'un véhicule.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail et évalués au 31 décembre (cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion ainsi qu'en note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-dessus.

Valérie POINSOT, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾

Tableau récapitulatif des rémunérations

Valérie POINSOT Directeur Général Délégué	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	93 382	93 382		
Rémunération variable ⁽²⁾	62 609	1 938		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	0	0		
Avantages en nature ⁽³⁾	2 878	2 878		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	158 869	98 197		
Engagements ⁽⁴⁾	95 282	0		

Philippe MONTANT, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾

Tableau récapitulatif des rémunérations

Philippe MONTANT Directeur Général Délégué	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	91 707	91 707		
Rémunération variable ⁽²⁾	62 601	2 075		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Jetons de présence	0	0		
Avantages en nature ⁽³⁾	3 076	3 076		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	157 384	96 858		
Engagements ⁽⁴⁾	63 719	0		

(1) Depuis le 1^{er} juillet 2011. Ainsi, les rémunérations de 2011 présentées ci-dessus correspondent à un semestre.

(2) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés). Pour les montants versés, elle intègre également la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré (éléments liés au contrat de travail).

Les montants d'intéressement et de participation dus n'étant pas provisionnés nominativement, ils sont déterminés en appliquant les taux d'intéressement et de participation de l'exercice à l'assiette de rémunération brute.

(3) Mise à disposition d'un véhicule.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail et évalués au 31 décembre (cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion ainsi qu'en note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-dessus.

(1) Depuis le 1^{er} juillet 2011. Ainsi, les rémunérations de 2011 présentées ci-dessus correspondent à un semestre.

(2) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés). Pour les montants versés, elle intègre également la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré (éléments liés au contrat de travail).

Les montants d'intéressement et de participation dus n'étant pas provisionnés nominativement, ils sont déterminés en appliquant les taux d'intéressement et de participation de l'exercice à l'assiette de rémunération brute.

(3) Mise à disposition d'un véhicule.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail et évalués au 31 décembre (cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion ainsi qu'en note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-dessus.

Bruno JOËT, Directeur Général Délégué ⁽¹⁾

Tableau récapitulatif des rémunérations

Bruno JOËT Directeur Général Délégué	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	90 161	105 822	243 907	243 907
Rémunération variable ⁽²⁾	79 188	160 625	155 941	212 140
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature ⁽³⁾	2 500	2 500	11 208	11 208
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	171 850	268 947	411 056	467 255
Engagements ⁽⁴⁾	588 525	0	411 064	

(1) Fin du mandat de Directeur Général Délégué approuvé par le Conseil d'Administration du 19 mai 2011 (date d'effet au 1^{er} juillet 2011). Ainsi, les rémunérations de 2011 présentées ci-dessus correspondent à un semestre.

(2) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés). Pour les montants versés, elle intègre également la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré (éléments liés au contrat de travail).

Les montants d'intéressement et de participation dus n'étant pas provisionnés nominativement, ils sont déterminés en appliquant les taux d'intéressement et de participation de l'exercice à l'assiette de rémunération brute.

(3) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail et évalués au 31 décembre (cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion ainsi qu'en note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés). La variation entre 2010 et 2011 est due à l'impact des hypothèses actuarielles utilisées notamment dans le cadre de l'accord sur la préparation à la retraite.

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-dessus.

RETRAITES SUPPLEMENTAIRES

EXERCICE 2011

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Versement à un régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI ⁽⁵⁾	NON	OUI	NON
Thierry BOIRON Président du Conseil d'Administration 19/05/2011 ⁽¹⁾ AGO 2014 ⁽²⁾		X	12 807 ⁽³⁾			X		X
Christian BOIRON Directeur Général 19/05/2011 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾		X	11 212 ⁽³⁾			X		X
Philippe GOURET Directeur Général Délégué 15/12/2010 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾	X		5 744 ⁽⁴⁾		350 603			X
Philippe MONTANT Directeur Général Délégué 19/05/2011 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾	X		3 998 ⁽⁴⁾		60 125			X
Valérie POINSOT Directeur Général Délégué 19/05/2011 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾	X		3 895 ⁽⁴⁾		82 929			X
Bruno JOËT Directeur Général Délégué 22/05/2003 ⁽¹⁾ 19/05/2011 ⁽²⁾	X		7 142 ⁽⁴⁾		588 525			X

(1) Correspond à la date de la première nomination.

(2) Correspond à la date de fin du mandat en cours.

(3) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire article 83 du CGI.

(4) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire article 83 du CGI et de l'abondement à un PEE et à un PERCO.

(5) Montants correspondant aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord sur la préparation à la retraite liés aux contrats de travail dont les Directeurs Généraux Délégués bénéficient sans conditions, à l'instar de l'ensemble du personnel de l'entreprise par application de leur contrat de travail.

(cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion et note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

REMUNERATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration viennent avant tout rémunérer la fonction d'administrateur et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition se fait à parts égales et au prorata temporis (en nombre de jours).

La politique de rémunération des mandataires sociaux prévoit également les cas de figure suivants :

- La cessation des fonctions d'un administrateur et nomination d'un administrateur en remplacement : la répartition des jetons de présence se fait au prorata de la durée du mandat de chaque administrateur, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation et celle du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.
- La cessation des fonctions d'un administrateur sans remplacement : la répartition se fait à parts égales et au prorata temporis, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation des fonctions.
- La nomination d'un administrateur supplémentaire en cours d'exercice : la répartition se fait à parts égales et au prorata temporis en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.

Le Conseil conserve toute latitude pour décider le cas échéant d'une répartition différente.

Les montants présentés dans le tableau ci-après sont exprimés en euros. Les jetons de présence versés en année n, rémunèrent le mandat de l'année précédente.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 de consentir une nouvelle enveloppe de jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration d'un montant de 154 350 € au titre de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2011	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Jacky Abecassis		
Jetons de présence	9 401	8 954
Michel Bouissou		
Jetons de présence	32 087	30 559
Michèle Boiron		
Jetons de présence	9 401	8 954
Autres rémunérations (1)	86 155	50 509
Jean-Pierre Boyer		
Jetons de présence	22 316	21 253
Bruno Grange (2)		
Jetons de présence	11 823	11 260
Autres rémunérations (3)	95 542	99 286
Christine Boyer-Boiron		
Jetons de présence	9 401	8 954
François Marchal		
Jetons de présence	7 051	6 715
Pierre Fabre SA		
Jetons de présence	9 401	8 954
Stéphanie Chesnot (4)		
Jetons de présence	18 097	0
Paul Mollin (5)		
Jetons de présence	4 219	21 253
TOTAL	314 894	276 649

(1) Ces rémunérations se composent essentiellement d'honoraires facturés dans le cadre d'une convention réglementée relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international. Les montants versés à ce titre en 2011 s'élèvent à 85 778 € TTC (cf. Note 32.2). Le reliquat est constitué des droits d'auteurs perçus par M. Boiron.

(2) Etant salarié de l'entreprise, il bénéficie en outre et à ce titre, des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 133 076 € au 31.12.2011.

(3) Ces rémunérations se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière intègre la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré.

(4) Mme Stéphanie CHESNOT a été nommée lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010. Elle n'a donc pas perçu de jeton de présence en 2010 au titre de 2009.

(5) M. Paul MOLLIN est décédé le 22 février 2010.

ATTRIBUTIONS DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CREANCE, D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	NEANT
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	NEANT
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	NEANT
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	NEANT
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	NEANT
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	NEANT

OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Nom de la personne liée à la personne ci-devant	Nombre total d'actions cédées	Prix moyen pondéré	Total des cessions	Nombre total d'actions acquises	Prix moyen pondéré	Total des acquisitions
SHB		Christine BOYER-BOIRON, Jean-Pierre BOYER				1 500	19,80 €	29 700 €
BOUISSOU Michel	Administrateur		350	30,35 €	10 581 €	400	19,78 €	7 939 €

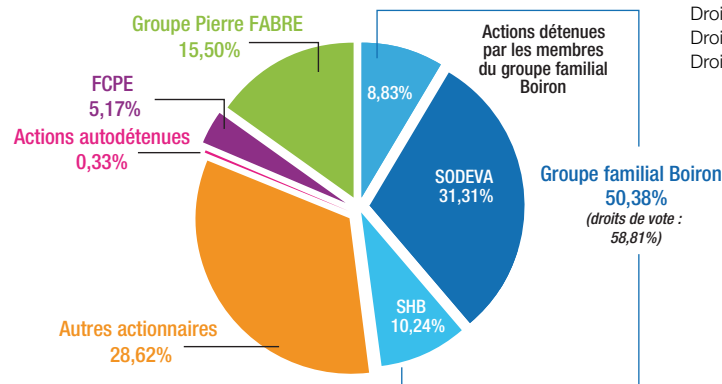
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE MESDAMES CHRISTINE BOYER BOIRON ET STEPHANIE CHESNOT ET DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BOYER

Les mandats d'administrateur de Mesdames Christine Boyer Boiron et Stéphanie Chesnot et de Monsieur Jean-Pierre Boyer arrivent à expiration. Ces administrateurs se représentent à vos suffrages et nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Titre et Actionnariat

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, le capital de Boiron se répartissait comme suit :



Droits de vote détenus par les membres du groupe familial Boiron : 10,16%
 Droits de vote détenus par SODEVA : 36,94%
 Droits de vote détenus par SHB : 11,72%

Le capital social de la société est composé de 21 482 556 actions au 1^{er} janvier 2012.

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2011 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L.233-7 sont, à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	% en capital	% en droits de vote
détenant plus de 5%	FCPE BOIRON	FCPE BOIRON
détenant plus de 10%	SHB	SHB
détenant plus de 15%	PIERRE FABRE SA	PIERRE FABRE SA
détenant plus de 20%		
détenant plus de 25%		
détenant plus de 30%	SODEVA ⁽¹⁾	
détenant plus de 33 1/3%		SODEVA
détenant plus de 50%	Concert BOIRON ⁽²⁾	Concert BOIRON ⁽²⁾

(1) Christian Boiron détient 34,18% du capital de SODEVA et avec ses deux enfants mineurs 42,64% du capital de SODEVA.

(2) Le concert BOIRON comprend : SODEVA, SHB et les autres membres du groupe familial Boiron.

Par courrier du 30 septembre 2011, complété par courriers du 3 octobre et du 14 octobre 2011, la société NATIXIS ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte du FCPE Boiron, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société Boiron et détenir 1 081 467 actions Boiron représentant 1 969 567 droits de vote, soit 5,03% du capital et 5,41% des droits de vote de Boiron. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions sur le Marché.

Au 31 décembre 2011, le groupe familial Boiron détenait 10 822 399 actions (nominatives et au porteur) représentant 50,38 % du capital et 58,81% des droits de vote.

EVOLUTION DU TITRE, DONNEES BOURSIERES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

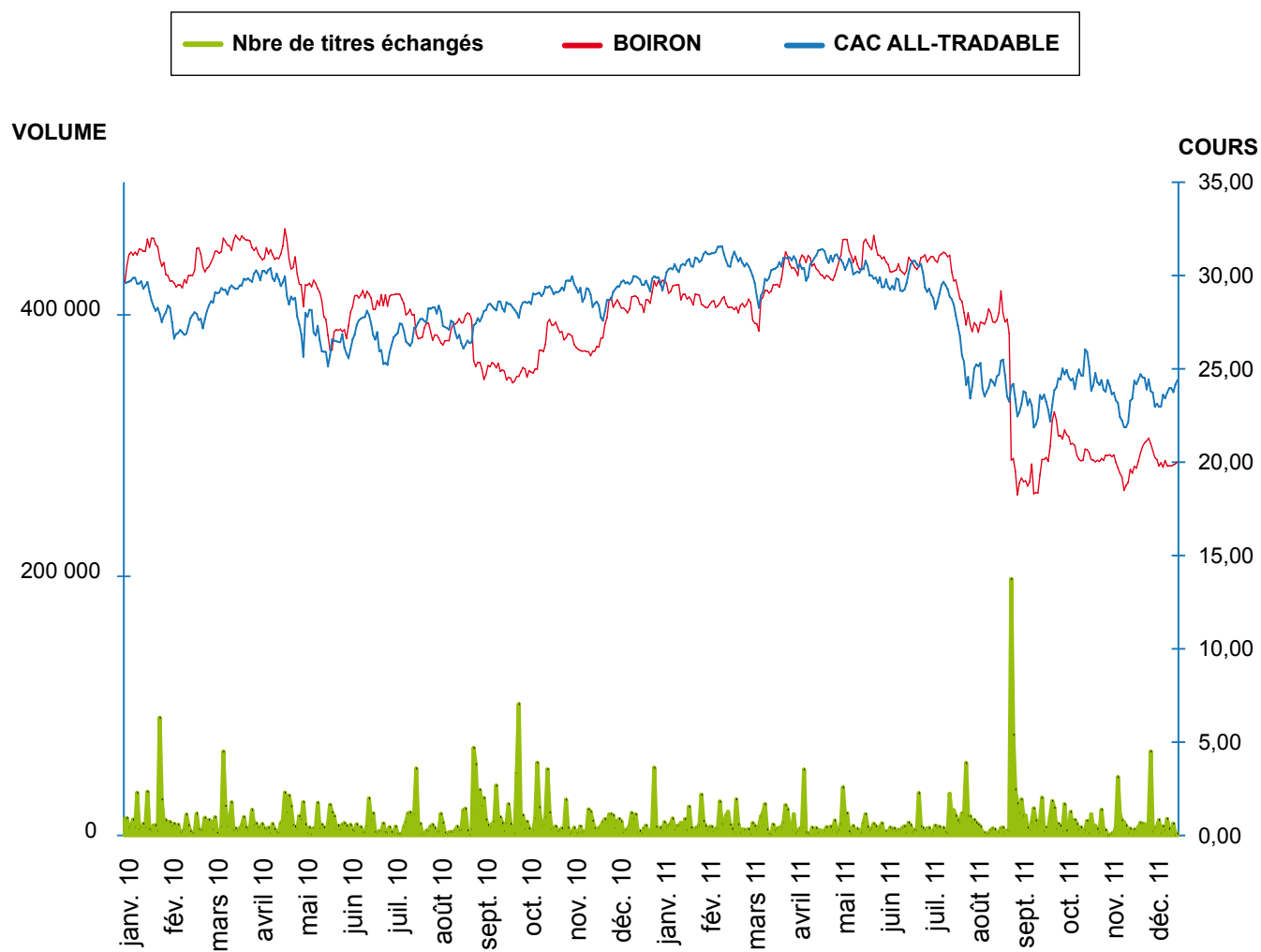
EVOLUTION DU TITRE

Le titre Boiron a clos l'année 2011 avec un cours à 20,02 €, en baisse de 30,7% par rapport à son niveau de 28,89 € du 3 janvier 2011 (cours d'ouverture). Le titre Boiron a connu son plus haut cours en séance le 18 mai 2011, à 32,25 € et son cours le plus bas en séance le 22 septembre 2011, à 18,22 €.

Sur l'année, les transactions ont porté sur 2 951 725 titres, soit une moyenne de 11 485 titres par séance de bourse. Par rapport à 2010 le nombre de titres échangés en 2011 est en baisse de 14,7% et représente 13,7% du capital de la société.

2010	Cours moyen de clôture <i>en euros</i>	+ haut en séance <i>en euros</i>	+ bas en séance <i>en euros</i>	Moyenne des titres échangés par séance	Volume des transactions <i>en millions d'euros</i>	Titres traités dans le mois
janvier	31,21	32,35	29,22	14 878	9,23	297 558
février	30,06	31,51	29,00	6 473	3,88	129 458
mars	31,53	33,00	29,80	10 095	7,35	232 185
avril	31,17	32,50	29,85	9 391	5,87	187 829
mai	28,63	31,04	26,00	11 115	6,60	233 423
juin	28,25	29,20	26,18	47 246	28,19	1 039 421
juillet	28,10	29,18	26,55	7 662	4,66	168 560
août	27,14	27,99	26,06	5 663	3,38	124 587
septembre	24,92	26,12	24,25	16 876	8,90	354 388
octobre	25,81	27,90	24,16	17 463	9,29	366 721
novembre	26,32	27,15	25,01	6 465	3,72	142 231
décembre	28,43	28,95	26,60	7 946	5,17	182 757
2011						
janvier	29,24	29,80	28,03	10 564	6,46	221 836
février	28,52	29,00	28,00	8 697	4,95	173 936
mars	28,63	29,80	26,92	6 901	4,53	158 724
avril	30,63	31,30	29,60	7 828	4,56	148 726
mai	30,74	32,25	29,52	7 680	5,24	168 965
juin	30,81	32,15	30,00	33 036	22,75	726 796
juillet	30,80	31,30	29,52	7 848	5,06	164 809
août	27,91	30,12	26,69	9 110	5,87	209 532
septembre	20,75	29,10	18,22	21 791	9,79	479 395
octobre	21,05	22,70	20,00	8 226	3,68	172 756
novembre	19,80	21,00	18,30	7 270	3,16	159 933
décembre	20,25	21,28	19,50	7 920	3,42	166 317

EVOLUTION DU COURS (DONNEES AJUSTEES)



(Source Euronext Paris)

EVOLUTION DU TITRE

Titres émis (en euros)	2007	2008*	2009	2010	2011
Nombre d'actions	22 006 286	21 947 566	21 734 528	21 482 556	21 482 556
Données de base ajustées par action					
Résultat net	1,25 ⁽¹⁾	1,79 ⁽²⁾	2,78 ⁽³⁾	2,02 ⁽⁴⁾	1,97 ⁽⁵⁾
Capacité d'autofinancement	2,81 ⁽¹⁾	3,74 ⁽²⁾	5,05 ⁽³⁾	4,63 ⁽⁴⁾	4,02 ⁽⁵⁾
Dividende net	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
Ratio de distribution	40%	33%	25%	35%	35%
Cours fin d'année	18,38	17,34	29,81	28,51	20,02
Rendement (dividende net / cours fin d'année)	2,70%	3,46%	2,35%	2,46%	3,50%
PER fin d'année (année n)	14,7	9,69	10,76	14,11	10,16
Volume moyen mensuel	290 828	243 328	366 055	288 260	245 977
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions)	404	381	648	612	430

* Le résultat opérationnel et le résultat net 2008 ont été retraités de l'impact de la constatation des frais de publicité conformément à l'amendement d'IAS 38 en matière de dépenses de promotion et de publicité pour respectivement 203 K€ et 149 K€.

(1) calculs tenant compte des 117 198 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2007

(2) calculs tenant compte des 265 414 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2008

(3) calculs tenant compte des 256 084 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2009

(4) calculs tenant compte des 8 027 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2010

(5) calculs tenant compte des 71 267 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2011

Code ISIN : FR0000061129 (BOI)

Reuters : BOIR.PA

Bloomberg : BOI FP

Action cotée sur NYSE Euronext Paris

Action incluse dans les indices CAC Small, CAC Pharma & Bio, CAC Mid & Small, CAC Health Care, CAC All Shares, Euronext FAS IAS, CAC All-Tradable et I.A.S. (Indice Actionnariat Salarié)

Etablissement chargé du service des titres : BNP PARIBAS Securities Services

Contrat d'animation : SG Securities Corporate & Investment Banking

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Boiron met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels et met à leur disposition une information détaillée.

L'actualité du groupe Boiron et les informations financières le concernant peuvent être consultées sur le site internet www.boiron.com.

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analystes qui suivent régulièrement la

valeur dont notamment : GILBERT DUPONT, ODDO MIDCAP, SOCIETE GENERALE, Financière d'Uzès. Les statuts, comptes, rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société (BOIRON – 20 rue de la Libération – 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON – France).

Responsable de l'information financière : Philippe Montant, Directeur Général Délégué.

BOIRON

20 rue de la Libération
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon – France
Tél. : +33/(0)4.72.16.40.00
Fax : +33/(0)4.78.59.69.16
E-mail : finances@boiron.fr

PROGRAMMES DE RACHATS D'ACTIONS

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été lancé en 2011. Ce programme, limité à 10% du capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, et autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011, poursuit les objectifs suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Boiron par l'intermédiaire d'un

prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à

cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur. Les achats d'actions peuvent notamment être effectués en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Le prix maximum d'achat a été fixé à 45 euros par action et le montant maximal de l'opération a ainsi été fixé à 96 671 475 euros.

NOMBRE D'ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2011 :

Au 31/12/11 :

Pourcentage de capital auto-détenu : 0,33%

Nombre de titres détenus en portefeuille : 71 267

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 71 267
- Opérations de croissance externe : Néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
- Annulation : Néant

Valeur comptable du portefeuille : 1 489 070 €

Valeur de marché du portefeuille : 1 426 765 €

Du 01/01/11 au 31/12/11		Contrat de liquidité	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	126 234	-	126 234
	Prix	24,65 €	-	24,65 €
	Frais de négociation	-	-	-
	Montant	3 111 127 €	-	3 111 127 €
Ventes / transferts	Nombre d'actions	62 994	-	62 994
	Prix	27,33 €	-	27,33 €
	Frais de négociation	-	-	-
	Montant	1 721 590 €	-	1 721 590 €

Les actions autodétenues n'ont fait l'objet d'aucune utilisation ni réaffectation au cours de l'exercice 2011.

AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2012 sera appelée à se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions reprenant les mêmes objectifs et conditions, en conformité avec les articles L225-209 et suivants du Code de Commerce et les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour une période de 18 mois, en remplacement du programme actuel auquel il serait mis fin par anticipation.

Délégations en matière d'augmentation ou réduction de capital

Il n'existe aucune délégation ni autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 a adopté la résolution suivante :

Dix-septième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 19 mai 2013, dans la limite de 10% du capital, soit 2 148 255 actions. A la date du 14 mars 2012, cette autorisation n'a pas été utilisée.

AUTORISATIONS FINANCIERES	PLAFOND	DATE DE DECISION	DUREE DE L'AUTORISATION	UTILISATION DES AUTORISATIONS	DATE DE RENOUVELLEMENT
Délégation en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce	Annulation d'actions dans la limite de 10% du capital	19/05/2011	24 mois		2013

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L 225-100-3, nous vous présentons les points suivants :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites dans les données juridiques du document de référence.
- Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.
- A notre connaissance, les pactes et les engagements conclus entre les actionnaires sont les suivants :

PACTES ET ENGAGEMENTS :

Pacte d'actionnaires (signé le 13 octobre 1987 et publié par la SBF par avis n° 92-1278 du 20 mai 1992) : Certains actionnaires ont consenti un droit de préemption au profit de SODEVA pour une partie des titres qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées émises par la société Boiron (signé le 26 mars 2004) : Afin de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, signature entre les membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années, d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Pacte d'actionnaires (signé le 29 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005) :

Droit de préemption réciproque entre les membres de la famille Boiron et les sociétés SHB et SODEVA en cas de cession de titres de la société Boiron.

Pacte d'actionnaires (signé le 30 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005) :

- Engagement de conservation des titres Boiron acquis par la société PFSA pendant une durée de six années. Pendant cette période, droit de préemption de second rang de la société PFSA,
 - en cas de cession de titres Boiron par les actionnaires de la famille Boiron,

- en cas de cession de titres Sodeva par les actionnaires Sodeva ;

- A l'issue de la période de six années, droit de préemption consenti par PFSA aux actionnaires de la famille Boiron en cas de cession de titres Boiron par PFSA.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 29 juillet 2005) :

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (avec tacite reconduction de deux ans en deux ans), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 31 mai 2007) :

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années (avec tacite reconduction d'année en année), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 19 décembre 2007) :

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années (avec tacite reconduction d'année en année), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 5 décembre 2008) :

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (avec tacite reconduction pour une période indéterminée), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 18 décembre 2009) :

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (à compter de la date d'enregistrement, soit jusqu'au 27 décembre 2011), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Avenant de résiliation de l'engagement collectif de conservation d'actions cotées du 5 décembre 2008 (signé le 6 janvier 2011) :

Afin de mettre un terme à l'engagement collectif de conservation en date du 5 décembre 2008 à compter du 6 janvier 2011 et de réitérer les engagements individuels de conservation.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire (Article 35 des statuts).
- Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers du FCPE actions Boiron sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, le Conseil ne bénéficie d'aucune délégation ni autorisation en matière d'augmentation de capital. Les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont présentés en page 52 du Document de Référence.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Recherche et développement

L'ambition de Boiron est de proposer aux professionnels de santé et aux patients des médicaments efficaces, sûrs et utiles pour la santé publique.

Dans ce but, les programmes de recherche de Boiron ont pour objectifs de :

- Poursuivre l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité de nos spécialités humaines et vétérinaires,
- Créer de nouveaux médicaments, notamment dans les domaines où les enjeux de santé publique sont forts,
- Evaluer l'intérêt de santé publique de nos médicaments,
- Améliorer notre connaissance des modes d'action de nos médicaments pour en améliorer l'efficacité et le mode de fabrication.

Ces programmes font intervenir des équipes de recherche hospitalo-universitaires et des médecins praticiens dans de nombreux pays. Ils donnent une nouvelle impulsion à l'homéopathie et façonnent son visage de demain, confirmant le bien fondé de l'engagement de Boiron à développer une thérapie efficace et respectueuse de l'individu comme de son environnement. L'équipe de recherche et développement du groupe Boiron gère actuellement 70 programmes de recherche fondamentale, préclinique, clinique et pharmaco-épidémiologique.

On retiendra particulièrement en 2011, l'ouverture d'un laboratoire de recherche ; Boiron se donne ainsi le moyen de lancer des protocoles *in vitro* avec la plus grande réactivité. Dans ce laboratoire, Boiron va procéder à l'analyse de nombreuses souches homéopathiques à différents niveaux de dilution, notamment ceux que la pratique des médecins homéopathes a principalement éprouvés en France et dans le monde.

AVANCEES DE L'ANNEE 2011

Boiron a accentué l'internationalisation de ses travaux de recherche en renforçant le déploiement de moyens dans les filiales du groupe et en développant des

partenariats avec des organismes de recherche. Des projets d'étude sont notamment menés aux USA, en Russie, en Pologne, en Espagne et en Italie. Ces travaux sont pilotés et financés par Boiron France.

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE

Boiron a poursuivi ses travaux sur les domaines suivants :

- la mise en évidence de propriétés spécifiques de médicaments homéopathiques dans le domaine de l'oncologie afin de poursuivre et confirmer ces études dans son laboratoire de recherche,
- la compréhension des propriétés physicochimiques des dilutions infinitésimales dynamisées et de leur structure, utilisant des techniques telles que la résonance magnétique nucléaire (RMN), la photoluminescence et la thermoluminescence,
- la compréhension de l'action pharmacologique de Gelsemium en dilution homéopathique et du principal composant présent dans la teinture mère de Gelsemium,
- la mise en évidence des propriétés d'Arsenicum Album, à différents niveaux de dilution homéopathique, dans des systèmes vivants tels que les bactéries,
- l'action des dilutions homéopathiques dans le domaine de la phytopathologie sur un modèle de germination de blé.

Parallèlement, certains travaux ont fait l'objet de publication, comme par exemple :

- Anticancer potentials of root extract of *Polygala senega* against benzo[a]pyrene-induced lung cancer in mice. Paul S, Bhattacharyya SS, Samaddar A, Boujedaini N, Khuda-Bukhsh AR. *Zhong Xi Yi Jie He Xue Bao*. 2011 Mar;9(3):320-7.
- Analysis of the capability of ultra-highly diluted glucose to increase glucose uptake in arsenite-stressed bacteria *Escherichia coli*. Khuda-Bukhsh AR, De A, Das D, Dutta S, Boujedaini N. *Zhong Xi Yi Jie He Xue Bao*. 2011 Aug;9(8):901-12.

- Potentized homeopathic drug Arsenicum Album 30C positively modulates protein biomarkers and gene expressions in *Saccharomyces cerevisiae* exposed to arsenate. Das D, De A, Dutta S, Biswas R, Boujedaini N, Khuda-Bukhsh AR. *Zhong Xi Yi Jie He Xue Bao*. 2011 Jul;9(7):752-60.
- Gelsemium, a stimulator of allopregnanolone biosynthesis in the limbic system exerts anxiolytic effect in rat. Meyer L., Boujedaini N., Patte-Mensah C., Mensah-Nyagan AG. *Prix de la communication affichée au congrès de Turin « STEROIDS AND NERVOUS SYSTEM » du 20 au 24 février 2011.*
- Mice behavioural models with pooled data analysis of Gelsemium studies and new findings about *Ignatia* and *Aconitum*. Bellavite P, Magnani P, Marzotto P, Cristofoletti P, Zanolin ME, Conforti A. (2011). *Proceedings of the XXV GIRI Symposium and VIII CBFH; 2011 Sep 04-07; Fez do Iguaçu (Brazil). Into J High Dilution Res 2011; 10(36):198-200.*
- Aqueous nanostructures in water induced by electromagnetic fields emitted by EDS. A conductometric study of fullerene and carbon nanotube EDS. Elia V, Marrari L., Napoli E. *J Therm Anal Calorim DOI 10.1007/s10973-011-1484-y.*
- The efficacy of ultramolecular aqueous dilutions on a wheat germination model depends on heating degree and increases as a function of aging-time. Brizzi et al., 2011. *eCAM, vol 2011, article ID 696298, 11 pages.*
- Biological effects and physico-chemical properties of extremely diluted aqueous solutions as a function of aging-time. Betti et al., 2011. *Frontiers in Life Science, in press.*

Tout particulièrement, le travail sur Gelsemium a permis de confirmer des résultats obtenus en 2009 et 2010 sur des lignées cellulaires mais cette fois *in vivo* chez le rat. Nos avancées récentes montrent le mécanisme d'action des faibles doses de Gelsemium sur l'anxiété chez l'animal. En effet, l'action anxiolytique de Gelsemium est due à une activation de la pro-

duction d'allopregnanolone, ceci très probablement via des récepteurs glycine du système limbique. Des tests de comportement validés chez ces animaux montrent que l'administration de Gelsemium diminue de façon significative l'état d'anxiété. Ces travaux seront poursuivis en 2012 et 2013.

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE CLINIQUE ET OBSERVATIONNELLE

Les études conduites évaluent l'efficacité de nouveaux médicaments et testent les possibilités de médicaments existants dans de nouveaux domaines, avec pour priorité d'améliorer l'accompagnement des patients atteints de pathologies lourdes.

En 2011, des études sont en cours dans les domaines suivants : oncologie, infectiologie, pathologies de la sphère ORL, Système Nerveux Central.

Des **études cliniques** ont fait l'objet de publications, parmi lesquelles :

- Abstract : A multi-institutional phase III randomized study of calendula lotion versus biafine for protection from radiation induced skin toxicity. Huang S, Weiss M, Sim S, et al. *Department of radiation oncology, Monmouth Medical Center. 23th Annual National Forum de L'Institute of Healthcare Improvement. 4-7 Décembre 2011, Orlando, FL.*

Il s'agit d'une étude randomisée qui compare l'efficacité de la lotion Calendula® versus Biafine® dans la prévention des dermatites induites par radiothérapie. Sur un ensemble de 320 patients, il n'y a aucune différence significative dans la prévention d'une radiodermite (avec un développement \geq au grade 2 de toxicité), l'efficacité de la lotion Calendula® versus Biafine® est similaire dans l'indication étudiée.

- Abstract : Thymeo A Low CD4 Cell Count at three years of active combination antiretroviral therapy is associated with an incomplete immune recovery at 7 years. Patrick Mialhes, Pierre Pradat, Nicolas Voirin, Christophe Malcus, Stephanie Villet, Philippe Marijn, Jean-Louis Masson, Marianne Maynard,

Laurent Cotte, Christian Trepo. *18th conference on retroviruses and opportunistic infections (CROI) - Boston USA - Feb. 2011. 6th International Workshop on HIV Transmission - Roma - July 15 & 16 2011.*

Il s'agit d'une étude rétrospective de patients infectés par le VIH avec une restauration immunitaire incomplète malgré un traitement antirétroviral efficace. Cette caractérisation a permis d'inclure ces patients dans une étude pilote mono centrique évaluant le bénéfice immunologique de Thymuline 9CH comme traitement adjuvant.

- Effect of Gelsemium 5CH and 15CH on anticipatory anxiety : a phase III, single-centre, randomized, placebo-controlled study. Paris A, Schmidlin S, Mouret S, Hodaj E, Marijn P, Boujedaini N, Polosan M, Cracowski JL. *Fundam Clin Pharmacol. 2011 Sep 28.*

L'objectif de cette étude était d'évaluer l'efficacité de Gelsemium 5 et 15 CH sur l'anxiété anticipatoire provoquée, chez des volontaires sains. Les résultats ne montrent pas de différence significative entre le groupe placebo et verum sur le critère principal.

- Use of homeopathic eye drops for the treatment of ocular surface irritation. Pasquale Aragona, Rosaria Spinella, Laura Rania, Elisa Postorino, Serena Sommaro, Giuseppe Angelo. *EuVision Peer-reviewed Journal of Ophthalmology 2/11.*

Etude clinique pilote randomisée, en ouvert, comparant l'efficacité clinique de deux collyres (Homeoptic® et Euphralia®) dans la prise en charge du syndrome de « l'œil sec ».

L'effet des deux traitements (Homeoptic®/Euphralia®) est comparable quant à l'amélioration des symptômes. Toutefois, pour les symptômes « brûlure » et « sensation corps étranger », l'amélioration des symptômes étudiés dans nos conditions expérimentales intervient plus tôt avec Homeoptic® comparé à Euphralia®. Aussi, il y a une évolution significative pour l'hyperhémie et l'empreinte conjonctivale pour les 2 traitements à J30 par rapport à J0.

Une étude de plus grande ampleur sera lancée en 2012.

Deux **études observationnelles** ont été réalisées en 2011 :

- Étude SPIRALE : Prise en charge du syndrome grippal en médecine générale dans le contexte 2009 en France ; place de l'homéopathie. S. Vincent, A. Demonceaux, D. Deswarte, D. Scimeca, M.F. Bordet. *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique, Epidemiology and Public Health ; Vol 59 - Supplément 3, e Forum Scientifique de Pharmaco-Épidémiologie.*

L'étude a porté sur 552 patients, dont 372 suivis par des médecins à une orientation allopathique, et 180 patients suivis par des médecins d'orientation homéopathique. Les résultats nous montrent que :

- les patients inclus étaient similaires en termes de profil à risque et de sévérité de l'atteinte grippale,
- quelle que soit la prise en charge des syndromes grippaux (homéopathie et/ou allopathie), l'évolution des symptômes était équivalente sans perte de chance pour le patient. L'étude est en cours de publication.

- Un type d'étude nouveau évalue à l'officine l'impact exact du conseil dans les affections ORL sur la qualité de vie des patients et valorise la pratique officinale. Avec une participation de 242 pharmacies, 573 dossiers complets ont été analysés. Cette étude montre l'intérêt thérapeutique de la prise en charge officinale avec un impact positif sur la qualité de vie des patients. L'observance des patients au traitement a été jugée très bonne à J+3, avec une satisfaction du conseil officinal de 86% des patients inclus. L'étude est en cours de publication.

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE PHARMACO-EPIDEMIOLOGIQUE

Le programme EPI3 évalue la place de la thérapeutique homéopathique dans la prise en charge des patients en médecine générale. Il évalue également l'Intérêt de Santé Publique (ISP) du recours à l'homéopathie dans la prise en charge de patients dans trois groupes de pathologies.

L'étude : EPI3 est l'étude française la plus importante jamais menée sur le poids des maladies en médecine générale et la consommation de médicaments correspondants. Par rapport aux études anglo-saxonnes (y compris celles menées sur des échantillons encore plus larges), elle a l'intérêt de prendre en compte la mesure de la qualité de vie des patients. Les évaluations ont été effectuées au cabinet du médecin sous le suivi d'attachés de recherche, ce qui garantit la crédibilité et la validité des données recueillies, pré-requis important pour une étude portant sur les pratiques.

La pratique : Cette étude a permis d'évaluer la place de l'homéopathie dans la pratique des médecins généralistes en France et d'identifier trois catégories de prescripteurs :

- les médecins homéopathes qui prescrivent au moins 50% de médicaments homéopathiques,
- les médecins à pratique mixte qui prescrivent à un tiers des médicaments homéopathiques,
- les médecins non prescripteurs de médicaments homéopathiques.

L'intérêt de santé publique : EPI3 fournit une base de données pharmaco-épidémiologique unique sur le poids de 100 pathologies courantes en médecine générale, ainsi que sur la consommation médicamenteuse en fonction de la pratique homéopathique, allopathique stricte ou mixte.

Ces données, utilisant des instruments spécifiques de mesure de la qualité de vie et de l'évolution clinique, revêtent un intérêt unique dans l'évaluation des pratiques, de la prescription et de la consommation des médicaments et des coûts associés.

Sur les trois groupes de maladies étudiées, les troubles du sommeil et anxio-dépressifs, les infections des voies aériennes supérieures et les douleurs musculo-squelettiques, les pratiques médicales ont été évaluées sur quatre groupes de critères par des cohortes de patients suivis durant 12 mois :

L'évolution clinique : par des instruments d'évaluation clinique validés,

Les effets indésirables : mesurés après 12 mois de suivi,

L'impact sur la consommation de soins : la prise en charge par des médecins homéopathes contribue-t-elle au bon usage et a-t-elle une incidence sur l'usage des autres médicaments ?

La perte de chance : les différentes pratiques peuvent-elles conduire à une perte de chance pour le malade ? Les résultats de ces travaux sont en cours de publication. D'ores et déjà, trois publications ont été réalisées en 2011 :

- Who seeks primary care for musculoskeletal disorders (MsDs) with physicians prescribing homeopathy and other complementary medicine ? Results from the EPI3-LASER survey in France. Michel Rossignol, Bernard Begaud, Bernard Avouac, France Lert, Frederic Rouillon, Jacques Benichou, Jacques Massol, Gérard Duru, Anne-Marie Magnier, Didier Guillemot, Lamiae Grimaldi-Bensouda, Lucien Abenham. *BMC Musculoskeletal Disorders Jan. 19 2011, 12:21 doi:10.1186/1471-2474-12-21*
- Benchmarking the burden of 100 diseases : results of a nationwide representative survey within general practices. Grimaldi-Bensouda L, Begaud B, Lert F, Rouillon F, Massol J, Guillemot D, Avouac B, Duru G, Magnier AM, Rossignol M, Abenham L. *BMJ OPEN. Downloaded from bmjopen.bmj.com on November 15, 2011.*
- Benchmarking clinical management of spinal and non-spinal disorders using quality of life : results from the EPI3-LASER survey in primary care. Rossignol M, Begaud B, Avouac B, Lert F, Rouillon F, Bénichou J, Massol J, Duru G, Magnier AM, Guillemot D, Grimaldi-Bensouda L, Abenham L. *Eur Spine J. 2011 Apr 13. JDOI 10.1007/s00586-011-1780-z*

Le programme d'étude EPI3 apporte des connaissances inédites et solides sur l'intérêt thérapeutique et de santé publique d'une prise en charge médicale homéopathique en médecine générale.

D'autres travaux de recherche pharmaco-épidémiologique sont par ailleurs en cours, comme par exemple, une étude qui évalue la place de l'homéopathie dans les stratégies de prise en charge des cancers, en particulier dans le traitement des effets indésirables des médicaments anticancéreux et dans le traitement des pathologies annexes.

PRINCIPAUX PROJETS 2012

Le laboratoire de recherche interne permettra de renforcer et multiplier les recherches visant à développer de nouveaux médicaments.

Aussi, des études démontrant l'efficacité et l'absence d'effets secondaires -notamment chez les enfants- sont en cours de lancement.

La volonté de Boiron est d'amplifier encore ses efforts de recherche dans l'avenir.

ORGANISATION

La recherche et développement est organisée autour d'une équipe plurinationale de 20 personnes dont la mission est d'étudier et construire des projets de recherche à travers notamment la mise en place de partenariats avec des organismes de recherche publics (CNRS, INSERM), des centres universitaires, des centres hospitaliers et des laboratoires privés.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au total, les dépenses consacrées à la recherche et développement se sont élevées à 4 558 K€ contre 6 339 K€ en 2010. Elles ont représenté 0,9% du chiffre d'affaires du groupe contre 1,2% en 2010. En 2011, le groupe a bénéficié d'un Crédit d'impôt Recherche de 1 178 K€ contre 1 289 K€ en 2010. La volonté d'internationalisation des travaux de recherche est illustrée par la diversité géographique des programmes.

Social

EVOLUTION DES ORGANISATIONS

L'année 2011 est une année d'évolution de la gouvernance Boiron associée à une adaptation constante des organisations.

Ceci s'est traduit par une évolution des modes de fonctionnement.

ACCOMPAGNEMENT DES HOMMES ET DES ORGANISATIONS

- **Evolution de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de l'entreprise.** A compter du 1^{er} juillet 2011, Thierry Boiron, jusqu'alors Directeur Général, exerce désormais les fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Christian Boiron qui exerce les fonctions de Directeur Général.

Philippe Gouret a été renouvelé dans son mandat de Directeur Général Délégué, ainsi que dans sa qualité de Pharmacien Responsable. Valérie Poinsot et Philippe Montant sont nommés Directeurs Généraux Délégués.

- **Réorganisations.** Les contraintes réglementaires et économiques imposées au groupe n'ont cessé, ces dernières années, de se multiplier et engendrent une réflexion permanente de souplesse et de mobilité des organisations, des métiers et des équipes. Cela s'est traduit, notamment en 2011, par des réorganisations en Pologne, en Italie et aux Etats-Unis.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS (FRANCE)

Les liens étroits entre la performance économique de l'entreprise et l'épanouissement de chaque

personne sont tissés **au quotidien dans les relations humaines et sociales.**

Un atelier de réflexion sur le « bien être » au travail composé 55 personnes représentatives des salariés Boiron, la Direction Générale et 10 accompagnants formateurs connaissant bien l'entreprise ont travaillé pendant deux jours au développement du « bien être » au travail. Les enjeux de cet atelier étaient de prendre du recul sur les pratiques professionnelles et de mieux travailler individuellement et collectivement. Cet atelier est une étape dans un parcours commencé il y a plus de 30 ans et il en ressort que l'entreprise a beaucoup d'atouts pour que chacun puisse s'y sentir bien.

Afin de développer encore la performance de l'entreprise, deux thèmes de travail ont été mis en avant avec des membres de cet atelier et la Direction des Ressources Humaines :

- d'une part, « management et relations interpersonnelles »
- et d'autre part, « améliorations des méthodes de travail individuelles et collectives ».

Les groupes continueront leur réflexion en 2012.

32 accords illustrent également cette politique sociale, fondée sur la confiance et le dialogue.

Pour maintenir ces accords en harmonie avec les évolutions organisationnelles, législatives et les besoins des salariés, chaque accord est signé avec une durée déterminée de trois années. Les accords qui ont été étudiés et revus en 2011 sont les suivants :

Protocole d'accord d'entreprise sur la représentation du personnel des établissements Boiron :

Première élection après la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et qui modifie les

règles de représentativité des représentants salariés et donne plus de poids aux accords négociés en entreprise ou au niveau des branches. Boiron a procédé à ces élections par le biais du vote électronique. L'entreprise a désormais trois organisations syndicales représentatives : FO, CFDT et CFE-CGC.

Accord sur les moyens accordés aux organisations syndicales et aux comités d'établissements :

Le développement du dialogue social s'est toujours affirmé comme une priorité au sein de l'entreprise. Un certain nombre de moyens supplémentaires ont ainsi été octroyés aux organisations syndicales représentatives afin de faciliter leur mode de fonctionnement.

Accord de méthode relatif au processus d'élaboration des accords d'entreprise Boiron :

Un cadre a été élaboré instituant un groupe de pilotage général et des groupes de travail qui assurent ainsi la plus large concertation possible et donc la meilleure adaptation aux réponses aux besoins de l'entreprise et des salariés.

Accord sur la prime de partage des profits :

Cette prime issue de la loi du 28 juillet 2011 a généré un versement, au prorata temporis du temps de travail, d'environ 150 € brut.

Accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes :

L'entreprise a toujours accordé une importance particulière au principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, source de complémentarité, de créativité, d'équilibre social et d'efficacité économique. L'entreprise, composée à 72% de femmes, mettra particulièrement l'accent sur la communication auprès des hommes sur leurs droits au congé parental souvent méconnus.

Accord d'entreprise sur la retraite et sa préparation :

Convaincue de l'importance du dispositif mis en place en 1976, l'entreprise, malgré les incertitudes et les évolutions réglementaires, décide de le reconduire en y apportant les nécessaires évolutions. L'entreprise a réaffirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite par le biais d'un capital temps de préparation à la retraite qui permet une réduction progressive du temps de travail sans diminution de salaire.

DONNEES SOCIALES 2011

Les données sociales sont le résultat de la consolidation des données des filiales figurant dans le périmètre du groupe.

LES EFFECTIFS ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Au 31 décembre 2011, le groupe Boiron compte 4 035 salariés contre 4 081 en 2010 (-1,1%).

En France métropolitaine, les effectifs s'élèvent à 2 828 collaborateurs. A ce chiffre s'ajoute le personnel intérimaire, qui représente, sur l'année 2011, 1,8% des heures travaillées de Boiron.

Evolution des effectifs totaux

(En effectif physique au 31/12/2011)

	2011	2010	%
Total groupe	4 035	4 081	-1,1%
dont Boiron SA	2 828	2 885	-2,0%

Les effectifs du groupe comprennent 72% de femmes et 28% d'hommes.

Au 31 décembre 2011, les personnes handicapées ou invalides employées par Boiron SA représentaient 4,7% de l'effectif.

Effectifs du groupe par type de contrats

(En effectif physique au 31/12/2011)

	2011	2010	%
Contrat à durée indéterminée	3 848	3 891	-1,1%
Contrat à durée déterminée	187	190	-1,6%
Total	4 035	4 081	-1,1%

En France, près de 97% des salariés Boiron travaillent en contrat à durée indéterminée.

Le groupe applique la durée légale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

A ce jour, plusieurs accords d'entreprise ont été signés par Boiron sur la personnalisation du temps de travail et 18,1% des salariés du groupe travaillent à temps partiel.

L'organisation du temps du travail dans le groupe est la suivante :

(En effectif physique au 31/12/2011)

	2011	2010	%
Temps complet	3 304	3 372	-2,0%
Temps partiel	731	709	+3,1%
Total	4 035	4 081	-1,1%

En 2011, 4 466 heures supplémentaires ont été comptabilisées en France (en augmentation de 14,5% par rapport à 2010).

LICENCIEMENTS ET LEURS MOTIFS

Le groupe Boiron peut être amené à décider des licenciements pour faute ou insuffisance professionnelle et se conforme pour cela aux réglementations en vigueur.

Les suppressions d'emplois consécutives à des réorganisations se font dans le cadre des procédures locales de consultation avec les organisations représentatives du personnel.

REMUNERATIONS**Evolution des frais de personnel**

Boiron SA

(en milliers d'euros)	2011	2010
Rémunérations	93 548	90 433
Charges sociales	42 632	40 282
Intéressement et participation	16 015	13 963
Autres avantages sociaux (dont abondements, chèques déjeuner, CE)	6 061	5 959
Indemnités de départ à la retraite	3 237	3 486
APR*	4 272	4 221
Médailles du travail	909	777
Total charges de personnel	166 674	159 121
Charges sociales / Rémunérations	45,6%	44,5%

* APR : Accord de Préparation à la Retraite (cf. note 2.9.1.2.2 des annexes aux comptes consolidés)

Groupe Boiron

(en milliers d'euros)	2011	2010
Rémunérations	138 256	134 142
Charges sociales	54 092	51 109
Intéressement et participation	17 703	15 730
Autres avantages sociaux (dont abondements, chèques déjeuner, CE)	7 055	6 849
Indemnités de départ à la retraite	3 247	3 493
APR ⁽¹⁾	4 272	4 221
Médailles du travail et gratifications	986	930
TFR Italien ⁽²⁾	818	870
Pré pension belge	81	1
Primes d'ancienneté belges	161	99
Total charges de personnel	226 671	217 444
Charges sociales / Rémunérations	39,1%	38,1%

(1) APR : Accord de Préparation à la Retraite (cf. note 2.9.1.2.2 des annexes aux comptes consolidés)

(2) TFR : Engagement pour indemnités de fin de contrat

EVOLUTIONS SALARIALES**Augmentation globale des salaires** (Boiron SA)

	2011	2010
Augmentation générale	1,50%	3,90%
Augmentation individuelle	1,03%	1,07%
Augmentation Globale	2,53%	4,97%

En 2011, les augmentations générales dans le groupe ont atteint jusqu'à 7,0% suivant les pays et leur taux d'inflation.

FORMATION : EVOLUTION, MOBILITE ET ACCOMPAGNEMENT DU SALARIE

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation et de mobilité au sein de l'entreprise qui se traduit par des projets de formation dans trois grands domaines :

- Culture d'entreprise : connaissance de l'homéopathie et compréhension des mécanismes économiques de l'entreprise.
- Renforcement des compétences techniques et pharmaceutiques.
- Le développement personnel et managérial : 390 salariés de Boiron SA en 2011 et 1 418 salariés depuis 2007 ont suivi la formation « Pour des échanges simples et directs » qui a pour objectif de mieux se comprendre, de mieux vivre sa relation à l'autre, de développer la capacité à travailler ensemble. 3% des salariés ont suivi une formation intitulée « S'adapter et accompagner le changement ». Un parcours dédié aux animateurs est en place et comprend six modules de formation. Tous les animateurs ont intégré ce parcours. 102 stagiaires en 2011 et 138 stagiaires depuis 2010 ont souhaité suivre ce stage.

	2011	2010	%
Nombre de personnes formées	2 067	1 980	+4,4%
Nombre d'heures de formation	37 041	39 757	-6,8%

La population concernée est celle de Boiron France

Le groupe Boiron a pour volonté de respecter sur chacun de ses sites l'ensemble des réglementations sociales en vigueur.

ŒUVRES SOCIALES

Le montant des donations versées en faveur du comité d'entreprise de Boiron SA s'est élevé à 1 796 K€ en augmentation de + 3,7% par rapport à l'année 2010.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

Le groupe a enregistré 83 accidents du travail. Sur 55 accidents du travail (soit un taux de fréquence de 14,0%) survenus en France, le taux de gravité, à savoir le nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées, était de 0,52% contre 0,70% en 2010.

En France, le taux d'absentéisme s'élève à 6,58% et se décompose selon les motifs suivants :

	2011
Maladie ⁽¹⁾	72,4%
Maternité ⁽²⁾	18,9%
Accident du Travail et Maladie Professionnelle ⁽³⁾	7,0%
Divers ⁽⁴⁾	1,7%
	100%

(1) maladie avec certificat médical et maladie sans certificat médical

(2) y compris congés paternité

(3) accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet

(4) congés sans solde, absences autorisées non rémunérées, absences non autorisées non rémunérées, absences non rémunérées

SOUS-TRAITANCE

Boiron a pour approche d'assurer en interne l'essentiel de ses grands métiers, mais comme tout groupe industriel, il est également amené à faire appel à la sous-traitance de fabrication industrielle. Dans ce cadre et afin de réduire au maximum les risques de pénurie et d'accroître les performances du groupe en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, les processus d'achat de sous-traitance sont pilotés par la Direction des Achats qui se charge de la sélection des fournisseurs, en étroite collaboration avec les partenaires internes concernés.

Données environnementales

Les données chiffrées concernent les sites de production et sont directement issues des factures ou des bordereaux de suivi de déchets.

CONSOMMATIONS, REJETS ET NUISANCES

CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU

L'essentiel de l'eau consommée est destiné à la fabrication du froid et de l'eau purifiée utilisée dans les process de fabrication.

L'eau utilisée sur les sites provient du réseau d'eau potable.

Evolution des consommations d'eau en m³ (*)

	2009	2010	2011
Messimy	41 268	41 373	44 897
Montévrain	4 629	4 908	5 600
Montrichard	7 472	8 075	9 839
Sainte-Foy-lès-Lyon	26 518	26 453	19 336
Unda	4 916	4 123	4 352

L'augmentation de la consommation d'eau du site de Messimy s'explique par la mise en service de 4 nouveaux bâtiments (un bâtiment de production, un bâtiment administratif, un restaurant d'entreprise, un laboratoire de recherche).

Sur Montrichard, on observe également une augmentation de la consommation d'eau qui vient principalement du remplacement d'un matériel consommateur d'eau adoucie (autoclave) qui a nécessité certains réglages pour parvenir au mode de fonctionnement optimal.

La diminution de la consommation d'eau du site de Sainte-Foy-lès-Lyon est liée au remplacement de la tour aéroréfrigérante par un système de groupes froid.

CONSOMMATION DES PRINCIPALES MATIERES PREMIERES

Matières premières principales	Quantités consommées au niveau du groupe
éthanol	774 000 litres
sucre	1 465 tonnes
lactose	237 tonnes
vaseline	146 tonnes

CONSOMMATION D'ENERGIE

Les consommations d'énergie sont principalement destinées au traitement de l'air des bâtiments, imposé par les bonnes pratiques de fabrication.

Evolution des consommations d'électricité en MWh (*)

	2009	2010	2011
Messimy	13 122	13 929	14 664
Montévrain	2 057	2 583	2 640
Montrichard	2 082	2 097	2 203
Sainte-Foy-lès-Lyon	7 650	7 836	7 775
Unda	1 271	1 424	1 295

L'augmentation de la consommation d'électricité du site de Messimy s'explique par la mise en service des quatre nouveaux bâtiments cités précédemment.

Evolution des consommations de gaz en MWh (*)

	2009	2010	2011
Messimy	14 269	17 686	15 542
Montrichard	1 507	1 484	1 057
Sainte-Foy-lès-Lyon	6 366	6 823	6 391
Unda	762	978	858

Evolution des consommations de fuel en m³ (*)

	2009	2010	2011
Unda	91	79	60

Les diminutions des consommations de gaz et de fuel observées sur l'ensemble des sites de production sont a priori liées aux conditions climatiques plus favorables en 2011.

Boiron limite l'impact environnemental des sites de production en privilégiant dans un premier temps les solutions d'économie d'énergie aux énergies renouvelables, la préservation de l'environnement passant d'abord par une consommation du juste besoin.

On peut citer à titre d'exemple :

- l'arrêt de certains groupes froid entre 20h et 5h dès que la température extérieure est comprise entre +5°C et +24°C ;
- diminution du taux de circulation d'air de certaines centrales de traitement d'air ;
- mise en place dans des nouveaux bâtiments et dans certains locaux existants de détecteurs de présence pour l'activation de l'éclairage ;
- récupération de la chaleur des compresseurs pour l'eau chaude sanitaire au niveau d'un bâtiment de production construit en 2011 ;
- attention particulière portée à l'isolation des nouveaux bâtiments administratifs ainsi que dans le cadre de certaines rénovations.

Par ailleurs, des panneaux solaires servant à la production d'eau chaude pour le restaurant d'entreprise du site de Messimy ont été installés en 2011.

LES SOLS

En fonction de l'historique d'un site, lors d'achats de terrains, des études de sol sont réalisées.

Nous n'avons pas été confrontés au cas de cession d'un site ayant nécessité une réhabilitation des sols.

(*) Données issues des factures

LES REJETS DANS L'AIR

Des vapeurs d'alcool peuvent se former lors de la fabrication des teintures mères.

La fabrication des médicaments homéopathiques induit peu d'émissions directes de gaz à effet de serre. Les seules émissions de CO₂ sont celles provenant de la combustion du gaz naturel utilisé pour le chauffage des locaux ainsi que les émissions liées aux transports (transports des matières premières, distribution des médicaments, flotte des commerciaux).

Néanmoins, plusieurs actions ont été engagées afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre :

- De 2009 à 2010, le LEEM¹ a été pilote d'un groupe projet dont l'objectif est d'élaborer avec des experts en bilan carbone un outil d'évaluation du bilan carbone, adapté aux entreprises du médicament.

L'intérêt de cette démarche est de doter les adhérents du LEEM d'un outil qui leur permette de réaliser un tel bilan de façon autonome. Boiron a été un membre actif du comité de pilotage de ce projet.

- Chez Boiron SA ainsi que chez Unda en Belgique, la liste des véhicules proposés aux salariés itinérants a été revue en considérant les critères suivants :
 - la consommation de carburant,
 - la puissance fiscale et la puissance réelle,
 - les rejets de CO₂.

Sur le site de Messimy, la fabrication des granules neutres et des comprimés génère des particules de sucre et de lactose. Elles sont canalisées et retenues par des filtres. Les dispositifs de filtration en place permettent d'assurer un faible niveau de concentration de poussières dans l'atmosphère et de rester largement en deçà de la valeur fixée. Des

mesures ont été réalisées en 2009. Elles confirment bien le respect des seuils imposés par l'arrêté d'autorisation, régissant les activités de Boiron. Ces mesures seront renouvelées en 2012.

LES REJETS DANS L'EAU

Les quatre sites de production français (Messimy, Montrichard, Sainte-Foy-lès-Lyon et Montévrain) sont chacun régis par une convention de rejet d'eau, propre à chaque site. Cette convention est un engagement entre l'industriel, la commune et la station d'épuration pour remédier aux pollutions industrielles et assurer en aval du rejet une maîtrise du traitement des effluents acheminés vers la station d'épuration la plus proche. Différents paramètres doivent être suivis selon les termes de la convention pour pouvoir agir en cas de dépassement des seuils autorisés. Ces seuils dépendent des contraintes de la station d'épuration qui prend en charge les effluents et de ses capacités de traitement.

Les sites de Messimy et de Montrichard sont soumis à surveillance et disposent d'une chaîne de mesure (prélèvement, conservation, analyse et exploitation). Des analyses internes sont réalisées sur un rythme hebdomadaire. De plus, mensuellement pour Messimy et annuellement pour Montrichard, ces prélèvements sont transmis à un laboratoire de mesure agréé. Enfin, l'ensemble de ces mesures est transmis aux Préfectures concernées.

Concernant notre filiale Unda, des mesures annuelles sont réalisées par un laboratoire indépendant. Les résultats donnent lieu à une déclaration.

Quel que soit le site Boiron, les pollutions anormales entraînent la recherche de leur origine ainsi que de solutions correctrices adaptées. Suite à l'identification d'une problématique de PH sur les eaux de rejet du site de Sainte-Foy-lès-Lyon une installation

d'homogénéisation et de neutralisation de nos rejets a été mise en place en 2011.

Sur tous nos sites industriels, de façon à améliorer la qualité de nos effluents ainsi que des eaux pluviales, des bacs de dégraissage ainsi que des séparateurs d'hydrocarbures sont installés et régulièrement entretenus.

En vue de protéger les réseaux d'eau pluviale, des tapis obturateurs sont placés sur les grilles d'égout lors des opérations de livraison d'alcool. De plus, afin de gérer un épandage accidentel éventuel, les réseaux des sites de production sont équipés d'obturateurs.

Points spécifiques au site de Messimy :

Afin de limiter les pollutions sur les eaux industrielles, le site est équipé d'un bassin d'homogénéisation et d'un bassin de neutralisation. Des filtres sont également mis en place au niveau des bondes de sol pour capter les matières en suspension issues du travail des plantes.

Une cuve enterrée est en place pour récupérer les eaux sucrées du service dragées où sont produits les granules et globules neutres utilisés pour la production des tubes et doses. Ces eaux sont prises en charge par un prestataire privé qui s'en sert pour humidifier les tas de compost de sa plateforme.

LES REJETS DANS LE SOL

D'une manière générale, le stockage des produits à risque est réalisé sur rétention (local sur rétention, armoires, bacs). L'aire de dépotage d'alcool du site de Sainte-Foy-lès-Lyon a été rénovée avec, entre autre, la mise en place d'une résine étanche.

Les bâtiments dont les produits pourraient présenter des risques de pollution par les eaux d'extinction d'incendie sont en rétention.

1- LEEM : Les entreprises du médicament

LES NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Du fait du statut d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), nos sites de production doivent respecter à minima, l'arrêté du 20 août 1985 modifié par l'arrêté du 23 janvier 1997 qui impose des valeurs limites à ne pas dépasser avec possibilité de contrôle inopiné ou avec obligation de contrôles périodiques pour les sites soumis à autorisation.

Les dernières mesures réalisées sur chaque site montrent que nous sommes conformes.

Les différents sites Boiron ne génèrent pas de nuisances olfactives.

LES DECHETS

Il existe différentes filières de traitement des déchets : valorisation matière (recyclage, compostage, réutilisation...), valorisation énergétique (incinération...) et enfouissement. La recherche de filières de traitement plus adaptées pour les déchets est un compromis entre les paramètres législatifs, financiers, humains et techniques.

TRAITEMENT DES DECHETS

	Valorisation matières (recyclage, récupération ou régénération de la matière)	Valorisation énergétique (incinération avec récupération possible d'énergie)	Enfouissement
Sainte-Foy-lès-Lyon	Big Bag Cartons Cartouches et toners d'impression Cuves vides D3E ⁽¹⁾ après «dépollution» Déchets médicamenteux Encombrants Films et housses plastiques Huiles Palettes bois Papiers Verres	DASRI ⁽²⁾ après pré-traitement Déchets médicamenteux Produits chimiques	DIB ⁽³⁾
Messimy	Big bag Cartons Cartouches et toners Cuves vides D3E après «dépollution» Déchets médicamenteux Encombrants Films et housses plastiques Huiles Palettes Bois Papiers Résidus de sucre Végétaux Verres	DASRI après pré-traitement Déchets médicamenteux Produits chimiques	DIB
Montrichard	Cartouches et toners Déchets médicamenteux Encombrants Papiers Cartons	DASRI après pré-traitement Déchets médicamenteux DIB Produits chimiques	
Montévrain	Cartons Cartouches et toners Encombrants Papiers PEBD	DASRI après pré-traitement Déchets médicamenteux DIB Produits chimiques	
Etablissements⁽⁴⁾ Boiron SA	Cartouches et toners Cartons Papiers Plastiques Verres	Déchets médicamenteux	DIB
Sites de production Unda	Cartons Papiers Plastiques Métaux Verres	Déchets médicamenteux	

Depuis l'été 2010, les factures sont dématérialisées.

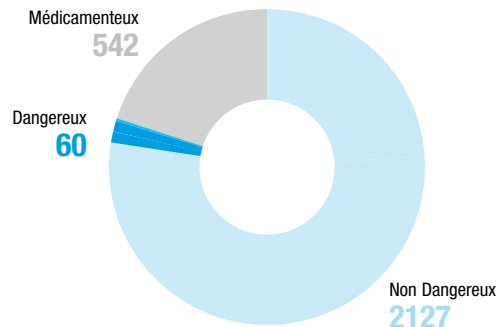
(1) D3E : Déchets Electriques Et Electroniques

(2) DASRI : Déchets d'Activités de Soins A Risques Infectieux

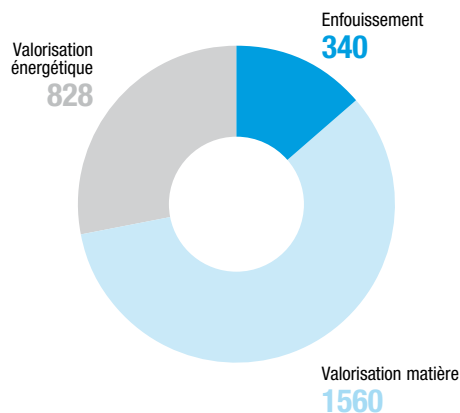
(3) DIB : Déchet Industriel Banal

(4) La gestion des déchets dans les établissements de distribution n'est pas identique. Ceci est lié aux volumes générés ainsi qu'aux infrastructures locales. Les informations indiquées ne sont donc pas applicables à tous les établissements.

Répartition des déchets par catégorie (T) (Sites de production + Unda)



Répartition des déchets par filière (T) (Sites de production + Unda)



MESURES PRISES POUR AMELIORER LES ATTEINTES A L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPECES ANIMALES ET VEGETALES PROTEGEES

La base des médicaments homéopathiques appelée «souche» est d'origine végétale, minérale ou animale.

L'approvisionnement en plantes est réalisé en faisant en sorte de préserver le milieu naturel. Pour ce faire, les Laboratoires Boiron se fournissent directement auprès d'un réseau d'une centaine de récoltants à travers le monde. Des démarches de certification qui attestent d'un mode de production biologique sont menées (label AB: non utilisation de produits phytosanitaires, traçabilité des pratiques, biodiversité, ...). Les différents sites de récoltes font l'objet d'audits qualité: toutes les plantes utilisées sont certifiées sans OGM avec, dans certains cas, des certificats nominatifs (soja, maïs) et font l'objet d'une vérification d'absence de contamination radioactive.

Certains des végétaux utilisés (Hydrastis canadensis par exemple) sont protégés par la convention de Washington (ou Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction dite CITES) qui a pour objectif de garantir que le commerce des espèces listées ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. L'achat d'un de ces végétaux nécessite une autorisation qui garantit, entre autre, des approvisionnements dans des quantités permettant de préserver l'équilibre naturel des lieux de culture.

Enfin, les souches d'origine animale (principalement des insectes ou des sécrétions animales) proviennent généralement d'animaux d'élevage avec certification vétérinaire.

DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION D'ENTREPRISES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

A ce jour, Boiron n'a pas entamé de telles démarches.

LES MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFORMITE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AUX DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Boiron a au niveau de la France, un outil de veille réglementaire externalisé qui transmet mensuellement au pôle HSE⁽¹⁾, les nouveautés réglementaires applicables en termes d'HSE. Le pôle HSE a ensuite pour mission d'accompagner et de s'assurer de la mise en application de ces textes.

LES DEPENSES ENGAGEES EN 2011 POUR PREVENIR LES CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT (DONNEES BOIRON SA)

• Ecotaxes :

Boiron verse des cotisations auprès des organismes suivants :

- Adelphe (filiale d'Eco-Emballage) au titre des déchets d'emballages générés par nos produits au niveau des ménages,
- EcoFolio au titre des déchets d'imprimés générés par notre communication,
- Cyclamed au titre des déchets de médicaments non utilisés au niveau des ménages.

Ces cotisations se sont élevées à près de 565 K€ (contre 469 K€) versés en 2010. Cette augmentation est principalement liée à la hausse du barème de cotisation relatif aux déchets d'emballage.

- Le coût lié à la gestion des déchets s'élève à environ 300 K€.
- Les autres charges se montent à 833 K€.

SERVICE INTERNE DE GESTION HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT (HSE)

Les problématiques environnementales sont gérées au niveau du pôle HSE, constitué de six personnes. Ce pôle est rattaché à la Direction Organisation Méthodes. 1,5 personne travaille à la gestion de l'environnement.

Une rubrique a été créée au niveau de l'Intranet Boiron pour ce pôle : elle permet à l'ensemble des collaborateurs d'avoir connaissance de l'existence du pôle HSE et la mise à disposition d'outils et d'informations spécifiques.

1) HSE : Hygiène Sécurité Environnement

LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Néant

LES MONTANTS DES INDEMNITES VERSEES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXECUTION D'UNE DECISION JUDICIAIRE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Néant

OBJECTIFS ASSIGNES AUX FILIALES

Les filiales sont pour la majorité des établissements de distribution et de promotion. Leur impact environnemental est donc particulièrement faible. Nous ne leur assignons pas d'objectifs particuliers autres que le respect des réglementations en vigueur. La principale exception est la filiale belge qui doit mettre en place des indicateurs environnementaux.

Risques industriels et environnementaux

Les activités de Boiron ne sont pas particulièrement génératrices de risques environnementaux. Dans la suite de ce paragraphe, nous ne parlerons que des sites de production. En effet, les établissements et filiales de distribution ne présentent pas de risques environnementaux significatifs.

Les sites de production basés en France relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont soit soumis à déclaration, à déclaration avec contrôle ou à autorisation. Le respect des arrêtés types ou arrêtés d'autorisation permettent de réduire significativement les risques environnementaux. Boiron est régulièrement en contact avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en particulier dans le cadre de projets de construction ou de réaménagements de locaux. Ces échanges ont pour but de définir les meilleurs choix techniques pour permettre de limiter les risques environnementaux potentiels générés par ces projets. Des études d'impacts sont également réalisées.

Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs et ne fait donc parti de la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du code de l'environnement. Boiron n'est donc pas concerné par l'article 225-102-2 du code du commerce relatif à la communication sur la prévention des accidents technologiques.

Concernant l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution, les sites de production sont dotés soit d'un POI (plan d'opération interne) soit d'un plan d'urgence. Ces documents ont été réalisés en tenant compte de l'avis des services d'urgence. Les

établissements de distribution n'ont pas été identifiés comme générateurs potentiels de pollution.

Au niveau des sites stratégiques, une évaluation du risque de perte d'exploitation liée aux utilités a été réalisée et a donné lieu à la mise en œuvre de certaines mesures (cf. tableau ci-dessous). Une vigilance particulière est portée sur la problématique du vieillissement de certaines installations et entraîne des travaux préventifs de rénovation : en 2011, la rénovation des réseaux d'eau glacée et d'eau chaude destinée au chauffage a été réalisée sur le site de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Nature des risques	Sites concernés	Evaluation du risque	Maîtrise du risque
Pollution des eaux industrielles ou pluviales	Sainte-Foy-lès-Lyon		Cuve de neutralisation - Possibilité d'obturer le réseau des eaux pluviales - locaux de stockage des produits dangereux en rétention
	Messimy	Modérés en raison de la nature des principaux produits manipulés (sucre, éthanol, vaseline)	Bassin de neutralisation et d'homogénéisation avec possibilité de mettre le site ou les bâtiments en rétention - possibilité d'obturer le réseau des eaux pluviales
	Montrichard		Possibilité de mettre le site en rétention - locaux de stockage des produits à risque (alcool) en rétention
	Harzé (Unda)		Stockage des produits à risque (alcool) sur rétention
Incendie / explosion	Sainte-Foy-lès-Lyon	Modéré	Mise en conformité ATEX - Visite annuelle de prévention incendie - Rénovation des têtes de détection incendie - présence d'Equipers de Première Intervention (EPI) sur le site
	Messimy	Faible	Mise en conformité ATEX - Visite annuelle de prévention incendie - Sprinklage des locaux - Présence d'EPI sur le site
	Montrichard	Faible	Mise en conformité ATEX - Sprinklage des locaux - Présence d'EPI sur le site
	Montévrain	Faible	Sprinklage des nouveaux locaux – non concerné par le risque d'explosion - Présence d'EPI sur le site
	Harzé (Unda)	Modéré	Mise en conformité ATEX des locaux et sécurisation du site au niveau du risque incendie
Coupure électrique	Sainte-Foy-lès-Lyon Messimy Etablissement	Faible de part les mesures mises en place	Préparation d'attentes pour permettre le raccordement en urgence de groupes électrogènes - Sur Messimy, le bouclage la haute tension a été réalisé
	Harzé (Unda)	Modéré - Impact groupe faible	
Inondations	Sainte-Foy-lès-Lyon (crue de l'Yzeron)	Moyen : l'Yzeron est un petit cours d'eau qui en cas de fortes intempéries peut déborder et inonder certains locaux (principalement du stockage d'archives). Les mesures citées vont permettre de maîtriser ce risque (certaines sont déjà réalisées)	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une récupération et d'un relevage des eaux de ruissellement d'un caniveau ; - Installation de clapets anti-retour dans les pluviales ; - Installation de barrières anti-inondations

REACH

L'évolution des tonnages des substances fabriquées par les Laboratoires Boiron en 2011 n'a pas entraîné de nouveau cas concerné. Une seule substance reste donc impactée. Cette substance devra être enregistrée avant le 1^{er} juin 2018.

SECURITE DES TRAVAILLEURS

L'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail est gérée par le pôle HSE et au quotidien par les animateurs sécurité des sites de production ainsi que par les membres des différents CHSCT présents dans tous nos établissements français. Sur les sites de production lyonnais, le service santé y contribue également. Cette démarche s'appuie sur la réglementation et sur certains indicateurs (les accidents du travail, l'évaluation des risques présentée dans le document unique en font partie).

L'évaluation des risques professionnels est réalisée sur tous les sites et sert de base à la recherche de solutions visant à améliorer la sécurité et protéger la santé du personnel Boiron, des intérimaires et du personnel des entreprises extérieures intervenant sur les sites Boiron.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- les risques chimiques : embauche d'une personne dédiée à cette problématique en 2007. Il s'agit d'un projet multi-annuel dont les étapes sont l'évaluation du risque (partie théorique + métrologie), la recherche de solutions techniques et organisationnelles dont le suivi des expositions des salariés et la formation.
- Le risque ATEX ⁽¹⁾ : l'évaluation des risques est réalisée sur les sites concernés par cette problématique. La mise en conformité des locaux est en cours.

Les dépenses liées aux problématiques d'hygiène et de sécurité s'élèvent environ à 714 K€ hors formations.

SURETE DES SITES

Tous les sites sont équipés d'un dispositif de détection d'intrusion qui transmet le signal à des agents de sécurité.

Sur les sites de production, ces agents sont sur place et effectuent également des rondes régulières. Une astreinte est en place la nuit et les week-ends, en dehors des heures d'ouverture. En cas de problème, une procédure d'alerte est en place pour contacter la Direction Générale.

Depuis 2010, le site de Messimy est équipé d'un système de vidéosurveillance qui vient en support du gardiennage.

FACTEURS DE RISQUES OPERATIONNELS

STATUT DES MEDICAMENTS HOMEOPATHIQUES : ENREGISTREMENT, VISAS PUBLICITAIRES

Les autorités de régulation imposent de plus en plus de contraintes réglementaires, que ce soit au niveau de l'accès au marché (enregistrement, autorisation de mise sur le marché), de la commercialisation, de la promotion ou encore de la fabrication des produits pharmaceutiques. Les procédures permettant de démontrer la conformité de nos médicaments à ces obligations peuvent prendre plusieurs années et nécessitent des ressources financières et humaines importantes. Par ailleurs, les produits peuvent faire l'objet de réexamens ultérieurs.

Ainsi, des changements de la réglementation applicable aux médicaments homéopathiques, telles des modifications des procédés d'enregistrement ou d'obtention d'autorisations liées à la commercialisation et à la publicité pourraient avoir un impact sur les activités du groupe.

Les problématiques réglementaires sont gérées tant au siège qu'en filiales par des services dont l'objectif est d'assurer une veille permanente et de prévenir ou d'anticiper les évolutions susceptibles d'avoir des conséquences sur la commercialisation de nos médicaments.

La loi du 29 décembre 2009 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2011.

Boiron France peut anticiper deux impacts concrets :

- Avis des autorités a priori sur la promotion destinée aux professionnels de santé,
- Communication des conventions passées avec des professionnels de santé.

Il est encore difficile de mesurer précisément les impacts de cette loi pour l'industrie pharmaceutique dans la mesure où les décrets d'application concernant des dispositions majeures de la loi n'ont pas encore été publiés à ce jour et font l'objet d'échanges avec les différents acteurs.

STATUT DU REMBOURSEMENT ET ENCADREMENT DES PRIX

Les médicaments homéopathiques peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les organismes publics d'assurance maladie ou par les assurances complémentaires de santé. Cette possibilité existe en particulier en France, au Royaume-Uni, dans certains Länder allemands, en Belgique et en Suisse.

La modification des conditions de prise en charge des médicaments homéopathiques peut avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité de l'entreprise. Par exemple, en France, en 2004, le taux de remboursement des médicaments homéopathiques a été ramené de 65% à 35%. Cette baisse de taux a entraîné un repli du chiffre d'affaires des médicaments remboursables de 2% en 2004 et 3%

(1) La norme ATEX est la transposition en droit français de la Directive 1999/92/CE. Elle a pour objectifs d'améliorer la protection des travailleurs exposés aux Atmosphères Explosives (ATEX).

en 2005, après une croissance de 5,8% en 2003. Ce recul a été compensé par le développement des ventes de spécialités non remboursables.

Depuis le 2 mai 2011, le taux de prise en charge par l'Assurance maladie en France des médicaments remboursés est passé de 35% à 30%. Cette baisse de taux n'a pas eu d'incidence pour le patient car elle a été intégralement transférée aux complémentaires santé. De fait, cette mesure n'a pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires en France.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, la réglementation pharmaceutique a limité, en 2007, la liste des substances pouvant entrer dans une préparation magistrale remboursable, ce qui a induit une baisse de 50% des volumes de préparations magistrales. Cette baisse d'activité a amené l'entreprise en 2008 et 2009 à se réorganiser en fermant 5 de ses établissements de préparation et distribution, en France métropolitaine, sur un total de 36.

L'encadrement des prix peut amener une évolution des prix de vente ou des marges de distribution. En janvier 2012, pour la première fois depuis 23 ans, une modification des marges de distribution a permis à Boiron d'augmenter les prix de vente d'une partie des médicaments remboursables en France.

RISQUES PHARMACEUTIQUES

RISQUES LIÉS À LA PRODUCTION DE MÉDICAMENTS

Le groupe est soumis aux contraintes et exigences de fabrication des laboratoires pharmaceutiques. De ce fait, il se doit de respecter un certain nombre de règles et en particulier celles des bonnes pratiques de fabrication (B.P.F) édictées par l'AFSSAPS. Tout en respectant strictement ces règles et les processus qui en découlent, le groupe ne peut pas complètement écarter le risque d'un incident de production. Afin de s'en prémunir, le groupe est soumis à un grand nombre de contrôles qualité :

> internes, menés par les services Assurance Qualité (en charge de la validation des proces-

sus et de leur respect lors des différentes étapes de fabrication, contrôle, libération et expédition) et Contrôle Qualité (en charge du contrôle des matières premières, articles de conditionnement, produits finis) sur tous les services de production. > et externes par l'intermédiaire des organismes régulateurs, tels que l'AFSSAPS.

DECOUVERTE D'EFFETS INDESIRABLES

A ce jour, les médicaments homéopathiques sont très sûrs et ne présentent qu'exceptionnellement des effets secondaires ou iatrogènes. Cet état de fait constitue un avantage concurrentiel face aux autres médicaments. Pour autant, malgré les hauts niveaux de dilution des souches, qui constituent les principes actifs contenus dans nos médicaments, nous ne pouvons, comme pour tout médicament, écarter la survenance d'effets indésirables inconnus à ce jour. Les processus de pharmacovigilance en place dans l'entreprise sous la supervision d'un Responsable consistent justement à suivre et déclarer aux Autorités de Santé l'ensemble des effets indésirables survenus à l'occasion de l'administration de l'un de nos médicaments. Dans cette éventualité, le groupe pourrait devoir adapter les notices d'information des produits afin de limiter les risques et d'informer les professionnels de santé et patients susceptibles d'utiliser nos médicaments.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

INTERNATIONALISATION

En renforçant de façon significative sa présence à l'international, le groupe peut être davantage exposé à une instabilité politique et économique, à des spécificités culturelles ou réglementaires, ou encore à des risques de contrefaçons. La survenance de l'une ou l'autre de ces difficultés peut avoir des conséquences sur la planification de production, l'activité ou la rentabilité du groupe.

Pour s'en prémunir autant que possible, le groupe tend à renforcer la protection juridique de ses médicaments et à mettre en place une veille active en matière réglementaire sur chacune des zones dans laquelle il est présent.

Boiron n'a pas eu à souffrir des événements environnementaux intervenus en Asie, compte tenu de sa faible présence sur cette zone. Par ailleurs, les événements politiques survenus en Afrique du Nord et au Moyen Orient n'ont pas affecté l'activité du groupe. Enfin, la crise économique et financière en Europe n'a pas eu, sur l'exercice 2011, de conséquences majeures sur l'activité.

PROCESSUS ACHATS

Dans le cadre de la mise en place d'un nouvel outil informatique de type ERP (Sage X3), Boiron a travaillé au renforcement de la maîtrise de son processus achat. Cela se traduit notamment par l'informatisation totale de la gestion de ce processus, par la centralisation de l'engagement des dépenses et par le renforcement de la séparation des tâches. Le déploiement a été réalisé sur le 1^{er} semestre 2011 en France.

SECURISATION DES APPROVISIONNEMENTS

Dans un contexte de consolidation des secteurs pouvant concerner des fournisseurs de Boiron et d'une conjoncture dégradée, Boiron poursuit sa démarche de sécurisation de ses approvisionnements. Au-delà du maintien de sa politique de diversification de ses approvisionnements, la Direction des Achats, en relation avec les services financiers, mesure l'aptitude des fournisseurs à répondre de façon pérenne aux attentes de Boiron en termes de capacité et de respects des exigences logistiques, économiques et qualitatives. Cette démarche concerne en particulier les fournisseurs stratégiques.

DELAI FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2011, le solde des dettes de Boiron SA à l'égard des fournisseurs s'élevait à 37 M€ (en baisse de 2 M€ par rapport à 2010). Le montant des dettes échues représentait 0,73% de ce solde (soit 270 057 €), au 31 décembre 2011, contre 0,86% au 31 décembre 2010.

Conformément à la loi LME N° 2008-776 du 4 Août 2008, les délais de paiement des dettes fournisseurs respectent la règle de 30 jours fin de mois le 15 (45 jours), sauf conditions spécifiques plus favorables.

ASSURANCES

Le groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile qui couvre son activité et celle de ses entités dans le monde entier à hauteur d'un plafond de 30 M€.

En outre, les filiales internationales de distribution disposent de polices Responsabilité Civile locales. Les biens de Boiron SA sont garantis par une police Patrimoine qui couvre tant les dommages directs subis par les biens que les pertes d'exploitation consécutives.

Des inspecteurs de la compagnie d'assurance visitent régulièrement les sites industriels et sont associés à la politique de prévention des risques mise en œuvre par la Direction de l'Organisation et des Méthodes.

Boiron dispose en outre d'une garantie Responsabilité Civile, couvrant les atteintes à l'environnement, du fait de l'exploitation de ses sites.

Cette garantie bénéficie notamment aux quatre sites de production, situés en France, à savoir, Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montévrain, ainsi qu'au site d'Harzé en Belgique.

Le montant de l'engagement maximum de l'assureur, toutes garanties confondues, est de 5 750 K€.

Le montant des primes d'assurance acquittées en 2011 s'est élevé à 2 612 K€ (2 788 K€ en 2010).

GESTION DES RISQUES DE MARCHE, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

Dans un contexte de durcissement des conditions d'octroi de crédit de la part des banques, Boiron SA a sécurisé ses financements en substituant, à des découverts non confirmés, des lignes de financement confirmées d'une durée de cinq ans et pour un montant total de 80 millions d'euros.

Pour poursuivre son développement, le groupe peut ainsi disposer de ressources financières en complément de sa trésorerie excédentaire. Ces lignes de financement n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2011.

L'annexe aux comptes consolidés intègre une note complète (note 21) sur la Gestion des risques et instruments financiers.

LITIGES EN COURS

Les actions contentieuses ou litiges significatifs sont détaillés ci-après :

ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

• Taxe additionnelle sur les Ventes Directes (TVD)

La société Boiron SA mène depuis 1999 une action judiciaire afin d'obtenir l'annulation de son assujettissement à la taxe additionnelle sur les ventes directes et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société avait comptabilisé en charges les sommes dont elle réclamait la res-

titution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001 et n'avait pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Le 1^{er} décembre 2011, la Cour de Cassation a donné raison à Boiron et mis un terme définitif à ce long contentieux, relatif à la légalité de cette taxe au regard du droit communautaire.

La Cour a rejeté le pourvoi formé par l'URSSAF (initialement l'ACOSS) et confirmé l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 2 septembre 2010, qui avait ordonné le remboursement des sommes acquittées par Boiron au titre de cette taxe, entre 1998 et 2002, majorées des intérêts de retard.

La somme de 12 956 525 €uros qui avait été perçue par Boiron au titre du capital et des intérêts suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles est donc définitivement acquise.

En parallèle, la société Dolisos avait introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Haute Garonne afin d'obtenir également l'annulation de son assujettissement à la TVD. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élèvent à 2 866 K€ ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

L'affaire est actuellement en instance devant la Cour d'Appel de Toulouse qui avait prononcé un sursis à statuer dans l'attente du règlement définitif du premier contentieux sur la TVD, évoqué ci-dessus.

La procédure va donc reprendre devant la Cour d'Appel de Toulouse. L'affaire doit être rappelée à l'audience du 6 septembre 2012.

- **Litige en Belgique contre M. Jean-Pierre Boumans en vue du remboursement de sa quote-part de la condamnation prononcée par le tribunal arbitral dans le cadre du contentieux avec un partenaire commercial**

Dans le cadre du renforcement en 2005 de la participation de Boiron dans le capital d'UNDA, un tribunal arbitral a condamné, le 29 janvier 2009, in solidum M. Jean-Pierre Boumans (vendeur des actions des holdings d'UNDA), Unda, les deux sociétés holdings d'UNDA et Boiron SA, à verser à la société Ce.M.O.N. (actionnaire minoritaire d'UNDA et distributeur en Italie des produits d'UNDA) une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€. Boiron SA et Unda ont exécuté, le 3 avril 2009, la sentence du tribunal arbitral en versant la totalité de l'indemnité compensatrice.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de Boiron du 16 décembre 2009, un recours contributoire a été engagé en mai 2010 à l'encontre du vendeur, M. Jean-Pierre Boumans, en vue d'obtenir le remboursement de la quote-part de la condamnation lui incombant (680 K€). Parallèlement, Boiron a obtenu, le 4 mars 2011, une ordonnance d'exequatur de la sentence arbitrale. Monsieur Boumans a formé opposition contre cette ordonnance (donnant force exécutoire à la sentence arbitrale).

Dans le cadre de sa défense, Monsieur Boumans a également introduit une action en annulation de la sentence arbitrale à l'encontre de toutes les parties à la procédure arbitrale.

Les procédures suivent leur cours.

- **Litiges aux Etats-Unis**

Boiron USA a fait l'objet d'une plainte d'un consommateur déposée devant le tribunal de Los Angeles (Etat de Californie), à l'encontre du médicament Children's Coldcalm® (indiqué pour soulager les symptômes du rhume), pour publicité mensongère au motif qu'il ne serait pas efficace.

Dans le cadre de la procédure, Boiron USA a souhaité que le litige soit porté au niveau fédéral et a déposé un recours aux fins d'obtenir le rejet de la plainte avant tout examen au fond. Ce recours a été rejeté par le juge fédéral le 25 juillet 2011. Par ailleurs, le caractère collectif de l'action («class action») a été reconnu le 24 août 2011. La procédure suit son cours. Une provision de 1 million de dollars a été constituée pour couvrir les risques afférents à cette affaire.

Parallèlement, un autre cabinet d'avocats a déposé le 8 août 2011 une plainte sur les mêmes fondements devant le tribunal de San Diego (Etat de Californie) à l'encontre du médicament Oscilloccinum®. Par suite, d'autres plaintes ont été déposées contre la plupart des médicaments Boiron commercialisés aux Etats-Unis.

Afin de limiter les frais inhérents à ces différentes procédures, notre filiale est parvenue à la signature d'un accord transactionnel destiné à mettre un terme à l'ensemble des procédures à l'exception de la plainte relative au médicament Children's Coldcalm®. Cet accord porte sur le versement d'une somme de 5 millions de dollars couvrant l'intégralité des frais, ainsi que sur l'engagement de modifier les publicités et packagings des médicaments dans

un délai de 24 mois à compter de l'approbation définitive de l'accord. Ce délai de 24 mois permettra à notre filiale d'écouler son stock actuel dans des conditions normales.

Cet accord a été déposé devant le tribunal de San Diego le 6 mars 2012 pour examen et approbation définitive qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2012.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires	22	523 215	520 386
Autres produits de l'activité	22	237	214
Coûts de production industrielle		(118 596)	(111 277)
Coûts de préparation et distribution		(142 105)	(139 425)
Coûts de promotion		(124 035)	(128 756)
Coûts de recherche	25	(4 558)	(6 339)
Coûts des affaires réglementaires		(5 777)	(5 673)
Coûts des fonctions support		(73 610)	(66 625)
Autres produits opérationnels	26	14 226	6 785
Autres charges opérationnelles	26	(5 302)	(2 640)
Résultat Opérationnel		63 695	66 650
Produits de placement et charges de financement	27	917	605
Produits de placement		1 146	795
Charges de financement		(229)	(190)
Autres produits et charges financiers	27	2 845	(347)
Autres produits financiers		3 249	303
Autres charges financières		(404)	(650)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées		0	0
Résultat avant impôt		67 457	66 908
Impôts sur les résultats	28	(25 193)	(23 625)
Résultat Net Consolidé		42 264	43 283
Résultat net (part des minoritaires)		16	9
Résultat Net (part du groupe)	29	42 248	43 274
Résultat par action ⁽¹⁾	29	1,97 EUR	2,02 EUR

(1) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	2011	2010
Résultat Net Consolidé	42 264	43 283
Résultat net (part des minoritaires)	16	9
Résultat Net (part du groupe)	42 248	43 274
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(1 065)	2 367
Ecart de conversion	(1 070)	2 358
Autres mouvements	5	9
Variation de la juste valeur des instruments financiers	0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	0	0
Autres éléments totaux du résultat global ⁽¹⁾	(1 065)	2 367
Résultat Global (part du groupe)	41 183	45 641

(1) Il n'y a pas d'effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global.

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants		319 694	287 135
Goodwill	6	89 893	89 863
Immobilisations incorporelles	7	40 026	31 978
Immobilisations corporelles	8	161 092	140 519
Immobilisations financières	9	1 250	2 570
Autres actifs non courants	12	1 699	1 945
Impôts différés actifs	28	25 734	20 260
Actifs courants		267 912	271 204
Stocks et en-cours	10	57 235	53 266
Clients et comptes rattachés	11	95 744	88 667
Etat - Créance d'impôt	12	1 044	8 234
Autres actifs courants	12	22 237	18 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	91 652	102 100
TOTAL ACTIF		587 606	558 339

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres (part du groupe)		368 432	343 624
Capital	15	21 483	21 483
Primes		79 876	79 876
Réserves et résultat consolidés		267 073	242 265
Intérêts minoritaires		219	219
Total Capitaux propres		368 651	343 843
Passifs non courants		71 332	79 838
Emprunts et dettes financières non courants	16	3 049	2 645
Engagements sociaux	17	63 553	57 163
Provisions non courantes	18	761	15 127
Autres passifs non courants	20	2 651	3 610
Impôts différés passifs	28	1 318	1 293
Passifs courants		147 623	134 658
Emprunts et dettes financières courants	16	2 118	4 390
Provisions courantes	18	14 081	10 903
Fournisseurs et comptes rattachés	19	45 593	46 410
Impôts à payer	20	5 209	3 173
Autres passifs courants	20	80 622	69 782
TOTAL PASSIF		587 606	558 339

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		58 821	51 638
Résultat net - part du groupe		42 248	43 274
Amortissements et provisions (hors actifs courants)		18 886	35 470
Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs)		635	(2 420)
Marge brute d'autofinancement des sociétés consolidées après produits de placement, charges de financement et impôt		61 769	76 324
Produits de placement et charges de financement		(917)	(605)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		25 193	23 625
Dividendes reçus des entreprises associées		0	0
Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt		86 045	99 344
Impôt versé / remboursement d'impôt	30	(21 554)	(42 536)
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :		(5 670)	(5 170)
Variation des stocks et en-cours		(4 172)	(6 134)
Variation des créances opérationnelles courantes	30	(10 360)	1 489
Variation des dettes opérationnelles courantes		8 862	(525)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(53 172)	(37 307)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(39 204)	(26 678)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(14 050)	(15 250)
Cessions d'immobilisations corporelles		154	4 573
Cessions d'immobilisations incorporelles		0	0
Subventions d'investissements encaissées		0	0
Acquisitions des immobilisations financières		(100)	(8)
Cessions des immobilisations financières		28	56
Acquisitions d'actifs financiers courants		0	0
Cessions d'actifs financiers courants		0	0
Incidence des variations de périmètre - acquisitions		0	0
Incidence des variations de périmètre - cessions		0	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(13 651)	(14 104)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(15 035)	(15 024)
Diminution de capital, primes et réserves		(16)	(10)
Rachat d'actions propres		0	0
Cession d'actions propres		0	0
Emission d'emprunts		1 069	1 136
Remboursement d'emprunts		(585)	(816)
Intérêts versés		(230)	(185)
Produits de placement encaissés		1 146	795
VARIATION DE TRÉSORERIE		(8 002)	227
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères		(94)	1 061
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		97 897	96 609
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	14	89 801	97 897
Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt :			
- par action		4,01 EUR	4,63 EUR
- en % du chiffre d'affaires		16,4%	19,1%

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Avant affectation du résultat (en milliers d'euros)	Nombre d'actions (1)	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées (2)	Actions d'auto- contrôle	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
31/12/2009	21 478 444	21 735	79 876	221 194	(4 954)	(4 794)	313 057	220	313 277
Rachats et cessions d'actions propres	(3 915)			67	(118)		(51)		(51)
Annulation d'actions propres		(252)		(4 577)	4 829		0		0
Dividendes versés				(15 023)			(15 023)	(10)	(15 033)
Transactions avec les actionnaires	(3 915)	(252)		(19 533)	4 711		(15 074)	(10)	(15 084)
Résultat Global				43 283		2 358	45 641	9	45 650
31/12/2010	21 474 529	21 483	79 876	244 944	(243)	(2 436)	343 624	219	343 843
Rachats et cessions d'actions propres	(63 240)			(93)	(1 247)		(1 340)		(1 340)
Annulation d'actions propres							0		0
Dividendes versés				(15 035)			(15 035)	(16)	(15 051)
Transactions avec les actionnaires	(63 240)			(15 128)	(1 247)		(16 375)	(16)	(16 391)
Résultat Global				42 253		(1 070)	41 183	16	41 199
31/12/2011	21 411 289	21 483	79 876	272 069	(1 490)	(3 506)	368 432	219	368 651

(1) nombre d'actions après élimination des actions propres.

(2) dont 158 631 K€ d'autres réserves et report à nouveau et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de la société mère Boiron France au 31 décembre 2011.

Annexes aux comptes consolidés 2011

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 mars 2012. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2012.

Présentation de l'entreprise

Boiron SA, société mère du groupe, est une société anonyme de droit français, créée en 1932. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques. Son siège social est situé 20, rue de la Libération, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, France. Boiron France SA et ses filiales comptent 4 031 employés (effectif physique) en France et à l'étranger, contre 4 081 au 31 décembre 2010. L'action Boiron est cotée sur « Eurolist » d'Euronext Paris.

NOTE 1 : PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Depuis le 2 mai, le taux de prise en charge par l'Assurance maladie en France des médicaments homéopathiques remboursés est ainsi passé de 35% à 30%.

Le 2 décembre 2011, la Cour de cassation a mis un terme définitif au contentieux relatif à la légalité de la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes qui opposait Boiron France à l'URSSAF. Le montant de 12 956 K€ perçu par Boiron en 2010, soit 9 960 K€ au titre du capital (cf. notes 18 et 26) et 2 996 K€

des intérêts (cf. notes 18 et 27), est donc définitivement acquis et impacte favorablement le résultat de l'exercice.

Le 29 décembre 2011, un arrêté ministériel modifiant « le barème de marge de l'établissement pharmaceutique qui vend en gros » a été publié au Journal Officiel, à effet au 1^{er} janvier 2012. Celui-ci permet pour la première fois depuis 23 ans, une augmentation du prix de vente d'un certain nombre de médicaments remboursables.

Aux Etats-Unis, une charge de 4 311 K€ (6 000 KUSD) a été enregistrée, correspondant à la dotation d'une provision au titre des procédures « class action » opposant Boiron USA à des consommateurs, sur différents médicaments (cf. notes 18, 26 et 31.2.3).

NOTE 2 : METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du groupe Boiron au 31 décembre 2011 ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

La norme IAS 24R sur l'information concernant les parties liées est applicable de manière obligatoire en 2011. Sa mise en œuvre n'a pas conduit le groupe à apporter de modifications sur l'annexe.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2011 ne sont pas applicables, ou n'ont pas d'impact significatif.

Le groupe Boiron a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date.

La norme IAS 19R sur les avantages du personnel sera d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013, de manière rétroactive, et se traduira par des changements importants dans le mode de comptabilisation des engagements de retraite (comptabilisation directement en autres éléments du résultat global des écarts actuariels, suppression de l'étalement de l'impact des modifications de régime, ventilation de la charge nette au compte de résultats entre le résultat opérationnel et le résultat financier, et les autres éléments du résultat global...). L'impact net d'effet impôt sur les capitaux propres au 31 décembre 2011 de cette nouvelle norme est estimé à -14 276 K€ (soit 3,9% des capitaux propres consolidés). L'impact estimé sur le Résultat Opérationnel 2011, résultant principalement du classement de l'interest cost en résultat financier et de l'absence d'amortissement des écarts actuariels, s'élève à +3 713 K€.

Le groupe ne s'attend pas à ce que les autres normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau

européen, notamment les nouvelles normes liées à la consolidation (IFRS 10, 11 et 12, IAS 27R et 28R), aient une incidence significative sur ses états financiers des prochains exercices.

Le groupe n'appliquait pas, jusqu'au 31 décembre 2010 la comptabilité de couverture, n'ayant pas mis en place la documentation permettant de démontrer l'efficacité de ces couvertures au sens d'IAS 39. La contrepartie des variations de juste valeur des instruments dérivés était constatée directement en autres produits et charges opérationnels (couvertures portant sur les transactions commerciales), ou en autres charges et produits financiers (couvertures portant sur les transactions financières).

Suite à la mise en place en 2011 de procédures, permettant de respecter les dispositions définies par la norme IAS 39, relatives à la qualification d'une opération de couverture, le groupe a appliqué la comptabilité de couverture pour les instruments dérivés éligibles mis en place à compter du 1^{er} janvier 2011 (cf. note 2.10).

L'impact porte uniquement sur les opérations de couverture de trésorerie de flux futurs : il se traduit par la comptabilisation en autres éléments du résultat global de la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés de change, précédemment comptabilisée en résultat opérationnel ou financier.

L'application de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2010 n'aurait pas eu un impact significatif sur le résultat consolidé, car l'essentiel des dérivés de change portait sur des couvertures de juste valeur.

Les principes détaillés de comptabilisation des instruments dérivés sont présentés en note 2.10.

2.1. Utilisation d'estimations et hypothèses

Le groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les goodwill (note 6) ;
- les engagements sociaux (note 17) ;
- les provisions (note 18).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Le groupe n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses.

2.2. Méthodes de consolidation

Les sociétés placées sous le contrôle (direct ou indirect) de Boiron sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe dès lors que le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale, et il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3 de l'annexe.

2.3. Méthodes de conversion en monnaies étrangères

2.3.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en produits ou en charges, en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée. La valeur des actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère est figée au cours de change à la date de transaction.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des transactions en devises étrangères, qu'elles fassent l'objet de couvertures ou non. Les règles de comptabilisation des opérations de couvertures sont présentées en note 2.10.

2.3.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan, autres que les éléments des capitaux propres des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice. Les postes des capitaux propres autres que le résultat de l'exercice sont convertis au cours historique.

Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont inclus dans la rubrique « écarts de conversion ». Les mouvements de l'année des écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global. Ils seront recyclés en résultat en cas de cession de la filiale.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

2.4. Actifs non courants

2.4.1. Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (hors frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, pour les acquisitions réalisées depuis la transition aux IFRS. Dans le cadre du bilan de transition, le groupe avait pris l'option de figer les goodwill existant à cette date et de netter les valeurs brutes et amortissements.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans

des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La définition des UGT et le choix des UGT retenues par Boiron sont précisés en notes 2.5 et 2.13.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'UGT correspondante, en fonction des synergies attendues par le groupe. Les pays ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis. Au-delà, les variations éventuelles sont constatées en résultat, y compris dans le cas des impôts différés.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat en autres produits opérationnels au cours de l'exercice d'acquisition.

Le groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Dans tous les cas, l'impact du rachat de minoritaires après une prise de contrôle est constaté directement en réserves.

Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.5. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel, en fonction de l'événement à l'origine de la dépréciation.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise ayant été d'application prospective à compter du 1^{er} janvier 2010, les goodwill existant à cette date ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables.

2.4.2. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Il n'existe pas dans le groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Un test de dépréciation est mis en œuvre à la clôture à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié ; cette situation n'a, à ce jour, concerné que quelques marques acquises dont la commercialisation de certains médicaments avait été arrêtée et pour lesquelles la dépréciation a été estimée sur la base de projections de ventes futures. Les indices de pertes de valeur concerneraient, dans le cas de projets d'ERP en cours de développement, un arrêt du projet. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les projets de développement en cours à la clôture des exercices présentés.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition. Il s'agit pour l'essentiel de logiciels

informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- les progiciels de gestion intégrés de type «ERP», compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans ;
- les autres logiciels sont amortis sur une durée qui varie de 1 à 5 ans.

Les brevets acquis par le groupe sont amortis sur la durée de protection juridique, soit 20 ans, sauf en cas de situation mettant en évidence une durée d'utilisation économique plus courte.

Les marques développées en interne sont constatées en charges. Les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'activation. Les marques en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe.

Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés :

- D'une part, de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui ne répondent pas aux critères d'activation d'IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Le crédit d'impôt recherche associé à ces dépenses de recherche est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat, et présenté en autres produits opérationnels.
- D'autre part, de logiciels acquis ou développés : ces dépenses de logiciels sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants.

Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux étapes suivantes sont activées :

- frais d'analyse organique ;
- frais de programmation, de tests et jeux d'essais ;
- frais de documentation destinée à l'utilisateur.

Ces dépenses sont activées dans le respect des six critères de la norme IAS 38 :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel ;
- intention de l'achever et de l'utiliser ;
- capacité à l'utiliser ;
- capacité de ces logiciels à générer des avantages économiques futurs probables ;
- disponibilité de ressources techniques pour achever ;
- utiliser les logiciels et enfin capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à cet actif.

Les projets informatiques immobilisés sont amortis en fonction de la date de mise en service des différents lots.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

2.4.3. Immobilisations corporelles

2.4.3.1 COMPTABILISATION

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet

d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Dans ce cas, ils sont présentés à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre frais financiers et remboursement de la dette. La dette est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le groupe.

2.4.3.2 AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le groupe.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau, le matériel informatique ;
- 8 à 12 ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers ;
- 30 ans pour les constructions.

Les biens financés par crédit bail sont amortis en fonction des règles d'amortissement de la catégorie d'actif correspondant, ou sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat, si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat.

2.4.4. Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut principalement la partie « restricted cash » du contrat de liquidités liés au rachat d'actions propres (note 2.8 et note 9), ainsi que la part non courante de prêts et garanties immobilières.

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité ou le remboursement attendu sont inférieurs à leur valeur comptable, selon les modalités définies en note 2.9.3.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs non courants s'entendent à plus d'un an.

2.5. Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultats et donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les goodwill et les autres actifs incorporels, dont la durée de vie n'est pas déterminée ou non encore amortis car en cours de développement (essentiellement les projets de développement d'ERP en cours), font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT correspondent aux pays. Cette segmentation est cohérente avec l'information sectorielle. Le périmètre des UGT n'a pas été modifié en 2011.

Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du Besoin en Fonds de Roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur

nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les principales modalités de mise en œuvre de cette méthode sont présentées en note 6.2.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Les éventuelles dépréciations de goodwill sont constatées en autres charges opérationnelles.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses (hypothèses actuarielles,...).

2.6. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de

réalisation ou de recouvrement, estimées au regard des prévisions disponibles.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- différences temporaires passives ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs, estimés généralement sur un horizon de 5 ans ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes, et origine des déficits (charges significatives et non récurrentes,...) ;
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances.

Le montant des actifs d'impôts différés non constatés par application de ces principes est donné en annexe en note 28.2

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Un passif d'impôt différé est constaté en cas de distribution de réserves prévues générant un impact fiscal, lorsque l'incidence est significative.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent

être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

L'analyse effectuée par le groupe Boiron a conduit à comptabiliser la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), comme en 2010, en charges opérationnelles et non en impôt sur les sociétés.

Le groupe a choisi, comme en 2010, de présenter les crédits d'impôts, assimilés à des subventions de recherche, en autres produits opérationnels, dans l'attente d'une position de l'ANC.

2.7. Actifs courants

2.7.1. Actifs destinés à être cédés et abandons d'activité

Il n'existe pas d'actifs répondant à cette définition à la clôture de l'exercice.

2.7.2. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les

charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production ;

- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une provision pour perte de valeur est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée par rapport à des données directement observables, celle-ci est approchée à partir d'indices de pertes de valeur, comme la rotation des produits en stocks.

2.7.3. Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

2.7.3.1 CRÉANCES COMMERCIALES (CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS)

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Cette juste valeur peut prendre en compte un effet d'actualisation lorsque l'ancienneté des créances est supérieure à un an.

Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

2.7.3.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les titres de créances négociables et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, sans versement de pénalités significatives, et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Les placements ne répondant pas à cette définition sont constatés selon les cas en autres actifs financiers courants ou non courants. Il n'existe pas de placements dans cette situation aux dates de clôtures présentées.

2.8. Capitaux propres consolidés et actions propres

Les actions propres (ou actions autodétenues) détenues par le groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

2.9. Passifs non courants et courants

2.9.1. Engagements sociaux

Les salariés du groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail...), d'avantages postérieurs à l'emploi (accord interne de préparation à la retraite, indemnités de départ à la retraite de la convention collective, retraite du régime de la Sécurité Sociale et retraites complémentaires) et d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

2.9.1.1 AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

2.9.1.2 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

2.9.1.2.1 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les

montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

2.9.1.2.2 Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont décrites en note 17.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

Le groupe n'est pas concerné par l'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal ».

Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor pour les avantages postérieurs à l'emploi : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active probable des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime (notamment impact des lois Fillon 2007 à 2009), est comptabilisé en résultat, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du régime ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Aucune modification de régime n'est intervenue en 2011.

Informations complémentaires sur les engagements

Lorsque les engagements sont pré-financés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés, ainsi qu'à un ajustement des coûts des services passés et écarts actuariels différés à proportion des droits réduits ou liquidés.

L'estimation des indemnités de départ à la retraite est réalisée en tenant compte d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, avec prise en compte de charges sociales.

Avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises

Indemnités de Départ à la Retraite

Ces indemnités concernent Boiron France, Boiron Caraïbes et Boiron Océan Indien.

Accord de Préparation à la Retraite

Les principales modalités sont les suivantes :

- chaque salarié Boiron France bénéficie d'un capital temps préparation à la retraite, fonction de son ancienneté, à prendre avant son départ ;
- ces heures capitalisées sont payées et non travaillées sur la base de modalités de réduction d'activité fixées d'un commun accord entre le bénéficiaire et son chef de service ;
- ce bénéficiaire renonce à l'exercice d'une activité rémunérée pendant son temps de non-travail. En fixant les modalités de sa réduction progressive de travail entre la date de début de préparation à la retraite et la date de départ à la retraite, l'entreprise dispose d'une meilleure visibilité pour assurer les prévisions d'emplois ;
- pour les salariés nés après le 1^{er} janvier 1962, le capital temps de préparation à la retraite est de 63 heures par année de présence dans la limite de 1 638 heures ;
- les salariés nés entre 1953 et 1961 ont un capital temps de 1 820 heures au maximum, diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite ;
- les salariés nés avant 1953 ont un capital temps de 2 028 heures au maximum, diminué de

7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

Les engagements sociaux au titre des indemnités de fin de carrière et d'accord de préparation à la retraite sont calculés d'après les droits cumulés à la clôture selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise. Ils sont déterminés au prorata des droits acquis.

Le groupe avait traité en 2010 comme un changement d'hypothèses actuarielles (application de la méthode du corridor) l'impact de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites, dont l'analyse avait conduit à relever l'âge de départ à la retraite de 63 ans à 65 ans pour les cadres, l'âge de départ projeté pour les non-cadres restant fixé à 62 ans.

Avantages postérieurs à l'emploi de Boiron Italie

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants. Les avances versées aux salariés sont constatées en moins des autres passifs non courants. La charge annuelle relative à la variation de ces droits figure sur les lignes de charges de personnel du compte de résultat.

Avantages postérieurs à l'emploi de UNDA (Belgique)

L'accès à la pré pension permet au travailleur âgé de 58 ans ou plus de bénéficiaire, en plus de ses allocations chômage et jusqu'à l'âge de la retraite, d'une indemnité complémentaire de pré pension à la charge de l'employeur. Le salarié doit avoir été licencié (sauf pour motif grave), par une entreprise membre d'une convention collective belge et remplir les conditions d'ancienneté.

2.9.1.3 DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF) ne met pas en évidence de surcoûts significatifs probables pour le groupe. Le montant du passif éventuel lié aux heures cumulées théoriques est donné pour information en note 17.3.

2.9.1.4 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) accordées par les sociétés françaises, les gratifications accordées par Boiron Espagne et les primes d'ancienneté versées par UNDA.

Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée des obligations ainsi évaluée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux autres avantages à long terme (médailles du

travail, gratifications) sont immédiatement comptabilisés en résultat.

2.9.2. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment des emprunts de financement de crédit-bail et de participation des salariés.

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements ;
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.9.3. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, notamment pour retour de marchandises. Ces dernières sont calculées, d'une part sur des

bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels ;

- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures ;
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.9.4. Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

2.10. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan IFRS. L'affectation détermine les règles

de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- Placements détenus jusqu'à l'échéance : le groupe ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition.
- Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique concerne, dans le cas du groupe Boiron, les placements de trésorerie (cf. note 2.7), dont les variations de juste valeur sont constatées en résultat.
- Actifs et passifs constatés au coût ou au coût amorti : cette rubrique comprend essentiellement les dépôts et cautionnements, prêts au personnel, créances clients (cf. note 2.7), dettes fournisseurs, et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, ou au coût amorti (cf. note 2.9.2), et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur.
- Actifs disponibles à la vente : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes, en pratique les titres de sociétés non consolidées et non cotées, dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable (cf. note 2.4.4). Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité, estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.
- Instruments dérivés : le groupe est amené à utiliser des instruments financiers de couverture des risques afin de limiter son exposition à ceux-ci. Il s'agit essentiellement d'instruments de couverture de change tels que les options de change et les opérations à terme, mis en place pour une durée maximale de 12 mois.

Comme indiqué au début de la note 2, le groupe applique la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39 pour les dérivés mis en place à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les dérivés de change sont essentiellement des opérations à terme et des options, qui rentrent dans le niveau 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 7 (juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif).

Les dérivés de change sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, et comptabilisés au bilan en autres actifs et passifs courants. La juste valeur a été déterminée sur la base d'informations communiquées par un prestataire externe à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- Les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat.
- Lorsque la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place, et que son efficacité est démontrée :
 - les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées

en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;

- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (ex : couverture de transactions commerciales futures en devises) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace, lorsque l'impact est significatif. Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché.

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie et par niveau est donné en note 21 de l'annexe.

2.11. Compte de résultat

Le groupe applique la recommandation n°2009-R-03 du CNC sur la présentation du compte de résultat, et a pris l'option de ne pas présenter un niveau

de résultat correspondant au résultat opérationnel courant : seul un résultat opérationnel est identifié.

2.11.1. Produits de l'activité

Conformément à la norme IAS 18, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes ;
- avoirs ;
- escomptes ;
- rémunération de services rendus par les clients.

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de produits sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des services. Ces produits, enregistrés en autres produits de l'activité, restent marginaux.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels.

2.11.2. Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le groupe est le Résultat Opérationnel. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées ;
- des impôts.

Il intègre le résultat des activités du groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- d'une part, les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, tels que notamment :
 - les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés ;
 - les dépréciations des goodwill et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le fait générateur répond à cette définition (fermeture d'établissements...).
- d'autre part, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés, lorsque la relation de couverture est démontrée (partie efficace et non efficace) ainsi que le crédit d'impôt recherche.

2.11.3. Produits de placement et charges de financement, autres produits et charges financiers

Les produits de placement et charges de financement comprennent :

- les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut

intégrant les frais financiers, les frais d'émission, le résultat de change sur les dettes financières et l'impact des opérations de couverture) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts et dettes sur contrat de location financement) ;

- diminuées des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- des autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession) ;
- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs (hors avantages du personnel) ;
- du résultat de change sur les comptes courants ;
- du résultat constaté sur les instruments dérivés de change liés aux transactions commerciales et financières, non qualifiés de contrats de couverture.

2.11.4. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions propres.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

2.12. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie. Les biens financés par crédit bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux. Les flux liés aux acquisitions et cessions sont présentés nets des variations des dettes sur immobilisations et créances sur cessions d'immobilisations.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice ainsi que les dividendes versés, les émissions ou remboursement d'emprunts sont

inclus dans cette catégorie. Le groupe a également choisi de classer dans ces flux les intérêts versés et les produits de placement encaissés.

La trésorerie du groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, une information sectorielle est fournie dans la note 5 de l'annexe.

Le niveau d'information sectorielle retenu par le groupe est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clé d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du groupe.

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires. L'analyse a conduit à retenir les zones suivantes, sans changement par rapport aux années précédentes :

- Zone France : métropole française et DOM TOM ;
- Zone Amérique : Etats-Unis et Canada exclusivement ;
- Zone Europe : tous pays européens exclusion faite de la France ;
- Zone Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées, de manière identique aux années précédentes.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes. Ce critère est différent de celui utilisé pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires qui reprend une répartition par zone géographique de destination des ventes (marché).

Il existe un seul secteur d'activité significatif qui est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques. Les produits provenant d'activités accessoires sont non significatifs.

NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du groupe Boiron :

Désignation	Société de droit	% d'intérêt au 31/12/2011	% d'intérêt au 31/12/2010	% de contrôle au 31/12/2011	% de contrôle au 31/12/2010
UNDA	Belge	98,38%	98,38%	98,38%	98,38%
BOIRON S.R.L.	Italien	99,91%	99,91%	99,97%	99,97%
BOIRON Inc.	Américain	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Sociedad Iberica de Homeopatia S.A.	Espagnol	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
BOIRON Canada Inc.	Canadien	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON GmbH S.A.R.L. ⁽¹⁾	Allemand	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Caraïbes S.A.R.L.	Français	99,04%	99,04%	99,04%	99,04%
BOIRON CZ S.R.O.	Tchèque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON SK S.R.O.	Slovaque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON SP Z.O.O.	Polonais	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON RO S.R.L.	Roumain	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON TN S.A.R.L.	Tunisien	99,90%	99,90%	100,00%	100,00%
BOIRON MA S.A.R.L. ⁽¹⁾	Marocain	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Hungaria Kft.	Hongrois	99,80%	99,80%	100,00%	100,00%
BOIRON O.O.O.	Russe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Medicamentos Homeopaticos Ltda	Brésilien	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
BOIRON Belgium S.A.R.L.	Belge	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
Les Editions Similia S.A. ⁽²⁾	Français	97,52%	97,52%	97,54%	97,54%
Laboratoires DOLISOS Italia S.R.L.	Italien	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON S.A./AG/SpA (Suisse)	Suisse	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Océan Indien S.A.R.L. (La Réunion)	Français	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON BG EOOD	Bulgare	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Sociedade Unipessoal Lda	Portugais	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BOIRON Rus O.O.O. ⁽¹⁾	Russe	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) Société sans activité.

(2) Société dont l'objet principal est l'édition.

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre en 2011.

La date de clôture de toutes les sociétés est au 31 décembre.

Les sociétés non consolidées sont comptabilisées en immobilisations financières (note 9).

NOTE 4 : METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales entités en monnaies étrangères :

	Taux moyen 2011	Taux moyen 2010	Taux de clôture 2011	Taux de clôture 2010
Dollar américain	1,392	1,327	1,294	1,336
Dollar canadien	1,376	1,367	1,322	1,332
Zloty polonais	4,118	3,995	4,458	3,975
Rouble russe	40,877	40,280	41,765	40,820
Couronne tchèque	24,590	25,293	25,787	25,061

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Le tableau ci-après présente les données 2011 :

DONNEES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Elimination (1)	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	327 093	158 127	36 657	1 338		523 215
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	71 665	13 166		918	(85 749)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES total	398 758	171 293	36 657	2 256	(85 749)	523 215
Autres produits opérationnels	13 554	735	(63)			14 226
Autres charges opérationnelles	(892)	(111)	(4 317)	18		(5 302)
RESULTAT OPERATIONNEL	61 619	13 251	(5 350)	(3 318)	(2 507)	63 695
dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	(21 247)	(2 322)	(574)	(56)		(24 199)
dont Variations nettes des dépréciations sur actifs et provisions	13 504	736	(4 673)	(2)		9 565
Produits de placement et charges de financement	824	148	(30)	(15)	(10)	917
Autres produits et charges financiers	2 811	2	(36)	68		2 845
RESULTAT AVANT IMPOT	65 254	13 401	(5 416)	(3 265)	(2 517)	67 457
Impôts sur les résultats	(22 474)	(4 749)	2 052	(22)		(25 193)
RESULTAT NET CONSOLIDE	42 780	8 652	(3 364)	(3 287)	(2 517)	42 264
RESULTAT NET (PART DES MINORITAIRES)	6	10				16
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	42 774	8 642	(3 364)	(3 287)	(2 517)	42 248
DONNEES RELATIVES AU BILAN	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Elimination (1)	31/12/2011
Total Actif	528 283	136 240	28 115	2 654	(107 686)	587 606
dont Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	176 282	22 696	6 633	219	(4 712)	201 118
dont Immobilisations financières nettes	39 735	11 793		9	(50 287)	1 250
dont Impôts différés (créances)	19 690	1 906	4 138			25 734
dont Créance d'Impôts - IS		856	153	35		1 044
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	87 372	24 659	1 480	1 318	(23 177)	91 652
Total Passif	528 283	136 240	28 115	2 654	(107 686)	587 606
dont Situation nette	322 645	84 762	12 978	883	(52 617)	368 651
dont Trésorerie passive	16 377	8 478	174		(23 177)	1 852
dont Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive)	11 310	7 344		1 243	(16 582)	3 315
dont Impôts différés (dettes)		1 317		1		1 318
dont Impôts à payer - IS	3 763	755	670	21		5 209
Total Besoin en Fonds de Roulement	(22 213)	(38 534)	(7 203)	(569)	14 013	(54 506)
Dont Stocks et en-cours	42 476	22 256	6 422	213	(14 133)	57 234
Dont Créances opérationnelles courantes	77 123	46 320	7 621	861	(15 260)	116 665
Dont Dettes opérationnelles courantes	97 386	30 042	6 840	505	(15 380)	119 393
DONNEES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Elimination (1)	2011
Investissements corporels et incorporels	49 784	3 291	87	93	(1)	53 254

(1) Dont éliminations des résultats internes.

Les données 2010 sont présentées ci-dessous :

DONNEES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Elimination (1)	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	313 582	166 044	40 053	707		520 386
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	77 788	12 553	5	1 020	(91 366)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES total	391 370	178 597	40 058	1 727	(91 366)	520 386
Autres produits opérationnels	6 496	262	1	26		6 785
Autres charges opérationnelles	(2 065)	(571)		(4)		(2 640)
RESULTAT OPERATIONNEL	60 792	16 693	(2 114)	(2 535)	(6 186)	66 650
dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	(17 259)	(2 540)	(621)	(57)		(20 477)
dont Variations nettes des dépréciations sur actifs et provisions	(8 258)	(156)	259		15	(8 140)
Produits de placement et charges de financement	440	202	(23)	(14)		605
Autres produits et charges financiers	(391)	16	(1)	29		(347)
RESULTAT AVANT IMPOT	60 841	16 911	(2 138)	(2 520)	(6 186)	66 908
Impôts sur les résultats	(19 320)	(5 065)	788	(28)		(23 625)
RESULTAT NET CONSOLIDE	41 521	11 846	(1 350)	(2 548)	(6 186)	43 283
RESULTAT NET (PART DES MINORITAIRES)	5	4				9
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	41 516	11 842	(1 350)	(2 548)	(6 186)	43 274
DONNEES RELATIVES AU BILAN	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Elimination (1)	31/12/2010
Total Actif	493 925	127 279	26 937	1 872	(91 674)	558 339
dont Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	148 109	21 844	7 067	197	(4 720)	172 497
dont Immobilisations financières nettes	33 088	3 748	1	9	(34 276)	2 570
dont Impôts différés (créances)	17 553	1 941	766			20 260
dont Créance d'Impôts - IS	4 870	1 609	1 724	31		8 234
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 396	29 321	837	204	(24 658)	102 100
Total Passif	493 925	127 279	26 937	1 872	(91 674)	558 339
dont Situation nette	294 636	80 861	16 217	874	(48 745)	343 843
dont Trésorerie passive	20 440	6 473	2 015		(24 657)	4 271
dont Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive)	2 641	1 679		368	(1 924)	2 764
dont Impôts différés (dettes)	11	1 281		1		1 293
dont Impôts à payer - IS	2 287	856		30		3 173
Total Besoin en Fonds de Roulement	(20 344)	(30 929)	(8 018)	(831)	11 494	(48 628)
Dont Stocks et en-cours	40 191	17 844	6 379	469	(11 617)	53 266
Dont Créances opérationnelles courantes	67 908	45 447	8 385	959	(16 163)	106 536
Dont Dettes opérationnelles courantes	87 755	32 362	6 746	597	(16 286)	111 174
DONNEES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Elimination (1)	2010
Investissements corporels et incorporels	39 004	2 205	658	61		41 928

(1) Dont éliminations des résultats internes.

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, tel qu'il est publié dans le cadre de l'information réglementée trimestrielle, se présente comme suit pour 2011 et 2010 :

	31/12/2011	31/12/2010
France	292 181	279 052
Europe hors France	185 014	193 102
Amérique du Nord	38 416	41 819
Autres pays	7 604	6 413
TOTAL GROUPE	523 215	520 386

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits est donnée en note 22.

La structure de la clientèle du groupe est atomisée. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur les exercices présentés.

NOTE 6 : GOODWILL

6.1 Données chiffrées

	31/12/2010	Augmentations / (Diminutions)	Ecart de conversion	31/12/2011
Boiron France (1)	82 826			82 826
Editions Similia	663			663
Total «France»	83 489	0	0	83 489
Belgique (2)	2 231			2 231
Boiron Italie	2 242			2 242
Boiron Espagne	584			584
Boiron Suisse	55			55
Total «Europe hors France»	5 112	0	0	5 112
Boiron Canada	216		(1)	215
Boiron USA	1 101		31	1 132
Total «Amérique du Nord»	1 317	0	30	1 347
Total «Autres pays»	0			0
TOTAL GOODWILL BRUTS	89 918	0	30	89 948
Dépréciation Suisse	(55)			(55)
TOTAL GOODWILL NETS	89 863	0	30	89 893

(1) Le goodwill de Boiron France provient de Dolisos (70 657 K€), de LHF (7 735 K€), de SIBOURG (1 268 K€), de DSA (1 381 K€) et de Herbaxt (1 785 K€).

Les goodwill des différentes acquisitions intervenues en France étant devenus indissociables, les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la France.

(2) Le goodwill en Belgique provient de UNDA (1 408 K€) et Omnium Mercur (823 K€). Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la Belgique.

Il n'y a pas eu d'acquisition générant un nouveau goodwill en 2011.

La variation des goodwill sur 2010 s'élevait à +58 K€ et portait sur les écarts de conversion sur la zone « Amérique du Nord ».

Il n'existe pas de clause de révision de prix ou d'étalement du paiement des titres acquis.

6.2 Tests de dépréciation

Comme indiqué en note 2.5, les tests de dépréciation sont réalisés en déterminant la valeur d'utilité des UGT selon la méthode des cash-flows futurs

actualisés, mise en œuvre selon les principes suivants :

- Les cash-flows sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du groupe et validés par la Direction.
- Les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés.
- Les free cash-flows ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta, et le cas échéant, une prime de risque spécifique, liée

principalement à un risque pays identifié comme spécifique. Les primes de risques spécifiques sont ajustées, afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes. Ils s'élèvent à 10,2% pour 2011 et à 9,33% pour 2010. Les taux et les flux tiennent compte d'un effet d'impôt, cependant l'application de données avant impôt conduirait à un résultat très proche. L'analyse effectuée a conduit à retenir pour 2011 une prime de risques spécifiques sur l'Italie et sur l'Espagne, amenant à utiliser un taux d'actualisation de 12,2% pour ces deux UGT.

- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini d'un cash-flow normatif, déterminé généralement à partir du dernier flux de l'horizon explicite, sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 2%, identique à celui retenu en 2010, cohérent par rapport aux hypothèses retenues par les analystes et aux pratiques sectorielles.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Le groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation du taux d'actualisation (plus ou moins 1 point) et du taux de croissance à l'infini (plus ou moins 0,5 point) considérée comme envisageable. La mise en œuvre des tests de sensibilité n'a pas mis en évidence de situations où la valeur recouvrable serait à la valeur nette comptable des UGT.

La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à ne constater aucune perte de valeur en 2010 et 2011.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2010	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2011
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Marques	2 540			(427)			2 113
Logiciels	33 778	6 679		(28)		16 691	57 120
Licences et droits de propriété	100					1	101
Brevets et formules	416	30		(403)		(4)	39
Actifs incorporels en cours de développement ⁽¹⁾	19 958	7 315				(16 296)	10 977
Autres immobilisations incorporelles	1 367	27				(33)	1 361
MONTANT BRUT	58 159	14 051	0	(858)	0	359	71 711
Amortissements et provisions Marques	(2 298)			375	(200)	13	(2 110)
Amortissements et provisions Logiciels	(22 387)		(5 910)	28		22	(28 247)
Amortissements et provisions Licences et droits de propriété	(82)		(12)			(1)	(95)
Amortissements et provisions Brevets et formules	(329)		(53)	346		3	(33)
Amortissements et provisions Actifs incorporels en cours de développement	0						0
Amortissements et provisions Autres immobilisations incorporelles	(1 085)		(90)			(25)	(1 200)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(26 181)	0	(6 065)	749	(200)	12	(31 685)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	31 978	14 051	(6 065)	(109)	(200)	371	40 026

(1) Il s'agit de l'activation, au fur et à mesure de leur livraison, des projets informatiques en cours. Une partie des modules liés aux différents programmes informatiques en France a été mise en service courant 2011 ; le solde devrait être mis en service pour l'essentiel en 2012 ou 2013. Ce solde se compose de 4 242 K€ pour ESPACE (achats, finance, production et logistique industrielle), 1 630 K€ pour TRAFIC (gestion commerciale), 697 K€ pour ACCORD (gestion documentaire), 2 100 K€ pour le logiciel de prise de commandes en Belgique et 2 308 K€ pour d'autres projets divers principalement en France.

Le groupe n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur sur les développements en cours liés aux ERP.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2011 a conduit à déprécier une marque pour 200 K€, amenant celle-ci à une valeur nette nulle.

La variation des immobilisations incorporelles en 2010 était la suivante :

	31/12/2009	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2010
		Acquisitions	Amortissements annuels				
MONTANT BRUT	43 389	15 250	0	(520)	0	40	58 159
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(23 210)	0	(3 510)	491	0	48	(26 181)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	20 179	15 250	(3 510)	(29)	0	88	31 978

Aucune immobilisation incorporelle ne faisait l'objet ni au 31 décembre 2011 ni au 31 décembre 2010 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges comme présenté en note 25.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2010	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2011
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	26 972	1 832		(214)			422	29 012
Constructions	142 775	19 368		(1 217)			(3 405)	157 521
Matériel et outillages	86 209	7 948		(957)			2 529	95 729
Autres immobilisations	49 456	10 901		(1 818)			(11 004)	47 535
Crédits bails corporels	1 300						(446)	854
MONTANT BRUT	306 712	40 049	0	(4 206)	0	0	(11 904)	330 651
Amortissements & provisions Terrains et agencements	(7 392)		(1 040)	40				(8 392)
Amortissements & provisions Constructions	(75 248)		(8 435)	1 165			9 242	(73 276)
Amortissements & provisions Matériel et outillages	(52 985)		(5 815)	938			(8)	(57 870)
Amortissements & provisions Autres immobilisations	(29 500)		(2 845)	1 777			1 278	(29 290)
Amortissements & provisions Crédits bails corporels	(1 068)		(59)				396	(731)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS	(166 193)	0	(18 194)	3 920	0	0	10 908	(169 559)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	140 519	40 049	(18 194)	(286)	0	0	(996)	161 092

La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à ne constater aucune dépréciation pour perte de valeur en 2011 et en 2010. La variation des immobilisations corporelles en 2010 était la suivante :

	31/12/2009	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2010
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	25 923	1 436		(475)			88	26 972
Constructions	134 982	6 031		(2 974)			4 736	142 775
Matériel et outillages	81 238	6 149		(2 924)			1 746	86 209
Autres immobilisations	43 987	13 461		(2 467)			(5 525)	49 456
Crédits bails corporels	1 300							1 300
MONTANT BRUT	287 430	27 077	0	(8 840)	0	0	1 045	306 712
Amortissements & provisions Terrains et agencements	(6 533)		(960)	102			(1)	(7 392)
Amortissements & provisions Constructions	(69 861)		(7 638)	2 602			(351)	(75 248)
Amortissements & provisions Matériel et outillages	(50 343)		(5 468)	2 832			(6)	(52 985)
Amortissements & provisions Autres immobilisations	(28 911)		(2 837)	2 295			(47)	(29 500)
Amortissements & provisions Crédits bails corporels	(1 004)		(64)					(1 068)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS	(156 652)	0	(16 967)	7 831	0	0	(405)	(166 193)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	130 778	27 077	(16 967)	(1 009)	0	0	640	140 519

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2011 ni au 31 décembre 2010 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les informations relatives aux immobilisations en crédit bail au 31 décembre 2011 sont présentées dans le tableau suivant :

	Valeur Nette Comptable au 31/12/2010	Acquisitions	Amortissements annuels	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements	Valeur Nette Comptable au 31/12/2011
Terrains et agencements	0							0
Constructions	50						(50)	0
Installations tech, matériel et outillage	0							0
Autres immobilisations corporelles	182		(59)					123
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CREDIT BAIL	232	0	(59)	0	0	0	0	123

La variation des immobilisations en crédit bail en 2010 était la suivante :

	Valeur Nette Comptable au 31/12/2009	Acquisitions	Amortissements annuels	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements	Valeur Nette Comptable au 31/12/2010
Terrains et agencements	0							0
Constructions	55		(5)					50
Installations tech, matériel et outillage	0							0
Autres immobilisations corporelles	241		(59)					182
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CREDIT BAIL	296	0	(64)	0	0	0	0	232

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Actifs financiers disponibles à la vente :	213	(205)	8	291	(283)	8
Titres de participation non consolidés	213	(205)	8	291	(283)	8
Actifs financiers valorisés au coût ou au coût amorti :	1 242		1 242	2 562		2 562
Prêts (1)	383		383	383		383
Cautionnements et autres créances (2)	423		423	353		353
Autres immobilisations financières (3)	436		436	1 826		1 826
TOTAL	1 455	(205)	1 250	2 853	(283)	2 570

(1) dont 382 K€ de prêts 1% logement repris de Dolisos France par Boiron France conformément au traité de fusion.

(2) dont 416 K€ de cautions immobilières sur les divers établissements en France (211 K€), en Italie (102 K€) et en Espagne (58 K€) principalement.

(3) dont 435 K€ correspondent à la partie « restricted cash » du contrat de liquidité (cf. note 2.4.4).

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2011 ainsi qu'au 31 décembre 2010 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les titres de participation non consolidés sont décrits ci-après :

Désignation	Société de droit	Quote-part du capital détenu au 31/12/2011	Valeur nette des titres au 31/12/2011	Total Bilan au 31/12/2011	Total Capitaux Propres au 31/12/2011	Total Actif courant au 31/12/2011	Total Passif courant au 31/12/2011	Chiffre d'affaires au 31/12/2011	Résultat net au 31/12/2011
CDFH	Français	100,00%	8	383	160	371	218	616	3
IFCH (1)	Français	NA	NA	177	66	151	111	694	0
Boiron BV (2)	Néerlandais	100,00%	0	6	(197)	6	202	0	0
Archibel (3)	Belge	19,93%	0	1 597	453	733	580	1 443	(63)
TOTAL			8						

(1) L'IFCH est une association.

(2) Derniers comptes arrêtés au 31/12/2010.

(3) Derniers comptes arrêtés au 31/12/2010.

NOTE 10 : STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières et approvisionnements	13 649	13 236
Produits semi-ouvrés et produits finis	43 695	39 385
Marchandises	1 322	2 040
TOTAL STOCKS BRUTS	58 666	54 661
TOTAL DEPRECIATIONS DES STOCKS	(1 431)	(1 395)
TOTAL STOCKS NETS	57 235	53 266

Aucun stock au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 n'a été donné en nantissement de passif.

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en note 2.7.2.

NOTE 11 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients nettes libellées en euros	76 706	(1 263)	75 443	70 869	(1 682)	69 187
Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères	20 583	(282)	20 301	19 625	(145)	19 480
TOTAL	97 289	(1 545)	95 744	90 494	(1 827)	88 667

Il n'existe pas de contrat de cession de créances.

Les dépréciations sur les créances clients sont constatées conformément aux principes définis en note 2.7.3.1.

Le risque de crédit est traité en note 21 « Instruments financiers ».

Les créances libellées en devises concernent essentiellement la Russie et les Etats-Unis (cf. note 21).

NOTE 12 : CREANCE D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2011		31/12/2010	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Etat - Créance d'impôt (actifs non financiers)	1 044		8 234	
Autres actifs hors créance d'impôt sur les sociétés				
Actifs non financiers	15 163	106	13 628	573
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	11 520	9	10 249	9
Personnel	627	97	365	564
Charges constatées d'avance	3 016		3 014	
Actifs financiers valorisés au coût	7 074	1 593	5 309	1 372
Autres débiteurs	7 074	1 593	5 309	1 372
Instruments dérivés ⁽¹⁾				
TOTAL	22 237	1 699	18 937	1 945

Les dépréciations intégrées dans le tableau ci-contre ne sont pas significatives (cf. note 13). Il n'existe pas d'autres actifs anciens non dépréciés.

(1) Cf. note 21.1

NOTE 13 : DETAIL DES DEPRECIATIONS SUR LES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/12/2010	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice (dépréciations non utilisées)	Reprises de l'exercice (dépréciations utilisées)	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2011
Clients	1 827	742	(653)	(379)	8	1 545
Débiteurs divers	680	17			(1)	696
TOTAL	2 507	759	(653)	(379)	7	2 241

Les dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base de l'ancienneté des créances et d'informations détaillées sur les risques clients.

Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel.

NOTE 14 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2011			31/12/2010		
	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	TOTAL	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	TOTAL
Equivalents de trésorerie	1 894	1 234	3 128	40 070	152	40 222
Disponibilités	76 492	12 032	88 524	50 691	11 187	61 878
TOTAL	78 386	13 266	91 652	90 761	11 339	102 100

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...) qui répondent aux critères définis par IAS 7 (cf. note 2.7.3.2).

Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives.

Il n'existe pas de placement donné en garantie à la clôture de l'exercice, ni soumis à des restrictions.

Le montant de la trésorerie non disponible pour le groupe (exemple : contrôle des changes dans une filiale) est non significatif (1 318 K€).

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Boiron France au 31 décembre 2011 est composé de 21 482 556 actions, entièrement libérées, de 1 euro chacune.

Il n'existe pas d'action de préférence.

La société Boiron France n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuel, au titre de son capital. La société

intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

La politique de la Direction en matière de gestion des capitaux propres consiste à ce jour à privilégier le financement de son développement sur ses fonds propres. Dans un contexte de durcissement des conditions d'octroi de crédit de la part des

banques, Boiron France a néanmoins sécurisé ses financements en substituant, à des découverts non confirmés, des lignes de financement confirmées d'une durée de cinq ans et pour un montant total de 80 000 K€. Pour poursuivre son développement, le groupe peut ainsi disposer de ressources financières en complément de sa trésorerie excédentaire. Ces lignes de financement n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2011.

15.1 Actions propres (ou actions autodétenues)

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre d'actions total	21 482 556	21 482 556
Actions propres	(71 267)	(8 027)
Nombre d'actions hors actions propres	21 411 289	21 474 529

Les actions inscrites en compte nominatif depuis 3 ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux assemblées générales.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés, ou d'instruments dilutifs.

Les actions propres sont valorisées au cours historique, leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'actions propres s'élevait à 1 489 K€ et la moins value latente de ce portefeuille à 46 K€. 71 267 actions sont détenues via le contrat de liquidité souscrit

auprès de la Société Générale et aucune action n'a été acquise en vue d'annulation.

Les acquisitions et les cessions d'actions propres ont été effectuées dans le cadre du contrat de liquidité.

15.2 Dividende par action

Dividende par action en euro	
Dividende 2010 versé en 2011	0,70
Dividende 2011 proposé à l'AG	0,70

NOTE 16 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2011
Financements à court terme	4 203	(2 400)		(43)	1 760
Autres (dont intérêts courus non échus)	68	92	(68)		92
Total Trésorerie passive	4 271	(2 308)	(68)	(43)	1 852
Autres emprunts	156	263	(323)	(1)	95
Dettes financières sur crédits bails	0				0
Réserve de participation des salariés	2 608	806	(194)		3 220
Total Emprunts et dettes financières	2 764	1 069	(517)	(1)	3 315
TOTAL	7 035	(1 239)	(585)	(44)	5 167
<i>Dont Non courant</i>	<i>2 645</i>	<i>789</i>	<i>(220)</i>	<i>(165)</i>	<i>3 049</i>
<i>Dont Courant</i>	<i>4 390</i>	<i>(2 028)</i>	<i>(365)</i>	<i>121</i>	<i>2 118</i>

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2010 était la suivante :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2010
Total Trésorerie passive	3 213	782	(63)	339	4 271
Total Emprunts et dettes financières	2 445	1 136	(817)	0	2 764
TOTAL	5 658	1 918	(880)	339	7 035
<i>Dont Non courant</i>	<i>1 853</i>	<i>1 055</i>	<i>(263)</i>		<i>2 645</i>
<i>Dont Courant</i>	<i>3 805</i>	<i>863</i>	<i>(617)</i>	<i>339</i>	<i>4 390</i>

La ventilation des dettes financières par monnaies étrangères en contre-valeur euros est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes financières en euros	5 077	5 821
Dettes financières en monnaies étrangères	90	1 214
TOTAL	5 167	7 035

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en note 21.

Les conditions de taux de ces emprunts sont présentées dans le tableau ci-après :

Désignation	Pays	Type de financement	Taux moyen pondéré	Taux fixe / Taux variable
BOIRON France	France	Financements à court terme (comptes en euros)	EONIA / EURIBOR 3M + marge	Variable
		Financements à court terme (comptes en devises)	Taux JJ de la devise + marge	Variable
		Réserve de participation des salariés et intérêts courus non échus afférents	TMOP *	Variable
UNDA	Belgique	Emprunts	5,80%	Fixe

* Taux Moyen de rendement des Obligations des sociétés Privées

Le risque de taux est traité dans la note 21.3.1.

Les crédits bancaires présentés ci-dessus ne comportent aucun covenant financier ni clauses de défaut.

La mise en place d'une nouvelle ligne de crédit 80 000 K€ est traitée en note 15 et en note 31.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

17.1 Données chiffrées du Groupe

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2011
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron France	5 002	3 237			8 239
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Caraïbes	35	7			42
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Océan Indien	10	2			12
Accord de Préparation à la Retraite - Boiron France	45 931	2 564			48 495
Pré pension - UNDA	120	75	(28)		167
Engagements de retraite - Boiron Pologne	2				2
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)	51 100	5 885	(28)		56 957
Médailles du travail - Boiron France	5 239	459	(3)		5 695
Médailles du travail - Boiron Caraïbes	60	11			71
Gratifications - Boiron Espagne	453	66	(13)		506
Primes d'ancienneté - UNDA	311	13			324
Total Autres engagements à long terme	6 063	549	(16)		6 596
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS	57 163	6 434	(44)	0	63 553

La variation des engagements sociaux en 2010 était la suivante :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2010
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron France	4 516	486			5 002
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Caraïbes	27	8			35
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Océan Indien	10				10
Accord de Préparation à la Retraite - Boiron France	43 245	2 686			45 931
Pré pension - UNDA	149		(29)		120
Engagements de retraite - Boiron Pologne	2				2
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)	47 949	3 180	(29)		51 100
Médailles du travail - Boiron France	4 853	386			5 239
Médailles du travail - Boiron Caraïbes	48	12			60
Gratifications - Boiron Espagne	329	124			453
Primes d'ancienneté - UNDA	229	82			311
Total Autres engagements à long terme	5 459	604			6 063
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS	53 408	3 784	(29)	0	57 163

17.2 Engagements sociaux de Boiron France

17.2.1. Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles France	2011	2010	2009
Taux d'actualisation	4,45%	4,25%	4,78%
Revalorisation annuelle des salaires*	2,00%	2,00%	2,50%
Taux de rendement attendu des placements	3,75%	4,20%	3,50%
Taux de charges sociales	49,11%	48,50%	45,00%

* Hors augmentations différenciées par tranche d'âge

Le groupe a analysé, comme en 2010, les différents taux existants sur le marché et a choisi la référence la plus pertinente au sens d'IAS 19, à savoir un taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie d'une maturité comparable à celle des engagements sociaux du groupe (15 ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

Les tests de sensibilité réalisés montrent qu'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact inférieur à 6% sur la totalité des engagements. L'impact sur les capitaux propres serait limité, les écarts actuariels étant différés.

17.2.2. Indemnités de Départ à la Retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de Boiron France entre 2010 et 2011 est la suivante :

	31/12/2010	Coût 2010	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements (1)	31/12/2011
Valeur actualisée de l'obligation	37 386	3 331	551		(1 348)	39 920
Valeur des placements	(19 928)	(699)	10		1 348	(19 269)
Modifications de régime	(2 162)	191				(1 971)
Ecart actuariels	(10 294)	414	(561)			(10 441)
Provision	5 002	3 237	0	0	0	8 239

(1) Il n'y a pas eu de versement au fonds en 2011, le montant des paiements liés aux placements correspond aux remboursements obtenus à la suite des départs effectués.

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de Boiron France entre 2009 et 2010 était la suivante :

	31/12/2009	Coût 2010	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements (1)	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation	32 785	3 229	2 633		(1 261)	37 386
Valeur des placements	(17 550)	(639)			(1 739)	(19 928)
Modifications de régime	(2 784)	622				(2 162)
Ecart actuariels	(7 935)	274	(2 633)			(10 294)
Provision	4 516	3 486	0	0	(3 000)	5 002

(1) Le montant des paiements liés aux placements se compose d'une part des cotisations versées au fonds en 2010 (3 000 K€) et d'autre part des remboursements obtenus à la suite des départs effectués (1 261 K€).

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2011 et 2010 :

	2011	2010
Service Cost	1 763	1 624
Interest Cost	1 568	1 605
COÛT TOTAL	3 331	3 229

L'évolution des pertes et gains actuariels entre 2010 et 2011, ainsi qu'entre 2009 et 2010, est la suivante :

Écarts actuariels sur IDR - 2011	
Écart actuariel au 31/12/2010	(10 294)
Écarts liés à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement	
Hausse du taux d'actualisation	858
Turnover	(470)
Augmentation des salaires	(644)
Autres écarts	(295)
Écart actuariel sur rendement financier	(10)
Écart actuariel au 31/12/2011 avant amortissement	(10 855)
Amortissement 2011 des écarts actuariels de 2010	414
Solde 31/12/2011 après amortissement	(10 441)

Écarts actuariels sur IDR - 2010	
Écart actuariel au 31/12/2009	(7 935)
Écarts liés à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement	
Baisse du taux d'actualisation	(2 123)
Turnover	(32)
Augmentation des salaires	1 527
Autres écarts	(2 005)
Écart actuariel sur rendement financier	0
Écart actuariel au 31/12/2010 avant amortissement	(10 568)
Amortissement 2010 des écarts actuariels de 2009	274
Solde 31/12/2010 après amortissement	(10 294)

Le rapport entre la variation des autres écarts actuariels et la valeur actualisée de l'obligation est donné dans le tableau ci-dessous :

2007	2008	2009	2010	2011
1,69%	(2,38%)	(2,01%)	(5,36%)	(0,74%)

L'évolution de la valeur des financements externalisés entre 2010 et 2011, ainsi qu'entre 2009 et 2010, est la suivante :

Valeur des placements sur IDR - 31/12/2010	
Rendement net estimé des placements	(699)
Cotisations versées	0
Prestations versées	1 348
Gain ou perte actuariel	10
Valeur des placements sur IDR - 31/12/2011	(19 269)

Valeur des placements sur IDR - 31/12/2009	
Rendement net estimé des placements	(639)
Cotisations versées	(3 000)
Prestations versées	1 261
Gain ou perte actuariel	0
Valeur des placements sur IDR - 31/12/2010	(19 928)

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est déterminé par rapport au taux de rendement garanti annoncé annuellement.

Les placements visant à couvrir les engagements sociaux sont uniquement réalisés dans l'actif général de la compagnie d'assurance.

Pour tous les actifs cotés, la juste valeur est déterminée selon le niveau 1 des normes IFRS, c'est-à-dire la valeur de marché des actifs, issue de FININFO, étant entendu que le rendement servi

au groupe ne peut pas être inférieur au minimum garanti annuellement.

La composition de cet actif général est la suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Obligations	79,2%	82,0%
Actions	9,5%	9,9%
Monétaire	6,0%	4,0%
Autres	5,3%	4,1%

L'essentiel de ces placements est réalisé en zone euros.

Le rendement réel de ce fonds en 2011 a été de 3,75%, comme en 2010.

Le groupe n'est pas en mesure de déterminer le montant des versements qui seront réalisés auprès du fonds en 2012, ce montant faisant l'objet d'arbitrage en cours d'année.

17.2.3. Accord de Préparation à la Retraite

Comme indiqué en note 2.9.1.2, les salariés de Boiron France bénéficient d'un Accord de Préparation à la Retraite (APR).

L'évolution de la provision entre 2010 et 2011 relative à cet accord est la suivante :

	31/12/2010	Coût 2011	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2011
Valeur actualisée de l'obligation	52 296	4 208	3 059		(1 708)	57 855
Changement de régime	2 328	(185)				2 143
Ecart actuariels	(8 693)	249	(3 059)			(11 503)
Provision	45 931	4 272	0	0	(1 708)	48 495

L'évolution de la provision entre 2009 et 2010 relative à cet accord était la suivante :

	31/12/2009	Coût 2010	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation	48 670	4 217	943		(1 534)	52 296
Changement de régime	2 505	(177)				2 328
Ecart actuariels	(7 930)	180	(943)			(8 693)
Provision	43 245	4 220	0	0	(1 534)	45 931

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2011 et 2010 :

	2011	2010
Service Cost	2 033	1 846
Interest Cost	2 175	2 371
COÛT TOTAL	4 208	4 217

L'évolution des pertes et gains actuariels entre 2010 et 2011, ainsi qu'entre 2009 et 2010, est la suivante :

Ecart actuariels sur APR - 2011	
Ecart actuariel au 31/12/2010	(8 693)
Ecart lié à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement	
Turnover	(734)
Augmentation des salaires	(851)
Hausse du taux d'actualisation	1 117
Autres écarts ⁽¹⁾	(2 591)
Ecart actuariel au 31/12/2011 avant amortissement	(11 752)
Amortissement 2011 des écarts actuariels 2010	249
Solde 31/12/2011 après amortissement	(11 503)

Ecart actuariels sur APR - 2010	
Ecart actuariel au 31/12/2009	(7 930)
Ecart lié à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement	
Turnover	(52)
Augmentation des salaires	2 466
Baisse du taux d'actualisation	(2 875)
Autres écarts	(483)
Ecart actuariel au 31/12/2010 avant amortissement	(8 874)
Amortissement 2010 des écarts actuariels 2009	181
Solde 31/12/2010 après amortissement	(8 693)

Le rapport entre la variation des autres écarts actuariels et la valeur actualisée de l'obligation est donné dans le tableau ci-dessous :

2007	2008	2009	2010	2011
(1,91%)	(3,23%)	(0,01%)	(0,92%)	(4,48%)

(1) L'augmentation des autres écarts est essentiellement liée aux ajustements sur salaires.

Au 31 décembre 2011, les montants des coûts des services passés non comptabilisés au bilan se décomposent comme suit :

Solde 31/12/2010 après étalement	2 328	Solde 31/12/2009 après étalement	2 505
Etalement 2011 sur changement de régime constaté en 2005	(27)	Etalement 2010 sur changement de régime constaté en 2005	7
Etalement 2011 sur diminution du contingent	(158)	Etalement 2010 sur diminution du contingent	(184)
Solde 31/12/2011 après étalement	2 143	Solde 31/12/2010 après étalement	2 328

17.2.4. Médailles du travail

L'évolution de la dette actuarielle entre 2010 et 2011 pour les médailles du travail de Boiron France est la suivante :

	31/12/2010	Coût 2011	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2011
Médailles du travail	5 239	604	304		(452)	5 695
Provision	5 239	604	304	0	(452)	5 695

L'évolution de la dette actuarielle entre 2009 et 2010 pour les médailles du travail de Boiron France était la suivante :

	31/12/2009	Coût 2010	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2010
Médailles du travail	4 853	579	199		(392)	5 239
Provision	4 853	579	199	0	(392)	5 239

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2011 et 2010 :

	2011	2010
Service Cost	222	347
Interest Cost	382	232
COÛT TOTAL	604	579

17.3 Droit Individuel à la Formation (D.I.F)

Comme indiqué en note 2.9.1.3, le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) est considéré comme un passif éventuel, l'historique des modalités d'utilisation de ce droit ne mettant pas en évidence de surcoûts probables significatifs.

Le nombre d'heures acquis dans le cadre du D.I.F. par l'ensemble des sociétés françaises du groupe est de 259 380 heures au 31 décembre 2011 (1 403 heures ont été utilisées sur 2011), contre 253 273 heures au 31 décembre 2010 (522 heures ont été utilisées sur 2010).

NOTE 18 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2011
Courant						
Provisions pour retours de marchandises	5 084	4 078	(161)	(3 092)	112	6 021
Provisions pour risques et litiges	3 762	5 284	(990)	(685)	326	7 697
Provisions pour restructuration	2 031	817	(1 717)	(890)		241
Autres provisions pour autres charges	26	122		(26)		122
TOTAL PROVISIONS COURANTES	10 903	10 301	(2 868)	(4 693)	438	14 081
Non courant						
Provisions pour risques et litiges	15 127	100	(14 204)	(262)		761
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	15 127	100	(14 204)	(262)	0	761

Parmi la variation des provisions pour risques et litiges courantes, on notera la dotation de 4 311 K€ chez Boiron USA, relative aux procédures « class action » opposant Boiron USA à des consommateurs, sur les différents médicaments (cf. note 31.2.3). Cette dotation a été constatée en autres charges opérationnelles (cf. note 26). Compte tenu de la décision rendue le 1^{er} décembre 2011 par la Cour de cassation dans le cadre du contentieux sur la Taxe sur les Ventes Directes (cf. note 31.2.1), la provision non courante de 12 956 K€ constituée en 2010 a été reprise. Cette reprise a été constatée en autres produits opérationnels (cf. note 26), pour la part relative au capital, soit 9 960 K€, et en autres produits financiers (cf. note 27), pour la part relative aux intérêts, soit 2 996 K€. Par ailleurs, une reprise de 1 000 K€ a été enregistrée sur un litige avec l'URSSAF lié à ce contentieux.

La variation des provisions courantes et non courantes en 2010 était la suivante :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2010
Courant						
Provisions pour retours de marchandises	6 094	3 040	(485)	(3 725)	160	5 084
Provisions pour risques et litiges	2 814	1 245	(236)	(107)	46	3 762
Provisions pour restructuration	3 253	179	(264)	(1 137)		2 031
Autres provisions pour autres charges	201	26	(201)			26
TOTAL PROVISIONS COURANTES	12 362	4 490	(1 186)	(4 969)	206	10 903
Non courant						
Provisions pour risques et litiges	2 206	13 156	(136)	(99)		15 127
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	2 206	13 156	(136)	(99)	0	15 127

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en note 31.2.

NOTE 19 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs libellées en euros	36 892	32 722
Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	8 701	13 688
TOTAL	45 593	46 410

NOTE 20 : IMPOTS A PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2011		31/12/2010	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Etat - impôt sur les sociétés à payer (passifs non financiers)	5 209		3 173	
Autres passifs hors impôt sur les sociétés à payer				
Passifs non financiers	67 338	2 651	60 482	3 610
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	7 478		6 208	17
Personnel et organismes sociaux	59 139	2 595	53 869	3 512
Produits constatés d'avance	721	56	405	81
Passifs financiers évalués au coût	13 272		9 130	
Fournisseurs d'immobilisations	6 445		5 600	
Autres créiteurs	6 827		3 530	
Instruments dérivés ⁽¹⁾	12		170	
TOTAL	80 622	2 651	69 782	3 610

(1) Cf. note 21.1

Les autres passifs non courants sont essentiellement constitués de la dette sur le TFR Italien (2 595 K€).

NOTE 21 : INSTRUMENTS FINANCIERS**21.1 Informations au bilan**

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- Leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IAS 39, et rappelées en note 2.10 :
 - A : actifs disponibles à la vente évalués au coût. Ils concernent essentiellement les titres de participation non consolidés.
 - B : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie ; leur valorisation est réalisée par un prestataire externe.
 - C : actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti.
 - D : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.
 - E : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur par le résultat.
- Leur ventilation selon les niveaux prévus par les amendements à IFRS 7, et rappelés en note 2.10.
- La comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs.
- Leur ventilation par échéance.

31/12/2011	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 7 ⁽¹⁾	Valeur Nette Comptable	Juste valeur	Echéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS FINANCIERS				197 313	197 313	194 470	1 593	0
Titres de participation non consolidés	Note 9	A	N/A	8	8	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Note 9	C	N/A	1 242	1 242	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Note 12	C	N/A	1 593	1 593		1 593	
Clients et comptes rattachés	Note 11	C	N/A	95 744	95 744	95 744		
Instruments dérivés	Note 12	E	2					
Autres actifs financiers courants	Note 12	C	N/A	7 074	7 074	7 074		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	B	1 ou 2	91 652	91 652	91 652		
PASSIFS FINANCIERS				64 044	64 044	60 995	3 049	0
Trésorerie passive	Note 16	B	N/A	1 852	1 852	1 852		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Note 16	C	N/A	3 315	3 315	266	3 049	
Autres passifs financiers non courants	Note 20	C	N/A					
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 19	C	N/A	45 593	45 593	45 593		
Instruments dérivés	Note 20	E	2	12	12	12		
Autres passifs financiers courants	Note 20	C	N/A	13 272	13 272	13 272		

(1) Cf. définition en note 2.10

La valeur nette comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur pour les catégories A et C.

Aucun instrument financier n'a été reclassé dans une autre catégorie, ni cédé à un tiers, en 2010 et 2011.

Il n'existe pas de prêts et dettes financières actualisés. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers, compte tenu de l'impact non significatif.

Les données au 31 décembre 2010 étaient les suivantes :

31/12/2010	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 7 ⁽¹⁾	Valeur Nette Comptable	Juste valeur	Echéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS FINANCIERS				200 018	200 018	196 076	1 372	0
Titres de participation non consolidés	Note 9	A	N/A	8	8	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Note 9	C	N/A	2 562	2 562	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Note 12	C	N/A	1 372	1 372		1 372	
Clients et comptes rattachés	Note 11	C	N/A	88 667	88 667	88 667		
Instruments dérivés	Note 12	E	2					
Autres actifs financiers courants	Note 12	C	N/A	5 309	5 309	5 309		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	B	1 ou 2	102 100	102 100	102 100		
PASSIFS FINANCIERS				62 745	62 745	60 100	2 645	0
Trésorerie passive	Note 16	B	N/A	4 271	4 271	4 271		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Note 16	C	N/A	2 764	2 764	119	2 645	
Autres passifs financiers non courants	Note 20	C	N/A					
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 19	C	N/A	46 410	46 410	46 410		
Instruments dérivés	Note 20	E	2	170	170	170		
Autres passifs financiers courants	Note 20	C	N/A	9 130	9 130	9 130		

(1) Cf. définition en note 2.10

Instruments dérivés :

Il n'existe que des instruments dérivés de couverture du risque de change.

Au 31 décembre 2011, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et pas de flux de trésorerie. Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés ont été constatées en totalité en résultat.

Le tableau suivant présente ces instruments par type de contrat et pour les principales devises concernées, pour 2011 et 2010 :

Devises	Type de contrat	31/12/2011		31/12/2010	
		Notionnel (en KDevises)	Variation de la Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Variation de la Juste Valeur (en K€)
Rouble russe	Options de change	0	0	0	0
	Contrats à terme	0	0	(125 000)	(134)
	TOTAL	0	0	(125 000)	(134)
Dollar canadien	Options de change	0	0	0	0
	Contrats à terme	0	0	(495)	(24)
	TOTAL	0	0	(495)	(24)
Dollar américain	Options de change	0	0	0	0
	Contrats à terme	(400)	(11)	(700)	8
	TOTAL	(400)	(11)	(700)	8
Zloty polonais	Options de change	0	0	0	0
	Contrats à terme	(400)	0	0	0
	TOTAL	(400)	0	0	0
TOTAL GENERAL			(11)		(150)

Les variations de juste valeur de ces instruments à la clôture de l'exercice, déterminées par un prestataire externe et intégrant l'ensemble des devises, s'élèvent à -12 K€, contre -170 K€ au 31 décembre 2010. Ces montants ont été comptabilisés en autres passifs courants (cf. note 20).

Au niveau du compte de résultat, leur variation entre 2010 et 2011 a été constatée en autres produits et charges opérationnels dans la mesure où elles visent des couvertures de juste valeur. L'impact net des dérivés sur le résultat de 2011, intégrant l'incidence de leur dénouement, est donné ci-après.

21.2 Informations au compte de résultat

L'impact des produits et charges liés aux actifs et passifs financiers est communiqué :

- pour les produits et charges constatés en résultat opérationnel : en note 13 (dépréciations des créances clients et autres créances) et en note 26 (résultat de change sur opérations commerciales et résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures commerciales) ;
- pour les produits et charges constatés en résultat financier : en note 27 (résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures financières).

21.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de Boiron France ;
- un objectif de couverture ;
- une évaluation des risques effectuée via des prévisions détaillées sur un horizon d'un an ;
- un suivi détaillé des écarts entre prévisions et réalisations ;
- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle entre : la Direction Générale qui valide la politique annuelle de gestion des risques de marché proposée par la Direction Financière ; la Trésorerie groupe qui évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture ; le Comité de Trésorerie qui contrôle les opérations effectuées par la Trésorerie groupe.

21.3.1. Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du groupe sont centralisés

dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par le service Trésorerie groupe. Sur l'année 2011, la trésorerie consolidée du groupe a été continuellement excédentaire, comme en 2010.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie centralisés est effectué par le service Trésorerie groupe dans le cadre d'une politique de gestion privilégiant les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés ;
- sélection des produits en fonction de leur liquidité ;
- répartition des risques en diversifiant les supports et les contreparties ;
- sélection des émetteurs et des contreparties en fonction de leur solvabilité.

Au 31 décembre 2011, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
ACTIFS - valeurs mobilières de placement et disponibilités	91 652		
PASSIFS - trésorerie passive, emprunts et dettes financières	(2 118)	(3 049)	
Position nette avant gestion	89 534	(3 049)	0
Position hors bilan	0	0	0
Position nette après gestion	89 534	(3 049)	0

Une hausse instantanée de 1 point des taux d'intérêts court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture, se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 895 K€ des produits financiers.

21.3.2. Risque de change

Le groupe Boiron est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de Boiron France dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme ;
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Boiron France et provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque, en Roumanie, au Mexique, au Brésil et en Suisse ;
- de l'activité commerciale des filiales de promotion (République Tchèque, Hongrie, Roumanie et Tunisie) ;
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre Euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base de prévisions annuelles mensualisées, ces prévisions étant révisées en cours d'année en cas de modifications significatives.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de Boiron France se décomposaient comme suit, au 31 décembre 2011 :

		Rouble russe	Dollar canadien	Dollar américain	Couronne tchèque	Autres devises	TOTAL
Trésorerie active	KDevises		2	66	27		
Autres actifs financiers	KDevises	187 022	859	2 914	42 368		
Trésorerie passive	KDevises	(403)					
Autres passifs financiers	KDevises			(86)	(20 981)		
Position nette avant gestion	KDevises	186 619	861	2 894	21 414		
Couverture de juste valeur	KDevises	0	0	(400)	0		
Position nette après gestion	KDevises	186 619	861	2 494	21 414		
Position nette après gestion (contre valeur euro)	K€	4 468	652	1 928	830	(828)	7 050

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en note 4. Seules les couvertures de juste valeur sont présentées dans ce tableau, dans la mesure où les couvertures de flux futurs ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2011. En outre, il n'existe pas de couvertures de flux futurs au 31 décembre 2011.

L'impact d'une évolution instantanée de +1% des taux de change (baisse des devises par rapport à l'euro) se décomposerait comme suit au 31 décembre 2011 :

		Rouble russe	Dollar canadien	Dollar américain	Couronne tchèque	Autres devises	TOTAL
- sur la position de change après gestion existant à la date de clôture	K€	(44)	(6)	(19)	(8)	8	(69)
- sur le résultat avant impôt	K€	(38)	(4)	58	(2)	39	53
- sur les capitaux propres	K€	(177)	(50)	(74)	(7)	(73)	(381)

21.3.3. Risque sur actions

Le groupe ne détient pas de placements en actions.

21.4 Gestion du risque de crédit

Le groupe Boiron porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et a, dans le contexte économique actuel, renforcé sa politique et ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque entité du groupe possède des services propres qui assurent le traitement des opérations de relance et de recouvrement. Le délai de recouvrement moyen des créances du groupe est de 58 jours contre 54 jours au 31 décembre 2010.

Des mécanismes de couverture (assurance crédit, cautions bancaires, lettre de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a une trop grande concentration de clients ou une très forte sinistralité dans un pays ou une zone géographique. C'est le cas pour les ventes réalisées à l'export par Boiron France et UNDA ainsi que pour les ventes réalisées en Pologne, en Russie et au Brésil.

Le montant des garanties dont bénéficie le groupe au 31 décembre 2011 s'élève à 56 860 K€.

Au 31 décembre 2011, le montant des créances échues et non provisionnées s'établit à 5 039 K€ soit 5,2% des créances clients (contre 5 730 K€ soit 6,3% des créances clients au 31 décembre 2010). Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 63% de ce montant. Le solde est à échéance de moins d'un an.

Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur la structure de la balance âgée entre 2010 et 2011.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Les dépréciations sur créances douteuses s'élevaient à 1 545 K€, soit 1,6% du montant total des

créances clients, contre 1 827 K€ l'année dernière, soit 2,0% des créances clients (cf. note 13).

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 373 K€ soit 0,4% du montant total des créances clients (contre 128 K€ et 0,2% en 2010). L'essentiel de ces pertes étaient provisionnées.

Le groupe Boiron n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2011.

21.5. Gestion du risque de liquidité

Historiquement, les actifs court terme du groupe Boiron ont toujours été supérieurs à ses passifs court terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de modification sur la structure financière du groupe en 2011. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

NOTE 22 : REVENUS DE L'ACTIVITE

	31/12/2011	%	31/12/2010	%
Médicaments homéopathiques à nom commun	265 636	50,8	267 460	51,4
Spécialités de médication familiale	257 748	49,3	251 985	48,4
Autres (1)	743	0,1	1 723	0,3
Escomptes Financiers	(912)	(0,2)	(782)	(0,2)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	523 215	100,0	520 386	100,0
Autres produits de l'activité (redevances)	237		214	

(1) La rubrique « Autres » du chiffre d'affaires intègre les ventes de livres ainsi que les facturations de services (enseignement).

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas des secteurs opérationnels.

NOTE 23 : AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL

	2011	2010
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(6 005)	(3 509)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(18 194)	(16 968)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS	(24 199)	(20 477)
Dépréciations sur actifs courants	241	427
Provisions	9 324	(8 567)
VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS	9 565	(8 140)
TOTAL	(14 634)	(28 617)

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions par destination sont présentées ci-après :

	2011	2010
Coûts de production industrielle	(10 700)	(8 476)
Coûts de préparation et distribution	(4 819)	(5 055)
Coûts de promotion	(728)	(342)
Coûts de recherche	(137)	(28)
Coûts des affaires réglementaires	(46)	(79)
Coûts des fonctions support	(6 246)	(5 429)
Autres produits et charges opérationnels	8 042	(9 208)
TOTAL	(14 634)	(28 617)

NOTE 24 : CHARGES DE PERSONNEL

	2011	2010
Charges de personnel	(199 403)	(192 100)
Intéressement et participation	(17 703)	(15 730)
Autres charges de personnel	(9 565)	(9 614)
TOTAL	(226 671)	(217 444)

Les charges ventilées ci-après sont incluses dans les autres charges de personnel :

	2011	2010
Indemnités de Départ à la Retraite	(3 247)	(3 493)
Accord de Préparation à la Retraite	(4 272)	(4 221)
TFR italien	(818)	(870)
Pré pension belge	(81)	(1)
Primes d'ancienneté belges	(161)	(99)
Médailles du travail et gratifications	(986)	(930)
TOTAL	(9 565)	(9 614)

Les charges de personnel par destination ont évolué de la manière suivante :

	2011	2010
Coûts de production industrielle	(44 272)	(41 535)
Coûts de préparation et distribution	(80 398)	(79 086)
Coûts de promotion	(55 297)	(54 795)
Coûts de recherche	(2 035)	(1 725)
Coûts des affaires réglementaires	(4 359)	(4 149)
Coûts des fonctions support	(40 313)	(35 934)
Autres produits et charges opérationnels	3	(220)
TOTAL	(226 671)	(217 444)

Le montant supporté par Boiron France au titre des régimes de retraite obligatoire et complémentaire s'est élevé à 15 419 K€ sur 2011, contre 14 807 K€ en 2010.

NOTE 25 : COÛTS DE RECHERCHE

Les charges de recherche, correspondant aux frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale (cf. note 2.4.2), comptabilisées sur l'exercice 2011 s'élèvent à 4 558 K€ contre 6 339 K€ au 31 décembre 2010 : elles comprennent des honoraires pour 1 358 K€ en 2011, contre 3 900 K€ en 2010.

NOTE 26 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2011	2010
Résultat de change sur opérations commerciales	(130)	814
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales)	(80)	(1 787)
Crédits d'impôts (dont crédit d'impôts recherche)	1 347	1 485
Variations nettes des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	59	248
Reprise de provision relative au contentieux sur la Taxe sur les ventes Directes (cf. note 31.2.1)	9 960	
Dotation sur provision relative aux litiges sur différents médicaments aux Etats-Unis (cf. note 31.2.3)	(4 311)	
Variations nettes des autres provisions	2 242	37
Variations nettes des dépréciations sur actifs courants	92	468
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	(499)	2 399
Autres produits opérationnels	526	1 334
Autres charges opérationnelles	(282)	(853)
TOTAL	8 924	4 145
<i>Dont autres produits opérationnels</i>	<i>14 226</i>	<i>6 785</i>
<i>Dont autres charges opérationnelles</i>	<i>(5 302)</i>	<i>(2 640)</i>

NOTE 27 : RESULTAT FINANCIER

	2011	2010
Produits de placement	1 146	795
Dont Revenus et produits nets de cessions des valeurs mobilières de placement	308	230
Dont Intérêts sur certificats de dépôt et dépôts à terme	601	181
Dont Produits d'intérêts	237	384
Charges de financement	(229)	(190)
Dont Charges d'intérêts	(229)	(190)
Autres produits financiers	3 249	303
Dont Résultat de change sur comptes bancaires et financiers	161	
Dont Intérêts sur créances		238
Reprise de provision relative au contentieux sur la Taxe sur les ventes Directes (1)	2 996	
Autres charges financières	(404)	(650)
Dont Résultat de change sur comptes bancaires et financiers		(476)
Dont Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières)	(243)	(11)

(1) Compte tenu de la décision rendue le 1^{er} décembre 2011 par la Cour de cassation dans le cadre du contentieux sur la Taxe sur les Ventes Directes (cf. note 31.2.1), la provision de 2 996 K€, constituée en 2010 pour compenser le produit financier constaté au titre des sommes reçues pour la part concernant les intérêts, a été reprise.

NOTE 28 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

28.1 Ventilation de la charge d'impôt

	2011	2010
Impôts exigibles	(30 376)	(25 128)
Impôts différés	5 183	1 503
TOTAL	(25 193)	(23 625)
Taux effectif	37,35%	35,31%

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit pour les années 2010 et 2011 :

	2011	%	2010	%
Impôt théorique	(24 352)	36,10	(23 036)	34,43
Effet des taux d'imposition à l'étranger	748	(1,11)	1 284	(1,92)
Effet des différents taux d'imposition en France	314	(0,47)	7	(0,01)
Différences permanentes	(1 559)	2,31	(1 895)	2,83
Perte ou bénéfice fiscal sans constatation d'IS	(883)	1,31	(676)	1,01
Crédits d'impôt, régularisation IS différés et autres	539	(0,80)	691	(1,03)
Impôt réel	(25 193)	37,35	(23 625)	35,31

Les taux d'imposition locaux des principales filiales sont quant à eux présentés ci-après :

Filiale	Pays d'imposition	2011	2010
BOIRON France	France	36,10%	34,43%
BOIRON Srl	Italie	31,40%	31,40%
BOIRON Sih	Espagne	30,00%	30,00%
BOIRON Inc.	Etats-Unis	37,00%	37,51%
BOIRON Pologne Z.O.O.	Pologne	19,00%	19,00%
BOIRON Russie	Russie	20,00%	20,00%

La loi de finances rectificative pour 2011 a instauré une contribution exceptionnelle de 5% pour les exercices 2011 à 2013, amenant le taux d'impôt de Boiron France à 36,1%.

28.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

	31/12/2010	Compte de résultat	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2011
Provision pour impôts différés sur provisions réglementées	(7 153)	(963)		(8 116)
Provision pour impôts différés sur crédits bails	251	(37)		214
Impôts différés sur reports déficitaires	0			0
Impôts différés sur avantages sociaux	17 175	2 392	(21)	19 546
Impôts différés liés à la fiscalité locale	4 539	2 956	232	7 727
Impôts différés sur autres éléments	4 155	835	55	5 045
Impôt différé net	18 967	5 183	266	24 416
dont Impôt différé actif net	20 260	5 208	266	25 734
dont Impôt différé passif net	(1 293)	(25)	0	(1 318)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables au 31 décembre 2011 s'élève à 2 216 K€. Les prévisions de résultats fiscaux futurs des sociétés concernées ne permettent pas d'utiliser ces déficits fiscaux reportables avant leur péremption.

Les impôts différés de Boiron France dont l'échéance est entre 2012 et 2013 ont été réévalués pour tenir compte de la contribution exceptionnelle de 5% amenée par la loi de finances rectificative.

NOTE 29 : RESULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS PROPRES)

	2011	2010
Résultat net (en K€)	42 248	43 274
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	21 456 495	21 464 816
RESULTAT PAR ACTION (en €)	1,97	2,02

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

La variation du nombre moyen d'actions s'explique par l'évolution du nombre d'actions propres sur la période.

NOTE 30 : NOTE SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Les impôts versés sur 2011 s'élèvent à 21 554 K€, en baisse de 20 982 K€ par rapport à 2010. Pour rappel, les acomptes sur impôts versés en 2010 avaient été calculés sur les résultats élevés de 2009 de la plupart des sociétés du groupe.

La hausse des créances opérationnelles provient de la hausse des créances clients en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires constatée en décembre, notamment en France.

Le délai de règlement du groupe reste néanmoins stable (cf. note 21.4).

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

30.1 Engagements chiffrés

Le groupe Boiron n'a pas d'engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de filiales (engagements de rachat d'actions...).

Au niveau des engagements hors bilan liés au financement de la société, on notera les lignes de crédits bancaires de 80 000 K€ accordées sur cinq ans (cf. note 15) non utilisées sur l'exercice.

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe sont décrits ci-après :

	31/12/2010	31/12/2011	Echéances		
			A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements reçus	1 397	1 982	1 404	578	0
• Garanties immobilières	1 397	1 982	1 404	578	
Engagements donnés	19 368	18 211	6 925	10 370	916
• Cautions bancaires	1 432	1 344	958	386	
• Cautions fiscales et douanières	822	822		822	
• Contrats de location	17 114	16 045	5 967	9 162	916

Au 31 décembre 2011, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés en note 9.

31.2 Actifs et passifs éventuels

31.2.1. Taxe additionnelle sur les Ventes Directes (TVD)

La société Boiron SA mène depuis 1999 une action judiciaire afin d'obtenir l'annulation de son assujettissement à la taxe additionnelle sur les ventes directes et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société avait comptabilisé en charges les sommes dont elle réclamait la restitution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001, et n'avait pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Le 1^{er} décembre 2011, la Cour de Cassation a donné raison à Boiron et mis un terme définitif à ce long contentieux, relatif à la légalité de cette taxe au regard du droit communautaire.

La Cour a rejeté le pourvoi formé par l'URSSAF (initialement l'ACOSS) et confirmé l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 2 septembre 2010, qui avait ordonné le remboursement des sommes acquittées par Boiron au titre de cette taxe, entre 1998 et 2002, majorées des intérêts de retard.

La somme de 12 956 525 € qui avait été perçue par Boiron au titre du capital et des intérêts suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles est donc définitivement acquise.

En parallèle, la société Dolisos avait introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Haute Garonne afin d'obtenir

également l'annulation de son assujettissement à la TVD. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élèvent à 2 866 K€ ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

L'affaire est actuellement en instance devant la Cour d'Appel de Toulouse qui avait prononcé un sursis à statuer dans l'attente du règlement définitif du premier contentieux sur la TVD, évoqué ci-dessus.

La procédure va donc reprendre devant la Cour d'Appel de Toulouse. L'affaire doit être rappelée à l'audience du 6 septembre 2012.

31.2.2. Litige en Belgique contre M. Jean-Pierre Boumans en vue du remboursement de sa quote-part de la condamnation prononcée par le tribunal arbitral dans le cadre du contentieux avec un partenaire commercial

Dans le cadre du renforcement en 2005 de la participation de Boiron dans le capital d'UNDA, un tribunal arbitral a condamné, le 29 janvier 2009, in solidum M. Jean-Pierre Boumans (vendeur des actions des holdings d'UNDA), UNDA, les deux sociétés holdings d'UNDA et Boiron SA, à verser à la société Ce.M.O.N. (actionnaire minoritaire d'UNDA et distributeur en Italie des produits d'UNDA) une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€. Boiron SA et UNDA ont exécuté, le 3 avril 2009, la sentence du tribunal arbitral en versant la totalité de l'indemnité compensatrice.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de Boiron du 16 décembre 2009, un recours contributoire a été engagé en mai 2010 à l'encontre du vendeur, M. Jean-Pierre Boumans, en vue d'obtenir le remboursement de la quote-part de la condamnation lui incombant (680 K€). Parallèlement, Boiron a obtenu, le 4 mars 2011, une ordonnance d'exequatur de la sentence

arbitrale (c'est-à-dire donnant force exécutoire à la sentence). Monsieur Boumans a formé opposition contre cette ordonnance.

Dans le cadre de sa défense, Monsieur Boumans a également introduit une action en annulation de la sentence arbitrale à l'encontre de toutes les parties à la procédure arbitrale.

Les procédures suivent leur cours.

31.2.3. Litiges aux Etats-Unis

Boiron USA a fait l'objet d'une plainte d'un consommateur déposée devant le tribunal de Los Angeles (Etat de Californie), à l'encontre du médicament Children's Coldcalm® (indiqué pour soulager les symptômes du rhume), pour publicité mensongère au motif qu'il ne serait pas efficace. Dans le cadre de la procédure, Boiron USA a souhaité que le litige soit porté au niveau fédéral et

a déposé un recours aux fins d'obtenir le rejet de la plainte avant tout examen au fond. Ce recours a été rejeté par le juge fédéral le 25 juillet 2011. Par ailleurs, le caractère collectif de l'action («class action») a été reconnu le 24 août 2011. La procédure suit son cours. Une provision de 1 million de dollars a été constituée pour couvrir les risques afférents à cette affaire.

Parallèlement, un autre cabinet d'avocats a déposé le 8 août 2011 une plainte sur les mêmes fondements devant le tribunal de San Diego (Etat de Californie) à l'encontre du médicament Oscillococcinum®. Par suite, d'autres plaintes ont été déposées contre la plupart des médicaments Boiron commercialisés aux Etats-Unis.

Afin de limiter les frais inhérents à ces différentes procédures, notre filiale est parvenue à la signature d'un accord transactionnel destiné à mettre un terme à l'ensemble des procédures à l'exception de la plainte relative au médicament Children's

Coldcalm®. Cet accord porte sur le versement d'une somme de 5 millions de dollars couvrant l'intégralité des frais, ainsi que sur l'engagement de modifier les publicités et packagings des médicaments dans un délai de 24 mois à compter de l'approbation définitive de l'accord. Ce délai de 24 mois permettra à notre filiale d'écouler son stock actuel dans des conditions normales.

Cet accord a été déposé devant le tribunal de San Diego le 6 mars 2012 pour examen et approbation définitive qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2012.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

NOTE 32 : PARTIES LIEES

32.1 Entreprises liées

	SODEVA ⁽¹⁾		CDFH ⁽²⁾		IFCH ⁽²⁾		ARCHIBEL	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Achats de biens					128	124	Néant	Néant
Vente d'immobilisations				8			Néant	Néant
Prestations de services données	6	6	189	141	44	57	Néant	Néant
Prestations de services reçues			3		854	836	Néant	Néant
Total créances	7		117	151	4	128	Néant	Néant
Total dettes					9	70	Néant	Néant

(1) Holding familiale Boiron

(2) Associations pour le développement de l'homéopathie

32.2 Rémunérations dues aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes dues des dirigeants et autres administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

	Dirigeants	Autres administrateurs non dirigeants
Rémunération fixe	1 037	81
Rémunération variable ⁽¹⁾	727	17
Rémunération exceptionnelle		
Honoraires		99
Jetons de présence	19	133
Avantages en nature ⁽²⁾	26	
Total des revenus bruts dus 2011	1 809	330
Rappel du montant des revenus bruts dus 2010	1 496	316
Avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite)	1 082	128
Autres avantages à long terme (médaille du travail)	84	5

- (1) Elle se compose de la prime DG d'intéressement au résultat pour 656 K€. Les autres éléments constitutifs de ce poste sont l'intéressement, la participation et l'abondement au PEE et PERCO pour un total de 71 K€.
- (2) Il s'agit des avantages liés à la retraite et à la prévoyance (7 K€), ainsi qu'à la mise à disposition d'une voiture de fonction (19 K€).

Il n'y a ni avance, ni crédit, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

NOTE 33 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2011 et 2010 sont les suivants :

	Ernst & Young et Autres		Mazars	Deloitte et Associés
	Montant HT en K€		Montant HT en K€	
	2011	2010	2011	2010
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
- Emetteur ⁽²⁾	125	158	125	158
- Filiales intégrées globalement	144	100	153	238
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽³⁾				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	269	257	278	396
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT ⁽⁴⁾				
- Juridique, fiscal, social	7		26	12
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit) ⁽⁵⁾			37	6
Sous-total	7	0	63	18
TOTAL	276	257	341	414

- (1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.
- (2) L'émetteur s'entend comme étant la société-mère.
- (3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
 - par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.
- (4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.
- (5) Le montant de 37 K€ correspond aux missions engagées, préalablement à la nomination du cabinet Mazars en tant que Commissaire aux comptes, dans deux filiales non significatives au regard des comptes consolidés. Ces missions se sont terminées avec la clôture des comptes 2011 des filiales.

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 34 : EVENEMENTS POST-CLOTURE

Le 13 décembre 2011, le Conseil d'Administration de Boiron Italie a décidé la fermeture des établissements de Bologne et de Pioltello (Milan). La direction de l'entreprise a présenté le plan de restructuration aux représentants des salariés le 30 janvier 2012. Ce plan devrait se traduire par le départ de 33 personnes et l'aménagement de nouveaux locaux sur le site de Segrate à Milan afin d'accueillir les activités de distribution. Cette réorganisation, dont l'ensemble des impacts est en cours d'évaluation, devrait être mise en œuvre d'ici le mois de juin 2012.

Les évolutions récentes des procédures class actions aux Etats-Unis sont traitées dans la note 31.2.3.

Il n'a pas été identifié d'autres éléments post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Boiron, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.4.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement des logiciels créés en interne. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif de ces coûts ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que l'annexe des comptes consolidés fournit une information appropriée.
- votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques et charges et les engagements sociaux, tel que cela est décrit dans les notes 2.9.1, 2.9.3, 17 et 18 de l'annexe des comptes

consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

Comptes annuels

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	Note	2011	2010
Montant net du chiffre d'affaires	2	396 064	387 415
Production stockée ou déstockée		2 064	3 745
Production immobilisée		2 686	2 492
Subventions d'exploitation		135	285
Reprises sur prov. et transferts de charges	11-15	7 860	7 147
Autres produits		1 898	1 921
Total des produits d'exploitation		410 707	403 005
Achats de marchandises, mat. prem. et autres approv.		39 354	40 442
Variation de stocks marchandises et autres approv.		(23)	(1 411)
Autres achats et charges externes		104 950	106 911
Impôts taxes et versements assimilés		17 178	15 967
Salaires et traitements	3-4	95 504	91 833
Charges sociales		48 693	46 241
Dotations aux amortissements sur immo	8-9	20 765	17 245
Dotation aux prov. sur actif circulant et risques et charges	11-15	5 644	5 701
Autres charges		6 828	6 663
Total des charges d'exploitation		338 893	329 592
Résultat d'exploitation		71 814	73 413
Produits des participations		5 590	3 158
Produits des val mob, créances de l'actif immob, autres intérêts		1 041	3 658
Reprises sur provisions	15	3 079	83
Différences positives de change		3 294	4 018
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac	13	211	212
Total des produits financiers		13 215	11 129
Dotations financières aux amortis. et aux provisions		3 907	5 594
Intérêts et charges assimilées		785	696
Différences négatives de change		3 302	5 507
Charges nettes sur cessions de VMP			
Total des charges financières		7 994	11 797
Résultat financier	6	5 221	(668)
Résultat courant avant impôt		77 035	72 745
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		98	10 952
Produits exceptionnels sur opérations en capital		99	3 527
Reprises sur prov. exceptionnelles et transferts de charges	9-15	13 619	2 890
Total des produits exceptionnels		13 816	17 369
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		198	568
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		799	717
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	5 316	15 486
Total des charges exceptionnelles		6 313	16 771
Résultat exceptionnel	7	7 503	598
Intéressement		10 001	8 686
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		6 014	5 276
Impôts sur les bénéfices		22 972	19 234
Bénéfice de l'exercice		45 551	40 147

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	BRUT	AMORT ET PROVISIONS	31/12/2011 Net	31/12/2010 Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	134 612	37 664	96 948	90 614
Brevets, licences, marques		2 091	2 091	0	328
Logiciels informatiques		52 912	24 838	28 074	10 328
Droits au bail et fonds commerciaux		70 735	10 735	60 000	60 000
Immobilisations incorporelles en cours		8 874		8 874	19 958
Avances et acomptes sur immobilisations					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	284 068	145 185	138 883	116 156
Terrains et agencements		27 251	8 348	18 903	17 202
Constructions et agencements		133 967	64 858	69 109	52 639
Installations tech., matériel et outillage		89 608	53 274	36 334	31 661
Autres immobilisations corporelles		22 966	18 705	4 261	4 581
Immobilisations en cours		10 028		10 028	8 274
Avances et acomptes sur immobilisations		248		248	1 798
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10	50 932	11 972	38 960	30 924
Titres de participation		40 317	11 926	28 391	28 253
Créances rattachées à des participations	12	8 526		8 526	1 925
Autres immobilisations financières		2 089	46	2 043	746
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		469 612	194 821	274 791	237 694
STOCKS	11	41 932	735	41 197	39 077
CREANCES D'EXPLOITATION	12	77 086	1 621	75 465	77 685
Clients et comptes rattachés		61 235	829	60 406	54 456
Autres créances		15 851	792	15 059	23 229
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	13	85 232	9	85 223	87 350
COMPTES DE REGULARISATION	12	2 618	0	2 618	2 923
TOTAL ACTIF CIRCULANT		206 868	2 365	204 503	207 036
Ecarts de conversion actif		102		102	21
TOTAL ACTIF		676 582	197 186	479 396	444 750

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES		262 191	237 079
Capital social		21 483	21 483
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		141 891	114 891
Report à nouveau		16 740	18 628
RESULTAT DE LA PERIODE		45 551	40 147
Subvention d'investissements		56	81
Provisions réglementées		23 459	20 658
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	331 257	297 965
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	13 682	29 484
DETTES FINANCIERES	16	27 503	5 657
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		16 272	2 947
Emprunts et dettes financières divers		11 231	2 710
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16	38 413	33 581
DETTES FISCALES ET SOCIALES	16	58 397	49 704
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	16	6 391	5 591
AUTRES DETTES	16	3 080	22 201
COMPTES DE REGULARISATION	16	530	267
TOTAL DETTES et régularisation	16	134 314	117 001
Ecarts de conversion passif		143	301
TOTAL PASSIF		479 396	444 750

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL

(en milliers d'euros)	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	62 571	64 284
. Capacité d'autofinancement	57 293	71 478
. Variation du besoin en fonds de roulement	5 278	(7 194)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT	(61 330)	(38 699)
. Cessions d'immobilisations	57	3 366
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(12 150)	(14 849)
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	(37 439)	(24 141)
. Acquisitions d'immobilisations financières :		
> Rachat d'actions propres	(3 111)	(3 273)
> Autres immobilisations financières	(12 485)	(6 307)
. Diminution des immobilisations financières		
> Cession d'actions propres	1 864	3 156
> Autres immobilisations financières	1 935	3 350
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(6 514)	(17 659)
. Variation de capital		
. Rachat d'actions propres en voie d'annulation	3	
. Distribution de dividendes	(15 038)	(15 024)
. Financements stables :		
> Emprunt intra-groupe	8 056	(3 519)
> Autres financements stables	465	884
VARIATION DE TRÉSORERIE	(5 272)	7 926
Trésorerie à l'ouverture Boiron	74 218	66 292
Trésorerie à la clôture Boiron	68 946	74 218
VARIATION DE TRÉSORERIE	(5 272)	7 926

Annexe aux comptes annuels 2011

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les comptes sociaux ont été établis par le Conseil d'Administration du 14 mars 2012.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2011 a été marqué par certains événements parmi lesquels on retiendra :

- Le programme d'investissements industriels s'est poursuivi sur les différents sites : démarrage d'une unité de fabrication pour Oscilloccinum® à Messimy, poursuite des travaux d'extension de nos installations de production sur le site de Montevrain pour l'augmentation des capacités de production des unidoses (Camilia®, Homéopti®...).
- La refonte de notre système d'information se poursuit :
 - le programme informatique Sage X3 couvrant les domaines finances et achats est opérationnel depuis janvier 2011.
 - notre nouveau programme informatique de distribution / préparation de commandes (ARPEGE) est désormais déployé sur l'ensemble de nos 31 établissements de préparation-distribution.
- La construction d'un laboratoire de recherche de 200 m² à Messimy a été finalisée en juin. Ce laboratoire a pour objet de réaliser des travaux de recherche fondamentale et industrielle.
- Depuis le 2 mai, la prise en charge des médicaments remboursés à 35% a été diminuée de 5 points par décision gouvernementale. Le taux de prise en charge des médicaments homéopathiques remboursés est ainsi passé de 35% à 30%.
- Dans le cadre du développement de nos relations avec la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux nous avons participé au financement de la rénovation d'un des amphithéâtres. L'amphithéâtre Boiron a été inauguré le 21 juin.
- Le 19 mai 2011, le Conseil d'Administration a décidé des évolutions suivantes, à effet du 1^{er} juillet 2011 :
 - Thierry Boiron est nommé Président du Conseil d'Administration.
 - Christian Boiron est nommé Directeur Général.
 - Philippe Gouret est renouvelé dans son mandat de Directeur Général Délégué, ainsi que dans sa qualité de Pharmacien Responsable.
 - Valérie Poinot est nommée Directeur Général Délégué.
 - Philippe Montant est nommé Directeur Général Délégué.
- Le 19 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,70 € par action au titre des résultats 2010. Conformément à la loi sur la prime dividendes votée en 2011, une prime de partage des profits a été versée aux salariés pour un montant global de 360 K€.
- Le 2 décembre 2011, la Cour de cassation a mis un terme définitif au contentieux relatif à la légalité de la Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes qui opposait BOIRON à l'URSSAF. Le montant de 12 956 K€ perçu par BOIRON en 2010 est donc définitivement acquis et impacte favorablement le résultat de Boiron SA.
- Le 29 décembre 2011, un arrêté ministériel modifiant « le barème de marge de l'établissement pharmaceutique qui vend en gros » a été publié au Journal Officiel, à effet du 1^{er} janvier 2012. Celui-ci permet pour la première fois depuis 23 ans, une augmentation du prix de vente d'un certain nombre de médicaments remboursables.
- En 2011, Boiron SA a augmenté sa participation dans le capital de BOIRON Brésil pour 3 500 K€ et de BOIRON Portugal pour 350 K€.
- Depuis le mois de mars, Camilia®, indiqué dans les poussées dentaires douloureuses, est également disponible dans un format 30 doses.
- En mai, Arnigel® a été promu pour la première fois à la télévision.
- Oscilloccinum® 30 doses a été lancé en septembre.
- Sédatif PC® a fait l'objet au cours de l'automne d'un nouveau film publicitaire et d'une campagne sur abribus.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- En respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ;
- Conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- Et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice, hormis un changement de présentation lié aux avances et prêts filiales qui sont désormais présentés d'une part en augmentation des disponibilités (avances octroyées aux filiales pour un montant de 8 577 K€ au 31/12/2011 et 7 234 K€ au 31/12/2010) au lieu des autres créances et d'autre part en augmentation des dettes financières bancaires (avances reçues des filiales à hauteur de 14 591 K€ au 31/12/2011 et 17 414 K€ au 31/12/2010) au lieu d'autres dettes.

1.2. - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des incorporels, excepté

pour les actifs incorporels issus de la fusion avec DOLISOS qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement :** les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).
- **Brevets, licences et marques :** les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur 20 ans.

Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).

- **Logiciels informatiques :** les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses

de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis, ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrée de type « ERP », compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par « lots », lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Droits au bail :** le montant des droits au bail inscrit à l'actif du bilan représente leur prix d'acquisition. Ces droits au bail sont totalement dépréciés.
- **Fonds de commerce :** les fonds de commerce figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds de commerce générés en interne.

Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds de commerce font donc l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur significative apparaît. Ces tests sont basés sur une appréciation globale des parts de marché en fonction des prévisions de ventes futures, conformément au règlement CRC 2002-10. La société s'assure ainsi :

- que le niveau de part de marché atteint ne remet pas en cause l'analyse pratiquée à la clôture précédente ;
- que les données prévisionnelles, ne remettent pas en cause l'évolution du résultat d'exploitation.

Les fonds de commerce intègrent les malis de fusion constatés lors de transmission universelle de patrimoine de Dolisos Santé Animale, correspondant à l'écart entre la valeur des titres éliminés et l'actif net apporté à la date d'effet conformément aux dispositions du CRC 2004-01, pour la partie correspondante à un mali technique, déterminé sur la base d'une expertise indépendante. Les malis de fusion ont été affectés extra-comptablement intégralement aux fonds de commerce.

Les malis techniques font l'objet d'un test de dépréciation annuellement ; étant donné l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de la dilution de ce fonds commercial avec celui de l'activité santé animale déjà exploité par BOIRON et non valorisé au bilan, l'évaluation est réalisée sur l'ensemble de l'activité santé animale.

1.3. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, hors apports des Laboratoires DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation CRC 2004-06, 2002-07 et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec les Laboratoires DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation,...), et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépenses de gros entretiens ou de grandes révisions, n'étant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à 1 an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont ainsi les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements :	
	Economiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des Constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Mat. de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

La société pratique par ailleurs l'amortissement dégressif pour toutes les immobilisations éligibles à ce mode d'amortissement. Dans ce cas, l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé au passif en provisions réglementées, et au compte de résultat en résultat exceptionnel.

Pour rappel, la société a utilisé les dispositions de la loi DDOEF du 12 avril 1996 relative à la majoration des coefficients d'amortissements dégressifs pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} février 1996 et le 31 janvier 1997. La loi de finances rectificative pour 2001 institue une majoration de 30 % des amortissements dégressifs pour les biens acquis à compter du 17 octobre 2001 jusqu'au 31 mars 2002.

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances 2008 a prévu la majoration des coefficients d'amortissements dégressifs prévus à l'article 39A du CGI pour les biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009. Toutes ces dispositions ont été appliquées.

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent à la clôture de l'exercice. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est comptabilisée directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs. Lorsque les événements à l'origine des pertes de valeur ont disparu, les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes.

1.4. - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), de la situation nette de la société à la date de clôture, et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants dans les comptes consolidés.

- **Actions autodétenues** : la société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions réussis. Le dernier programme de rachat d'actions a été lancé en 2011. Ce programme, limité à 10% du capital et autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011, poursuit les objectifs suivants :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur. Ces actions autodétenues font partie du contrat de liquidité. Elles sont inscrites dans le compte « Titres Immobilisés Actions Propres ».

1.5. - STOCKS

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont ainsi évalués suivant la méthode :

- premier entré, premier sorti (FIFO), pour les matières premières, les approvisionnements, les marchandises et les plantes,
- du coût de production pour les en-cours, autres produits intermédiaires et produits finis.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, déduction faite des éventuels escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le

cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat de change.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en «écarts de conversion» à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, ou l'existence d'un litige.

1.7. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux (notamment pour retours de marchandises). Ces dernières sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour restructuration,

- les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail (20, 30, 35 et 40 ans d'activité) : ces provisions sont déterminées par un actuairer, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultats.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance déterminée, ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total net de la provision résiduelle et net de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe est communiqué en annexe.

De même, les engagements contractés au titre de l'accord de préparation à la retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi figurent en annexe parmi les engagements hors bilan.

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime des droits individuels à formation (DIF) ne met pas en évidence, à ce jour, de surcoûts significatifs probables par BOIRON SA. Le montant du

passif éventuel lié aux heures cumulées théoriques est donné pour information en annexe conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 13 octobre 2004 (avis 2004-F).

1.8. - INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la recommandation du CNC et aux principes définis dans le plan comptable général (art 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement options de change et ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) comme suit, depuis le 31 décembre 2011 :

- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,

- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont constatées en résultat financier, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée.

Les variations de change étaient constatées précédemment en résultat de change dans tous les cas. Ce changement, effectué pour être homogène avec l'application de la comptabilité dans les comptes consolidés, n'a pas eu d'impact au 31 décembre 2011, les positions en cours d'instruments de couverture ne concernant pas de flux de trésorerie futurs.

Les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre sont mentionnés en note 19.

NOTE 2 - CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	CA France	2011 CA Export	Total	2010 Total	Variation (%)
Activité pharmaceutique	285 603	103 713	389 316	380 824	2%
Activité non pharmaceutique	2 661	4 087	6 748	6 591	2%
MONTANT TOTAL	288 264	107 800	396 064	387 415	2%

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

NOTE 3 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été au cours de l'exercice clos dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux.

Le total des revenus bruts 2011 s'élève à 2 065 K€ (contre 2 027 K€ en 2010) et se décompose en :

- Rémunérations fixes : 1 134 K€ ;
- Rémunération variable : 667 K€ (elle intègre l'intéressement, la participation et l'abondement au PEE et PERCO) ;
- Honoraires et droits d'auteurs : 86 K€ ;
- Jetons de présence : 152 K€ ;
- Avantages en nature : 26 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 1 210 K€ et des avantages à long terme pour 89 K€.

NOTE 4 - EFFECTIF

	31/12/2011	31/12/2010
En France		
Ensemble 1 (groupe 1 à 3)	1 375	1 446
Ensemble 2 (groupe 4 et 5)	985	980
Ensemble 3 (groupe 6 à 11)	468	459
Total effectif physique	2 828	2 885
Total effectif en équivalent temps plein	2 670	2 722

Groupes de niveau définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'industrie pharmaceutique.

NOTE 5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	74 537	67 034	7 503
Impôt sur les sociétés	22 972	20 263	2 709
Résultat après impôt et avant participation	51 565	46 770	4 795
Participation des salariés	6 014		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	45 551		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2011 tient compte du crédit d'impôt recherche de 1 178 K€ (1 481 K€ en 2010).

NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

	2011	2010
Produits de participation ⁽¹⁾	5 590	3 158
Revenus des prêts sur filiales	285	228
Gains de change ⁽²⁾	3 294	4 018
Autres produits financiers ⁽³⁾	756	3 430
Résultat net sur cession de VMP	211	212
Reprises de provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	3 079	83
Total produits financiers	13 215	11 129
Charges d'intérêts	(445)	(246)
Pertes sur créances liées à des participations	0	0
Pertes de change ⁽²⁾	(3 302)	(5 507)
Autres charges financières	(340)	(450)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations ⁽⁵⁾	(3 806)	(2 577)
Dotations aux provisions pour risques et charges ⁽⁶⁾	(102)	(3 017)
Dotations aux provisions VMP	0	0
Total charges financières	(7 995)	(11 797)
Résultat financier	5 221	(668)

(1) Dont 5 590 K€ de dividendes perçus en 2011 contre 3 115 K€ en 2010. Le détail par filiale des dividendes perçus est donné dans le tableau des filiales et participations en note 22.

(2) La volatilité des cours et la mise en place de couverture sur des comptes en devises étrangères génèrent des résultats latents sur les dérivés de change, soit un gain de 158 K€ en 2011 contre une perte de 226 K€ en 2010. Ce résultat de change a été constaté en totalité en résultat de change, les instruments dérivés au 31 décembre 2011 ne concernant que la couverture de flux futurs.

(3) En 2011, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur Dépôt à Terme pour 596 K€. En 2010, ils étaient liés aux intérêts dans le cadre du contentieux avec l'Urssaf sur la Taxe sur les ventes directes pour 2 996 K€ (cf. point (6)), et aux intérêts liés au litige Agrimer pour 238 K€.

(4) Dont 2 996 K€ de reprise de provision des intérêts dans le cadre du contentieux avec l'Urssaf sur la Taxe sur les ventes directes suite à l'appel rendu en faveur de la société (cf. note 15).

(5) Dont : provision sur le Brésil 3 541 K€ en 2011, et 2 526 K€ en 2010 et Boiron Suisse 182 K€ en 2011, et 8 K€ en 2010.

(6) Dont en 2010 provision sur les produits d'intérêts de 2 996 K€ (litige Taxe sur les ventes directes, cf. point (4)).

NOTE 7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2011	2010
Coûts de réorganisation	(72)	(250)
Autres charges exceptionnelles	(127)	(294)
Autres produits exceptionnels ⁽²⁾	123	10 953
Plus / Moins values nettes sur immobilisations	(465)	2 785
Plus / Moins values sur immobilisations corporelles ⁽³⁾	(213)	2 683
Plus / Moins values sur immobilisations incorporelles	(109)	0
Plus / Moins values sur achat d'actions propres	(142)	102
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	8 045	(12 596)
Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises	(2 801)	(3 023)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	(200)	279
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises ⁽¹⁾	11 046	(9 852)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	7 503	598

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2010	Augmentations	TUP	Diminutions	Autres	31/12/2011
Brevets, Licences, Marques ⁽³⁾	2 921	0		(830)	0	2 091
Logiciels	29 695	6 558		(17)	16 677	52 912
Droits au bail	13	0		0	0	13
Fonds commerciaux ⁽¹⁾	70 722	0		0	0	70 722
Immobilisations en cours et acomptes ⁽²⁾	19 958	5 593		0	(16 677)	8 875
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	123 309	12 150	0	(847)	0	134 613
Amortissements et provisions Brevets, Licences, Marques ⁽³⁾	(2 593)	(219)		721	0	(2 091)
Amortissements et provisions Logiciels	(19 367)	(5 488)		17	0	(24 838)
Amortissements et provisions Droits au bail	(13)	0		0	0	(13)
Amortissements et provisions Fonds commerciaux	(10 722)	0		0	0	(10 722)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(32 695)	(5 707)	0	738	0	(37 665)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	90 614	6 443	0	(109)	0	96 948

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2011 de nantissement, de prises de garantie ou de sûreté.

Par ailleurs, les frais de recherche sont directement constatés en charges pour un montant de 3 899 K€ en 2011 contre 5 922 K€ en 2010.

(1) En 2011, les reprises aux provisions concernent l'annulation de la provision à 100% des sommes reçues dans le cadre des litiges Taxes sur les ventes directes, et constituée en 2010, pour 9 960 K€ ainsi que la reprise de la provision Accoss directement liée au litige Urssaf pour 1 056 K€.

(2) Les autres produits exceptionnels sont liés en 2010 aux montants perçus par Boiron au titre du principal dans le cadre du contentieux avec l'Urssaf, soit 9 960 K€, provisionnés à 100% par ailleurs, et aux sommes reçues à titre principal dans le cadre du litige avec Agrimer, soit 891 K€.

(3) Dont + 3 102 K€ en 2010 sur la vente de 5 établissements. Le solde correspond à des immobilisations sorties de l'actif.

(1) Les fonds de commerce sont essentiellement constitués de :

- **Fonds de commerce SIBOURG (1 356 K€)** : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON SA et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas en 1990 de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.

- **Fonds de commerce LHF (7 019 K€)** : consécutif à l'acquisition en 1988 de la société LHF, qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de Boiron de 45% à 57% environ.

- **Fonds de commerce DOLISOS (49 427 K€)** : consécutif à la fusion-absorption des Laboratoires DOLISOS en 2005, qui a permis une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.

Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- **Fonds de commerce Dolisos Santé Animale (1 368 K€)** : consécutif à la transmission universelle de patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds de commerce DSA pour 534 K€ transmis lors de la TUP et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds de commerce.

Les fonds de commerce, ainsi comptabilisés, n'ont fait l'objet d'aucune perte de valeur sur l'exercice.

(2) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Le projet ARPEGE (projet de prise de commande) a été mis en service en 2010. Un certain nombre d'autres projets ont été mis en service en 2011 tels que : ESPACE, TRAFIC (gestion des conditions commerciales), ACCORD et REFERENTIELS. Les projets ayant fait l'objet d'une mise en service partielle, seront finalisés d'ici à 2012, 2013 selon les cas.

(3) En 2011, les diminutions correspondent à la mise au rebut d'une part de l'ensemble des brevets et d'autre part de la marque Dolisos Santé animale. Par ailleurs, la marque Boripharm est dépréciée à 100%, suite à une dotation complémentaire sur l'exercice en exceptionnel de 200 K€.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2010	Augmentations	TUP	Diminutions	Autres	31/12/2011
Terrains et agencements ⁽¹⁾	24 552	2 261		(214)	652	27 251
Constructions et agencement ⁽¹⁾	111 511	19 298		(1 168)	4 326	133 967
Matériel et outillage ⁽²⁾	80 328	7 755		(893)	2 418	89 608
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	22 721	1 260		(1 079)	65	22 966
En cours et acomptes ⁽⁴⁾	10 072	7 664		0	(7 460)	10 276
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	249 184	38 238	0	(3 353)	0	284 068
Amortissements et provisions Terrains et agencements	(7 349)	(1 039)	0	40	0	(8 348)
Amortissements et provisions Constructions et agencement	(58 872)	(7 103)	0	1 116	1	(64 858)
Amortissements et provisions Matériel et outillage	(48 667)	(5 483)	0	875	0	(53 274)
Amortissements et provisions Autres immobilisations corporelles	(18 140)	(1 633)	0	1 068	(1)	(18 705)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(133 028)	(15 258)	0	3 100	1	(145 185)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	116 156	22 980	0	(253)	1	138 883

Le montant des factures avec une clause de réserve de propriété s'élève à 210 K€ HT, non encore réglé au 31 décembre 2011.

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2011 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les exercices présentés concernant les immobilisations corporelles.

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Titres de participation ⁽¹⁾	36 467	3 850		40 317
Créances rattachées ⁽²⁾	1 925	8 526	(1 924)	8 526
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	760	3 221	(1 891)	2 089
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	39 152	15 596	(3 816)	50 932
Provisions sur titres ⁽⁴⁾	(8 214)	(3 760)	48	(11 926)
Provisions sur dépôts et cautionnements	(14)	(46)	14	(46)
PROVISIONS	(8 228)	(3 806)	62	(11 972)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	30 924	11 790	(3 754)	38 961

(1) L'augmentation (y compris celle issue de transferts d'immobilisations en cours) est relative aux investissements liés à la construction de nouveaux bâtiments sur le site de Messimy, production (blister) pour + 4 127 K€, recherche pour + 1 101 K€, administratif pour + 3 351 K€, restaurant d'entreprise pour + 3 683 K€ ainsi qu'à l'agrandissement du site de production de Montévrain pour + 6 381 K€ et qu'à la construction du nouvel établissement de Nantes pour + 3 396 K€.

Les diminutions sont exclusivement constituées de mises au rebut.

(2) Des investissements de matériels ont été réalisés sur l'ensemble des sites de production. Ils comprennent notamment du matériel de conditionnement pour l'activité oscillo de Messimy (+ 2 377 K€), des machines destinées à l'activité tubes de Sainte-Foy (+ 949 K€), des investissements pour la distribution de l'eau purifiée (+ 1 076 K€), une turbine pour l'activité dragée (+ 903 K€). La diminution correspond principalement à la sortie des meubles en dépôts chez les clients (- 429 K€).

(3) Les flux d'augmentation incluent + 583 K€ liés au matériel informatique. Le flux de diminution concerne essentiellement le matériel informatique, mise au rebut pour - 672 K€ et cession - 338 K€.

(4) L'augmentation est essentiellement liée aux travaux en cours concernant la construction du nouvel établissement de Nancy (+ 2 900 K€) et l'acquisition d'une ligne de conditionnement bottelpack (+ 3 330 K€). Les sorties concernent principalement des transferts suite à la mise en service des nouveaux bâtiments notamment parking, blister, restaurant, agrandissement Montévrain, établissement de Nantes (cf. (1)).

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le «Tableau des filiales et participations».

Les mouvements en 2011 sont liés aux augmentations dans le capital de BOIRON Brésil (+ 3 500 K€) et Boiron Portugal (+ 350 K€).

(2) Les mouvements sont liés à l'octroi de 2 nouveaux prêts à la Russie et au Brésil sur 2011 pour respectivement + 7 283 K€ et + 1 243 K€, et au remboursement des prêts consentis à ces mêmes entités en 2010 pour respectivement - 1 556 K€ et - 368 K€.

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes, et annulations d'actions propres. Le montant total des actions propres s'élève, à la clôture, à 1 489 K€ contre 242 K€ au 31 décembre 2010. Les actions propres au 31 décembre 2011, tout comme à la clôture 2010, correspondent uniquement à des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et représentant 71 267 titres, contre 8 027 titres fin 2010.

(4) Des dépréciations ont été constatées sur les titres de Boiron Brésil (- 3 541 K€), Boiron Suisse (- 182 K€) et Dolisos Italie (- 37 K€) conformément à la méthode décrite en note 1.4.

Le détail des opérations avec des parties liées est donné dans le tableau suivant :

	Filiales	Participations et parties liées
Immobilisations financières		
. Participations	40 309	8
. Créances rattachées à des participations	8 526	0
Créances		
. Créances clients	12 781	
. Autres créances	8 381	11
<i>SODEVA</i>		7
<i>IFCH (dont CEDH)</i>		4
Dettes		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 027)	0
. Avances en comptes courants	(14 591)	0
<i>SODEVA</i>		0
<i>IFCH (dont CEDH)</i>		0
. Dettes financières rattachées à des participations	(8 056)	
Charges financières	6 381	0
Produits financiers	8 367	0

NOTE 11 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2011	31/12/2010
Matières premières et autres approvisionnements	11 684	11 621
En-cours produits semi-ouvrés	10 046	9 931
Produits finis	19 332	17 383
Marchandises	870	909
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	41 932	39 844
Provisions pour dépréciation	735	767
STOCKS ET EN-COURS NETS	41 197	39 077

NOTE 12 - ECHEANCIER DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La ventilation des créances et comptes de régularisation actif bruts est la suivante :

	31/12/2011	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2010
Créances rattachées à des participations	8 526	7 283	1 243	1 925
Prêts	382	0	382	382
Autres immobilisations financières	1 707	23	1 684	378
Avances et acomptes fournisseurs	1 460	1 460	0	972
Clients douteux ou litigieux ⁽¹⁾	986	986	0	1 205
Créances clients	60 249	60 048	201	55 284
Personnel et comptes rattachés	50	50	0	125
États, impôts et taxes ⁽²⁾	8 700	8 011	689	11 194
Groupe et associés ⁽³⁾	1	0	1	8 497
Débiteurs divers ⁽⁴⁾	5 640	5 557	83	3 233
Charges constatées d'avance ⁽⁵⁾	2 618	2 618	0	2 923
MONTANT TOTAL	90 319	86 035	4 284	86 118

(1) Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 829 K€ en 2011, et 1 061 K€ en 2010.

(2) Les créances auprès de l'Etat sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA. La diminution du poste est essentiellement liée à l'absence de créance d'impôt sur les bénéfices (dette d'impôt à la clôture 2011 de 2 325 K€) alors que le solde était débiteur en 2010 de 4 129 K€ (acomptes supérieurs au montant de l'impôt exigible). La part à plus d'un an concerne l'impôt différé constatée en social lors de la reprise de l'IDR Dolisos.

(3) La diminution correspond au changement de comptabilisation des avances de trésorerie pour 8 577 K€ accordées aux filiales via le cash-pooling qui sont incluses dans la trésorerie au lieu d'autres créances.

(4) Les comptes Débiteurs divers sont provisionnés à hauteur de 792 K€ en 2011 et 2010.

(5) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation, dont 1 047 K€ de maintenance informatique et 694 K€ liés à la publicité-communication.

Produits à recevoir inclus dans les postes	31/12/2011	31/12/2010
Etat, impôts et taxes	4	0
Débiteurs divers ⁽¹⁾	5 031	3 022
MONTANT TOTAL	5 035	3 022

(1) Les produits à recevoir correspondent essentiellement aux remises à recevoir (soit 3 886 K€). Ils intègrent également le solde à recevoir de France Agrimer pour 273 K€. En 2010, ceux-ci intégraient notamment les sommes restituées par France Agrimer, en règlement d'un litige pour un total intérêt de retard compris de 1 058 K€.

NOTE 13 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	2 329	37 861
Disponibilités	82 903	49 489
MONTANT BRUT	85 232	87 350
Provisions pour dépréciation	9	0
MONTANT NET	85 223	87 350

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme, et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur (certificats de dépôts, OPCVM en euros,...).

Les disponibilités incluent les dépôts à terme pour 42 000 K€ et les avances en compte-courant (pool de trésorerie) consenties aux filiales pour 8 577 K€ (conformément au changement de présentation relatif aux avances en compte-courant des filiales, cf. notes 1.1 et 12).

Détail des valeurs mobilières de placement (hors contrat de liquidité concernant les actions propres classé en immobilisations financières) :

	31/12/2010	Souscription	Rachat	31/12/2011	Résultat
DEXIA/LCL	19 212	69 041	(88 253)	0	86
CIC	0	53 210	(53 210)	0	64
BNP	12 802	271 900	(282 831)	1 871	61
Sous-total OPCVM	32 014	394 152	(424 294)	1 871	211
Titres divers	23			23	
Certificats de dépôts	4 000	0	(4 000)	0	21
Total Valeurs Mobilières	36 037	394 152	(428 294)	1 894	232

- Les plus values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 211 K€ en 2011, et les intérêts des placements à 21 K€.
- Il n'y a aucune plus value latente sur ces valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2011.

NOTE 14 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2010	Affectation du résultat 2010 ⁽²⁾	Augmentation	Diminution	31/12/2011
Capital ⁽¹⁾	21 483				21 483
Primes d'émission et de conversion	79 876				79 876
Réserve légale	2 201				2 201
Autres réserves	114 891	27 000			141 891
Réserve PVL	0				0
Report à nouveau	18 628	(1 891)	3		16 740
Résultat	40 147	(40 147)	45 551		45 551
Subventions d'investissements	81			25	56
Provisions réglementées	20 658		5 116	2 315	23 459
. Provision pour hausse des prix	332		267		599
. Amortissements dérogatoires	20 326		4 849	2 315	22 860
CAPITAUX PROPRES	297 965	(15 038)	50 669	2 339	331 257

(1) Le capital social est composé de 21 482 556 actions d'un euro.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2011 s'élève à 15 035 K€ contre 15 024 K€ en 2010.

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2010	Dotations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	31/12/2011
Exploitation	14 919	4 455	(3 604)	(2 416)	13 355
. Provisions pour risques	0			0	
. Provisions pour retours	2 867	2 968	(2 867)		2 968
. Provisions pour charges	6 964	539	(225)	(1 457)	5 820
. Provisions pour IDR fin de carrière	2 084		(82)	(3)	2 000
. Provisions pour litiges	3 004	948	(429)	(955)	2 568
Financier	3 017	102	(21)	(2 996)	102
. Provisions pour risques	2 996			(2 996)	0
. Provisions pour perte de change	21	102	(21)		102
Exceptionnel	11 547	0	(45)	(11 276)	225
. Provisions pour risques	11 216		(3)	(11 017)	197
. Provisions pour retours	0			0	
. Provisions pour litiges	0			0	
. Provisions pour charges	331		(43)	(260)	28
Impôts	0	0	0	0	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	29 485	4 557	(3 670)	(16 688)	13 682

15.1. - Provisions pour charges

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de 20, 30, 35 et 40 années de travail sous condition d'une durée minimum de 15 années d'ancienneté. L'engagement correspondant comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2011 s'élève à 5 695 K€ contre 5 238 K€ en 2010.

15.2. - Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent essentiellement sur les litiges avec les salariés.

15.3. - Provisions pour risques

Suite à l'arrêt rendu en faveur de la société à l'issue du pourvoi en cassation déposé par l'Urssaf, l'ensemble des provisions liées au contentieux Urssaf sur les ventes directes (principal, intérêts et provision Acoess) a été repris sur l'exercice pour un montant total de 14 012 K€ dont 11 016 K€ en exceptionnel et 2 996 K€ en financier.

15.4. - Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuaire, pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. note 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 2 000 K€ au 31 décembre 2011, contre 2 084 K€ au 31 décembre 2010 (cf. note 19).

15.5. - Engagements liés au droit individuel de formation

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime des droits individuels de formation n'a pas mis en évidence l'existence d'un surcoût significatif probable pour la société au 31 décembre 2011. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au titre du DIF. Pour information, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 255 820 heures (1 403 heures utilisées en 2011) contre 250 008 heures au 31 décembre 2010.

NOTE 16 - EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2011	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de 5 ans	Montant à plus de 5 ans	31/12/2010
Établissements de crédit ⁽¹⁾	16 272	16 272	0	0	2 947
Emprunts et dettes diverses ⁽²⁾	11 231	8 061	3 170	0	2 710
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 413	38 413	0	0	33 581
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	58 397	57 005	1 392	0	49 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 391	6 391	0	0	5 591
Autres dettes ⁽⁴⁾	3 080	3 080	0	0	22 201
Produits constatés d'avance	530	530	0	0	267
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	134 314	129 752	4 562	0	117 000

(1) Il s'agit principalement de comptes bancaires créditeurs (1 501 K€) et des excédents de trésorerie des filiales remontées via le cash-pooling (14 591 K€).

(2) L'augmentation est essentiellement liée à des prêts ponctuels consentis par Boiron Espagne respectivement en juin 2011 pour 5 000 K€ et en décembre 2011 pour 3 000 K€. La part à plus d'un an de ce poste est principalement due à la participation.

(3) L'augmentation de ce poste provient entre autres de la variation de la dette d'impôt sur les sociétés : dette de 2 324 K€ en 2011 contre une créance de 4 129 K€ en 2010. Elle intègre également la hausse des dettes de participation et intéressement pour un montant total de + 1 657 K€ et de dettes sociales et organismes sociaux de + 2 880 K€.

(4) La diminution du poste Autres dettes est liée à la comptabilisation des excédents de trésorerie, remontés au niveau de la centrale de Trésorerie par l'intermédiaire du cash-pooling, directement au niveau de la rubrique établissements de crédit (cf. (1) 17 414 K€ fin 2010) et des dettes commerciales liées aux filiales comptabilisées intégralement en dettes fournisseurs (3 120 K€ fin 2010 enregistrées en autres dettes). Les autres dettes concernent essentiellement au 31 décembre 2011 les remises à accorder aux groupements et pharmaciens (2 850 K€) en hausse (+ 1 513 K€) du fait de la progression de l'activité et de la révision des conditions commerciales.

Charges à payer incluses dans les postes	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes diverses	92	68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 025	18 547
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	42 267	37 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 427	899
Autres dettes	2 984	1 552
MONTANT TOTAL	71 795	58 697

(1) provisions pour congés payés incluses.

NOTE 17 - SITUATION FISCALE LATENTE

Situation fiscale latente :

	31/12/2011 36,10%	31/12/2011 34,43%	31/12/2011 Total	31/12/2010 34,43%
Provisions réglementées				
. Provisions pour hausse des prix	0	206	206	114
. Amortissements dérogatoires et CRC 2002-10	830	7 079	7 909	6 998
CHARGES FISCALES LATENTES	830	7 285	8 115	7 112
Charges non déductibles temporairement				
. Participation des salariés	(2 010)	0	(2 010)	(1 714)
. Contribution Organic	(138)	0	(138)	126
. Autres provisions	(185)	(239)	(423)	(975)
Écart de conversion passif	(52)	0	(52)	(104)
GAINS FISCAUX LATENTS			(2 623)	(2 918)
RESULTAT FISCAL LATENT			5 492	4 193

Le taux de 36,1% est lié à la contribution additionnelle de 5% qui ne s'appliquera que pour l'exercice 2012.
Les impôts différés ne sont pas constatés, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite Dolisos comptabilisé dans les comptes sociaux pour un montant de 689 K€ (cf. Note 15).

NOTE 18 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT NET

	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	331 257	321 259
Effet fiscal des amortissements dérogatoires (34,43% en 2010, 36,10% en 2011)	(7 909)	(6 998)
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix (34,43%)	(206)	(114)
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	323 142	314 147
Résultat net	45 551	30 201
Impact dotation provision hausse des prix	92	67
Impact reprise provision hausse des prix	0	(7)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	1 750	1 804
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(836)	(824)
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	46 556	31 241

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

19.1. - Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) :

==> Néant

19.2. - Engagements - Indemnités de départ à la retraite :

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de retraite	37 920	35 302
Engagements - Accord de préparation à la retraite	57 855	52 293
MONTANT ENGAGEMENTS SOCIAUX DONNÉS	95 775	87 595
	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle	39 920	37 386
Montant comptabilisé (cf. note 15)	(2 000)	(2 084)
Engagements de retraite	37 920	35 302
Juste valeur du fonds ACM	(19 269)	(19 928)
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	18 651	15 374

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation CNC 2003-R-01, en utilisant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,45% en 2011, contre 4,25% en 2010,
- Taux de revalorisation des salaires : 2% en 2011, identique à 2010,
- Taux de rendement attendu des placements : 3,75% en 2011 et 4,2% en 2010,
- Taux de charges sociales : 49,11% en 2011, contre 48,5% en 2010.

La valeur actuelle déterminée comme indiqué

ci-dessus s'élève à 39 920 K€ au 31 décembre 2011 contre 37 386 K€ au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2011, la juste valeur des sommes versées et capitalisées au titre des contrats d'indemnité de fin de carrière s'élève à 19 269 K€ (19 928 K€ au 31 décembre 2010). Les cotisations versées au titre du fonds s'élevaient à 3 000 K€ en 2010, aucun versement n'a été effectué en 2011.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a été réalisée en application de l'accord de branche, étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité Sociale votées entre 2007 et 2011 (aucune modification significative n'est intervenue

en 2011). Conformément à ces nouvelles dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié, et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Pour information, les mouvements d'écarts actuariels liés à une modification des hypothèses actuarielles correspondant aux ajustements des hypothèses actuarielles s'élèvent à + 560 K€ en 2011 contre + 2 633 K€ en 2010 (l'augmentation de l'engagement provenant des ajustements nets sur les salaires et taux de charges sociales en partie compensée par la hausse du taux d'actualisation).

19.3. - Engagements - Accord de préparation à la retraite :

	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actuelle	57 855	52 293
Montant comptabilisé	0	0
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	57 855	52 293

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON (France) a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis à vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les 3 ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Chaque salarié BOIRON (France) bénéficie d'un capital temps préparation à la retraite à prendre avant son départ (en fonction de son ancienneté dans l'entreprise).
- Les heures capitalisées sont payées et non travaillées sur la base de modalités de réduction

fixées d'un commun accord entre le bénéficiaire et son responsable de service.

- Le bénéficiaire renonce à l'exercice d'une activité rémunérée pendant son temps de non travail. En fixant les modalités de sa réduction progressive de travail entre la date de début de préparation à la retraite et la date de départ à la retraite, l'entreprise dispose d'une meilleure visibilité pour assurer la gestion prévisionnelle de ses emplois.

Cet accord d'entreprise, renégocié le 14 décembre 2011 reconduit l'aménagement suivant du capital temps prévu dans l'accord signé le 13 mars 2008 :

Pour les salariés nés après le 1^{er} janvier 1962, le capital temps de préparation à la retraite est désormais de 63 heures par année de présence dans la limite de 1 638 heures.

Les salariés nés avant le 1^{er} janvier 1962 auront un capital temps égal à celui qu'ils auraient eu en application de l'accord du 17 mars 2005, dans les limites fixées par cet accord (2 028 heures maximum pour les salariés nés avant 1953, 1 820 heures au maximum pour les salariés nés entre 1953 et 1961), et diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.

Parallèlement, un régime à cotisations définies (PERCO) a été instauré.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

L'estimation actuarielle de cet engagement au 31 décembre 2011, en tant qu'avantage postérieur à l'emploi, sur la base des modalités de l'accord signé le 14 décembre 2011, est de 52 293 K€ au 31 décembre 2010, et de 57 855 K€ au 31 décembre 2011.

Pour information, les mouvements d'écarts actuariels liés à une modification des hypothèses actuarielles s'élèvent à + 3 059 K€ au 31 décembre 2011, contre + 943 K€ au 31 décembre 2010. La hausse provient essentiellement des ajustements sur la base des données salariales retenues.

19.4. - Autres Engagements :

Engagements donnés	31/12/2011	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2010
Instruments sur devises	0	0			457
Cautions bancaires	1 344	958	386		5 596
Cautions sur locations immobilières	953	642	0	310	413
Cautions fiscales et douanières	822		822		822
Contrats de prêt Filiales Russe & Brésilienne*	5 247	3 592	1 656		4 165
Contrats de crédit bail					
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	8 366	5 192	2 864	310	7 288

* les montants indiqués correspondent aux tirages non utilisés

Les cautions bancaires et cautions sur locations ont été données principalement sur des filiales.

Au 31 décembre 2011, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés.

Engagements reçus	31/12/2011	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2010
Instruments sur devises	7 581	7 581			6 071
Garanties immobilières	1 982	1 404	578		1 397
Ligne de crédit bancaire	80 000		80 000		
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	89 563	8 985	80 578		7 468

Il n'existe pas d'engagements en cours liés à des opérations de croissance externe.

Instruments sur devises :

La société Boiron est exposée à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de Boiron France dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme ;
- un risque de change sur transactions (actuelles ou futures), qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Boiron France et provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque, en Roumanie, au Mexique, au Brésil et en Suisse ;
- de l'activité commerciale des filiales de promotion (République Tchèque, Hongrie, Roumanie et Tunisie) ;
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le total des variations des résultats latents sur les instruments dérivés à la date de clôture, comptabilisées en résultat financier (cf. note 6) et intégrant l'ensemble des devises, s'est élevé à 158 K€ au 31 décembre 2011, contre 226 K€ au 31 décembre 2010.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre Euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base de prévisions annuelles mensualisées, ces prévisions étant révisées en cours d'année en cas de modifications significatives.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de Boiron France se décomposaient comme suit, au 31 décembre 2011 :

		Rouble russe	Dollar américain	Dollar canadien	Zloty polonais	Autres devises	TOTAL
Trésorerie active	KDevises		66	27	2		
Créances clients	KDevises	187 022	2 914	42 368	859		
Trésorerie passive	KDevises	(403)					
Dettes fournisseurs	KDevises		(86)	(20 981)			
Position nette avant gestion	KDevises	186 619	2 894	21 414	861		
Couverture	KDevises	0	(400)	0	0		
Position nette après gestion	KDevises	186 619	2 494	21 414	861		
Position nette après gestion (contre valeur euro)	K€	4 468	1 928	830	652	(828)	7 050

Ligne de crédit bancaire :

Dans un contexte de crise de liquidités, le groupe a mis en place avec ses partenaires bancaires, des financements confirmés pour un montant total de 80 000 K€, afin d'être sûr de disposer des ressources financières suffisantes pour assurer son développement pour les cinq ans à venir. Ces crédits bancaires de 80 000 K€ accordées sur cinq ans n'ont pas été utilisés sur l'exercice.

NOTE 20 - RECOURS EN COURS

Litige en Belgique contre M. Jean-Pierre Boumans en vue du remboursement de sa quote-part de la condamnation prononcée par le tribunal arbitral dans le cadre du contentieux avec un partenaire commercial

Dans le cadre du renforcement en 2005 de la participation de Boiron dans le capital d'UNDA, un tribunal arbitral a condamné, le 29 janvier 2009, in solidum M. Jean-Pierre Boumans (vendeur des

actions des holdings d'UNDA), Unda, les deux sociétés holdings d'UNDA et Boiron SA, à verser à la société Ce.M.O.N. (actionnaire minoritaire d'UNDA et distributeur en Italie des produits d'UNDA) une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€. Boiron SA et Unda ont exécuté, le 3 avril 2009, la sentence du tribunal arbitral en versant la totalité de l'indemnité compensatrice.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de Boiron du 16 décembre 2009, un recours contributoire a été engagé en mai 2010 à l'encontre du vendeur, M. Jean-Pierre Boumans, en vue d'obtenir le remboursement de la quote-part de la condamnation lui incombant (680 K€). Parallèlement, Boiron a obtenu, le 4 mars 2011, une ordonnance d'exequatur de la sentence arbitrale. Monsieur Boumans a formé opposition contre cette ordonnance (donnant force exécutoire à la sentence arbitrale).

Dans le cadre de sa défense, Monsieur Boumans a

également introduit une action en annulation de la sentence arbitrale à l'encontre de toutes les parties à la procédure arbitrale.

Les procédures suivent leur cours.

NOTE 21- EVENEMENTS POST CLOTURE

Il n'a pas été identifié d'éléments post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

NOTE 22- AUTRES INFORMATIONS

BOIRON SA, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle n'est pas elle-même, consolidée dans un ensemble plus grand, par intégration globale.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boiron, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 1.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des coûts de développement des logiciels créés en interne. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif de ces coûts ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.
- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tel que cela est décrit dans les notes 1.7 et 15 de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale : en application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec Mme Michèle Boiron

Nature et objet : le contrat de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international avec Mme Michèle Boiron, autorisé par le Conseil d'Administration du 18 décembre

1996, a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 6 septembre 2011, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012.

Modalités : le montant des rémunérations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2011 s'élève à 77 900 € hors taxes.

Avec M. Philippe Gouret

Nature et objet : le Conseil d'Administration du 19 mai 2011 a autorisé la modification du contrat de travail de M. Philippe Gouret, Directeur Général Délégué. En plus de ses fonctions de Pharmacien Responsable, il est en charge de l'animation des domaines suivants : la production, les achats, la qualité et les affaires réglementaires. Il a, en outre, l'animation de l'ensemble des établissements de production et de distribution, ainsi que la direction de la gestion opérationnelle et la direction organisation et méthodes. Sa fonction s'intitule « Directeur de la Production et de la Distribution ».

Modalités : la rémunération au titre de son contrat de travail est de 11 500 € mensuels et comprend également un intéressement annuel de 0,15% du résultat opérationnel du groupe.

Avec Mme Valérie Poinot

Nature et objet : le Conseil d'Administration du 19 mai 2011 a autorisé la modification du contrat de travail de Mme Valérie Poinot, Directeur Général Délégué. En plus de ses fonctions qui comprennent le développement pharmaceutique et médical, elle est en charge de l'animation de la recherche, du développement international, du développement vétérinaire, des relations institutionnelles et des relations extérieures (presse et autres). Sa fonction s'intitule « Directeur du Développement et de la Recherche ».

Modalités : la rémunération au titre de son contrat de travail est de 11 500 € mensuels et comprend également un intéressement annuel de 0,15% du résultat opérationnel du groupe.

Avec M. Philippe Montant

Nature et objet : le Conseil d'Administration du 19 mai 2011 a autorisé la modification du

contrat de travail de M. Philippe Montant, Directeur Général Délégué. En plus de ses fonctions de responsable de l'animation des équipes administratives, informatiques et juridiques et de la communication financière, il a en charge l'animation des ressources humaines, des relations sociales et de la communication interne. Sa fonction s'intitule « Directeur Administration Finance ».

Modalités : la rémunération au titre de son contrat de travail est de 11 000 € mensuels et comprend également un intéressement annuel de 0,15% du résultat opérationnel du groupe.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale : en application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SODEVA

Nature et objet : une convention d'assistance en matière comptable, juridique et financière a été conclue entre votre société et la société SODEVA. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration le 18 mai 2000.

Modalités : le montant reçu par votre société en 2011, au titre de la période allant du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012, s'élève à 6 372,29 € TTC.

Avec les sociétés BOIRON Srl, BOIRON SIH, BOIRON Canada Inc. et BOIRON USA Inc.

Nature et objet : contrats avec les sociétés BOIRON Srl, BOIRON SIH, BOIRON Canada Inc. et BOIRON USA Inc., autorisés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 1993, portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits BOIRON sur leur territoire respectif,
- la maintenance et le développement du savoir-faire BOIRON,
- la licence de marques, en particulier la marque BOIRON.

Modalités : le montant des redevances comptabilisées pour chacune des sociétés en produits au titre de l'exercice s'est élevé à :

- pour BOIRON Srl : 57 548 €
- pour BOIRON SIH : 87 556 €
- pour BOIRON Canada Inc. : 31 288 €
- pour BOIRON USA Inc. : 3 007 €

Avec la société UNDA

Nature et objet : contrats commerciaux avec la société UNDA portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits BOIRON sur son territoire,
- la maintenance et le développement du savoir-faire BOIRON,
- la licence de marques, en particulier la marque BOIRON.

Modalités : le montant des redevances comptabilisées en produits au titre de l'exercice s'est élevé à 296 448 €.

Avec la société BOIRON SA/AG/Spa (Suisse)

Nature et objet : le Conseil d'Administration du 29 août 2008 a autorisé la signature du contrat commercial portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits BOIRON sur le territoire de la Confédération Helvétique,
- la maintenance et le développement du savoir-faire BOIRON,
- la licence de marques, en particulier la marque BOIRON.

Modalités : le montant des redevances comptabilisées en produits au titre de l'exercice s'est élevé à 18 881 €.

Villeurbanne et Lyon, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS ERNST & YOUNG et Autres
Frédéric Maurel Nicolas Perlier

Rapport du Président

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

L'objet de ce rapport annuel est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Sous la supervision du Président, les diligences mises en œuvre par l'Audit Interne pour la rédaction de ce rapport sont la réalisation de travaux d'analyse et la collecte d'informations auprès des principales directions opérationnelles, fonctionnelles et financières.

Des consultations et des validations ont également eu lieu avec la Direction Générale et le Comité d'Audit.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil du 14 mars 2012. Il a également été transmis aux Commissaires aux Comptes.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, la société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise, aucun code ne correspondant à l'organisation de sa gouvernance.

Au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose les règles suivantes en matière de gouvernement d'entreprise :

- la présence de deux administrateurs indépendants,
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil,
- la mise en place de comités : la société s'est dotée d'un Comité d'Audit le 18 mai 2000 et a complété ce dispositif par la création d'un Comité des Rémunérations le 5 février 2003, chargé d'éclairer le Conseil sur les rémunérations des mandataires sociaux.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préparation des travaux du Conseil

Le Président du Conseil communique à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les représentants du Comité d'Entreprise bénéficient dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrête les comptes semestriels, les comptes annuels et les documents de gestion prévisionnels.

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration reflète la structure familiale du capital.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les articles 16 à 21 des statuts qui prévoient en particulier l'obligation pour un administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 10 (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires).

Le Conseil d'Administration comprend trois femmes sur un total de onze administrateurs, soit une proportion de femmes correspondant à 27% (cf. page 40 du rapport de gestion). Ainsi, la société est en conformité avec les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle ?

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, la durée de leur mandat est de trois ans et le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil comprend 2 membres considérés comme indépendants, M. Michel Boissou et M. François Marchal, selon les critères suivants :

- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Boiron détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de Boiron (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Un administrateur représente les salariés actionnaires. Le ou les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires sont désignés par le Conseil de Surveillance du FCPE saisi par le Président du Conseil d'Administration, trois mois au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale (article 16 des statuts).

Le tableau récapitulatif des mandats des administrateurs figure dans le rapport de gestion en page 40 du Document de Référence.

Les informations relatives à la gestion des conflits d'intérêt au sein du Conseil d'Administration figurent dans le rapport de gestion en page 41 du Document de Référence.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'année 2011. La durée moyenne des Conseils (5 heures environ et 2 heures pour les Conseils ouverts à la conférence téléphonique) favorise les débats entre administrateurs.

Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration en 2011 est de 94,80%.

Pour garantir la coordination entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale, le Président et le Directeur Général se rencontrent régulièrement. Au cours de l'année 2011, le Conseil d'Administration a eu connaissance, a examiné ou pris des décisions concernant notamment les points suivants : l'activité du groupe, les comptes consolidés annuels et intermédiaires, les documents prévisionnels, les conventions réglementées, les conventions courantes conclues à des conditions normales significatives, les projets de renouvellement d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 mars 2007, a adopté un règlement intérieur qui prévoit la possibilité pour les administrateurs de

participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (conférence téléphonique ou tout autre moyen de télétransmission) permettant leur identification et garantissant leur participation effective et ce, dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'établissement des comptes annuels et semestriels de l'exercice, y compris les comptes consolidés. Ce règlement intérieur est mis en ligne sur le site de la société, dans l'espace actionnaires et investisseurs, sous la rubrique : [information groupe - gouvernance].

Président du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 19 mai 2011, le Conseil d'Administration a décidé de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2011, les modalités d'exercice de la Direction Générale et de la Présidence du Conseil d'Administration. Dès lors, Thierry Boiron assume la Présidence du Conseil d'Administration et Christian Boiron la fonction de Directeur Général de la Société.

Direction Générale

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration a nommé le 19 mai 2011 trois Directeurs Généraux Délégués (il a par disposition statutaire la possibilité d'en nommer plusieurs dans la limite de cinq tout en respectant par ailleurs les dispositions du Code de la Santé Publique relatives au Pharmacien Responsable). Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Chaque Directeur Général Délégué exerce des fonctions techniques distinctes de son mandat et conserve à ce titre son contrat de travail.

Politique de rémunérations des mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des règles applicables à la détermination des rémunérations de toutes sortes accordées aux mandataires sociaux. La part fixe de la rémunération est déterminée par le Conseil d'Administration. Une rémunération variable est attribuée par le Conseil d'Administration sur la base des résultats économiques et financiers réalisés par le groupe au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration se prononce sur ces rémunérations au vu d'une proposition faite par le Comité des Rémunérations.

Le Conseil d'Administration met par ailleurs à la disposition de ses dirigeants un véhicule de fonction. Enfin, les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les modalités de répartition des jetons de présence et le détail de la rémunération des mandataires sociaux figurent dans le Rapport de Gestion en pages 41 à 45.

Aucun mandataire social ne bénéficie d'action attribuée gratuitement, ni d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Composition et rôle du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de Monsieur Michel Bouissou, Président depuis le Conseil d'Administration du 11 mars 2009, de Madame Stéphanie Chesnot et de Monsieur Jean-Pierre Boyer.

Chacun dispose de compétences particulières

compte tenu de sa formation et de son expérience professionnelle :

- Michel Bouissou en matière financière (membre indépendant au sens des critères précités concernant les administrateurs),
- Stéphanie Chesnot en matière juridique et de conseil en gestion,
- Jean-Pierre Boyer en matière comptable et financière.

Une charte datant de mars 2000 décrit les différentes attributions et modalités de fonctionnement de ce comité. Suite à la publication de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, la charte a été mise à jour des nouvelles obligations et responsabilités du Comité d'Audit. Ses missions recouvrent ainsi quatre domaines, détaillés ci-après :

- Le Comité est chargé de vérifier la qualité et la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière fournie aux actionnaires et au public. Il veille au respect des obligations réglementaires en la matière. Il examine la situation de l'entreprise, les risques existants et est informé des moyens organisationnels et des principes et méthodes comptables appliqués par la société. Le Comité peut échanger sur tout sujet pouvant nécessiter un complément d'information directement avec les Commissaires aux Comptes ou avec les salariés en charge de l'établissement des comptes de Boiron France et du groupe. Il apprécie notamment l'adéquation des provisions constituées au regard des risques identifiés. Il analyse, le cas échéant, les modalités d'évaluation des opérations significatives d'acquisition et de cessions d'actifs.
- Le Comité examine et apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du groupe. Il participe ainsi à la détermination du plan d'audit et réalise un suivi des travaux effectués et des recommandations émises

par l'Audit Interne. Dans ce cadre, il en rencontre les membres et les rapports d'audit lui sont régulièrement communiqués. La cartographie des risques macro-économiques mise à jour annuellement lui est également transmise.

- Dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit évalue la qualité du contrôle légal effectué par les Commissaires aux Comptes. Son rôle est de faciliter la communication entre le Conseil d'Administration, les Commissaires aux Comptes et la Direction Générale de l'entreprise. Il permet au Conseil d'Administration de mieux percevoir la nature de l'intervention des Commissaires aux Comptes, de suivre leurs travaux et de bien appréhender les raisons de leurs observations. Il examine également leur degré d'indépendance. Dans ce cadre, au moment du renouvellement de leur mandat, il donne son avis au Conseil d'Administration sur le choix des Commissaires aux Comptes, sur le montant de leurs honoraires et sur le suivi des recommandations émises. A ce titre en 2011, le comité d'audit a pris part à l'appel d'offre concernant le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
- Le Comité n'a aucun pouvoir de décision et réserve au Conseil les conclusions de ses travaux et propositions.

Au cours de l'exercice 2011, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises lors de réunions d'une journée chacune. Deux d'entre elles ont été notamment consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels.

A l'issue des rencontres et des problématiques évoquées, un compte-rendu est effectué au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général. La société respecte certaines recommandations issues du rapport du groupe de travail présidé par M. Poupert-Lafarge sur les Comités d'Audit datant du 22 juillet 2010 et notamment, les recomman-

dations relatives à la composition du comité, aux modalités d'information et aux comptes-rendus.

Composition et rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres :

- Monsieur Michel Bouissou (membre indépendant)
- Monsieur Bruno Grange.

Son rôle consiste à examiner et proposer au Conseil d'Administration les montants et modalités des rémunérations fixes et variables, y compris avantages en nature et rémunérations différées, du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ses modalités de fonctionnement et ses attributions sont décrites dans une charte.

En 2011, les membres du Comité des Rémunérations se sont rencontrés deux fois et ont échangé à plusieurs reprises lors de réunions téléphoniques. Les principaux sujets étudiés lors de ces entretiens concernaient les conclusions d'une étude menée par un cabinet externe concernant les rémunérations des dirigeants de Boiron. Par ailleurs, lors de l'évolution de la Direction Générale en date du 1^{er} juillet 2011, le Comité a été amené à se prononcer sur les rémunérations accordées aux membres de la nouvelle équipe de Direction Générale.

Le Comité des Rémunérations a transmis des propositions de rémunération au Président du Conseil d'Administration qui les a soumises au Conseil d'Administration.

LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exercent leurs pouvoirs dans les conditions prévues par la loi.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée figurent dans les données juridiques en page 154 du Document de Référence 2011.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion en page 53.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Préambule

La société Boiron France est l'entité la plus importante du groupe en termes de volume d'activité, de total de bilan et de niveau de risque. Par ailleurs, elle assure l'essentiel de la production distribuée par ses filiales au moyen de quatre sites de production situés à Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montevrain.

Ainsi dans ce rapport, l'accent est mis sur les procédures de contrôle interne appliquées par la société mère.

Au-delà des interventions à l'international organisées par les acteurs du contrôle interne, ce dernier est décentralisé au sein des filiales et des missions de contrôle sont initiées et effectuées par les acteurs de la maison mère au niveau des différentes entités du groupe.

Objectifs assignés au contrôle interne et limites inhérentes

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF à destination des Valeurs Moyennes et Petites (VaMPs) et sur son

guide de mise en œuvre. En conséquence, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Boiron visent à fournir une assurance raisonnable sur :

- La conformité aux Lois et aux Règlements,
- L'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

Ces objectifs sont traduits dans la politique de contrôle interne instaurée notamment par la Direction Générale. La décentralisation des activités du groupe conduit à déléguer en confiance et à privilégier la transparence en contrepartie de grandes exigences en matière de comptes rendus et de contrôles.

La connaissance et la maîtrise des facteurs de risques significatifs qui découlent de la cartographie des risques s'inscrit dans cette logique. Toutefois, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement maîtrisés.

Les principaux acteurs du contrôle interne

La politique de l'entreprise en la matière consiste à développer la sensibilité de chaque collaborateur, service et domaine d'activité de l'entreprise aux responsabilités et risques inhérents à leur fonction. Ce mode de fonctionnement leur permet, individuellement et collectivement, de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par la Direction Générale. Parmi les principaux acteurs du contrôle interne, nous pouvons citer :

- Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ;
- Le Comité de Direction composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués et des Directeurs Généraux Adjoints ;

- Le Pharmacien Responsable (Directeur Général Délégué) et les trois pharmaciens responsables par interim;
- La Direction des Affaires Réglementaires ;
- La Direction Juridique ;
- Le Comité des Risques Financiers ;
- Le service Audit Interne ;
- L'Assurance Qualité ;
- Le Service Qualité Process Informatique (chargé de la sécurité de l'entreprise au niveau informatique)

Le fonctionnement du service Audit Interne

Rattaché à la Direction Générale, il examine, au travers de ses missions, l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Dans ce cadre, il formule des recommandations dont il assure le suivi. Il agit aussi bien dans des domaines purement financiers que sur des sujets plus opérationnels (analyse des processus achats, ventes, audits organisationnels...) et ce, tant en France qu'à l'international.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit remis aux audités, à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Depuis 2005, l'Audit Interne dispose d'un progiciel facilitant la gestion des missions et le suivi des recommandations. Afin de gagner en productivité et d'assurer la pertinence du fonctionnement de ce progiciel, une mise à jour a été réalisée en 2010. L'Audit Interne est un interlocuteur privilégié du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes avec lesquels il échange régulièrement.

Procédure relative à l'identification et à l'évaluation des risques

Depuis 2000, une cartographie des risques est réalisée conjointement par la Direction Générale, les Directions opérationnelles concernées et le service Audit Interne. Elle fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux Comptes et est communiquée

au Comité d'Audit. Cette cartographie est mise à jour une fois par an. Elle sert en partie à bâtir le plan d'audit.

Le recueil des informations permettant d'identifier les facteurs de risques est réalisé par l'intermédiaire d'entretiens avec les opérationnels, l'envoi de questionnaires ou encore la validation des contrôles existants. Lorsque des risques résiduels considérés comme significatifs persistent, des recommandations sont émises et des plans d'actions sont définis avec les opérationnels concernés.

La démarche de compréhension des processus menée par l'Audit Interne sera complétée et facilitée par le déploiement du programme informatique ACCORD. Ce dernier nécessite un découpage de l'entreprise en processus opérationnels. Sa mise en place facilitera notamment la formalisation, la validation et l'archivage des documents utilisés par les salariés de Boiron France (cf. plan d'actions 2012 page 148).

Contrôle interne informatique

La Direction des Services Informatiques (DSI) exerce des activités de contrôle tant au travers de la construction du système d'information de l'entreprise (projets) que de sa gestion quotidienne (maintenance, exploitation, support). Les applications et les infrastructures du système d'information font également l'objet de différents processus visant à sécuriser leur usage et leur transformation (processus de validation pharmaceutique par exemple). Ces activités de contrôle concernent et impliquent directement l'ensemble des salariés et prestataires qui concourent à l'activité de la DSI.

Par ailleurs, une démarche de gestion de portefeuille projets implique la Direction Générale, les Directions métiers et la DSI dans l'élaboration,

l'arbitrage, la priorisation et la planification pluriannuelle des projets informatiques. Cette démarche permet également de construire le plan de moyens associés : investissements, prestations externes et recrutements, à la fois pour la DSI et pour les Directions fonctionnelles.

La DSI participe activement à la validation pharmaceutique des systèmes informatisés liés aux applications de production via des projets pluriannuels de qualification d'infrastructures techniques et de validation des nouveaux systèmes de production. Ce processus implique simultanément plusieurs autres Directions : la Direction de l'assurance qualité, la Direction de la gestion de production, les Directions de production.

La validation pharmaceutique s'applique au nouveau système informatique de distribution/préparation de commandes (programme ARPEGE), au système de ramassage centralisé de commandes (WMS en service depuis octobre 2010 pour le réapprovisionnement des établissements) ainsi qu'à la future gestion de production (ERP SAGE X3 ; cf. infra).

Parallèlement, des travaux sont menés chaque année pour renforcer la sécurité et la disponibilité des systèmes : protection contre les actes de piratage informatique, politique antivirale, sécurité physique des données (stockage et sauvegarde des données, serveurs), plan de reprise d'activités intersites, sécurisation des « liens réseau ». En 2011, un plan de sécurité informatique pluriannuel a été adopté. Il permettra une meilleure coordination et animation des actions déjà engagées dans ce domaine en concentrant les efforts sur les vulnérabilités identifiées (sensibilisation des utilisateurs, formalisation de la politique de sécurité, sécurisation des postes nomades, amélioration de la gestion de la confidentialité) tout en maintenant le

niveau de sécurité sur les points précités. Le suivi de la mise en œuvre de ce plan a été confié en interne à un Animateur de la Sécurité des Systèmes Informatiques.

Boiron travaille dans le cadre du programme ESPACE à la mise en place pluriannuelle d'une nouvelle solution ERP SAGE X3 comprenant :

- 1) les fonctions finance et achats hors production s'appuyant sur une base fournisseurs unique. Ces dernières sont opérationnelles depuis le 3 janvier 2011.
- 2) les fonctions de gestion de production adaptées aux besoins de Boiron. Le déploiement de ces dernières est prévu au cours de l'année 2013.

Boiron prévoit, entre 2012 et 2013, de revoir le processus de facturation ainsi que les outils dédiés aux forces commerciales.

Enfin, Boiron poursuit les différents chantiers de mise en œuvre d'une gestion des données référentielles (fournisseurs, clients, tiers, groupements, articles, tarifs, structures commerciales et organisationnelles, salariés, etc.).

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer :

- De la fiabilité des comptes annuels de Boiron et des comptes consolidés du groupe (consolidation statutaire) établis selon les normes IFRS, communiqués à la Direction Générale, au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.
- Du contrôle des filiales (reporting groupe et suivi budgétaire).

- De la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

Organisation

Les services financiers de Boiron se structurent autour de deux Directions :

- La Direction Comptes France qui regroupe : le Contrôle de Gestion France, la Comptabilité Générale, la Gestion Clients France, la Comptabilité Fournisseurs, l'Administration des Ventes France ainsi que le service Administration des Applications Finances/Gestion,
- La Direction Comptes Groupe qui englobe : les services Consolidation, Contrôle International, Fiscalité Groupe, Trésorerie Groupe et Risques Clients Internationaux ainsi que l'Administration des Ventes Export.

Les comités spécialisés au sein des services administratifs et financiers :

- La gestion des risques clients France métropole : composé d'une équipe de 14 personnes, le service Gestion Clients France suit quotidiennement la santé financière des principaux clients ainsi que les encours de l'ensemble des comptes clients. Cette équipe déploie les différentes actions de relance, pouvant aller jusqu'au blocage des livraisons en cas de retards de paiement. Elle met également en avant les règlements par prélèvement afin de faciliter le recouvrement des créances.
- Le comité des risques clients export : composé du Responsable des Risques Clients Internationaux, des chargés de comptes clients, du Directeur Comptes Groupe et de représentants de la Direction du Développement Export. Ce comité

se réunit une fois par mois. Il revoit les limites de crédits internes et externes et examine les retards de paiement des clients export ainsi que leurs situations financières afin de déterminer les actions correctives à mettre en place.

- La gestion des risques clients groupe : une réunion a lieu chaque mois entre le Responsable des Risques Clients Internationaux, les chargés de comptes clients et le Directeur Comptes Groupe pour analyser la situation et l'évolution des risques clients de chaque filiale du groupe.
- Le comité de trésorerie : composé du service Trésorerie Groupe, des Directeurs Comptes Groupe et Comptes France, du Directeur Général Délégué concerné ; il se réunit chaque mois pour examiner la situation financière des sociétés du groupe, la gestion centralisée des excédents de trésorerie et des risques financiers (risques de change, de taux, de liquidités) et vérifier leur conformité avec les politiques définies par la Direction Générale.
- Le comité des risques financiers : composé des Directeurs Comptes France et Comptes Groupe, de la Direction Juridique, de la Direction des Affaires Sociales, de l'Audit Interne et du Directeur Général Délégué concerné ; Ce comité s'assure de la correcte prise en compte des risques susceptibles d'avoir des impacts financiers au niveau du groupe. Les résultats de leurs travaux sont présentés au Comité d'Audit.
- Le comité de relecture du Document de Référence.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux Comptes effectuent des revues relatives aux principaux processus comptables. Les recommandations émises à l'issue de ces travaux sont examinées par la Direction Générale et font l'objet, le cas échéant,

de décisions d'actions. Le suivi des travaux qui en découlent est assuré par le service Audit Interne.

Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes et du reporting groupe

Les processus de consolidation statutaire et de reporting groupe sont composés de trois grandes parties :

- Initialisation et mise à jour des paramétrages de la consolidation statutaire et du reporting groupe par le siège ;
- Préparation des liasses de consolidation statutaire et de reporting groupe incluant un suivi budgétaire synthétique de l'activité réalisée par chaque filiale ;
- Consolidation des liasses des filiales par le siège, validation et réalisation des états statutaires et de reporting groupe.

Le progiciel utilisé est Business Objects Financial Consolidation (MAGNITUDE). Ce dernier bénéficie d'adaptations régulières en fonction des évolutions de la réglementation et des besoins exprimés par ses utilisateurs. Il dispose de diverses fonctionnalités de contrôle afin de s'assurer de la cohérence des informations renseignées. En septembre 2009, la version 10 a été implémentée, apportant ainsi de nouvelles fonctionnalités en termes d'ergonomie.

Il existe un planning général et détaillé, relatif à chaque clôture, qui décrit le rôle de chaque intervenant dans le processus de clôture tout en veillant à séparer les tâches d'exécution et de contrôle. Un planning de remontée des informations est également transmis aux filiales. A noter que les ressources humaines nécessaires en central sont déterminées via l'utilisation d'un logiciel de gestion de projet spécifique (MS Project).

Un manuel des normes comptables groupe est à la disposition des différents intervenants. Ce manuel

a fait l'objet d'une refonte complète courant 2010, après 5 ans d'application des IFRS.

Une veille réglementaire est réalisée via des alertes email, des abonnements à des revues spécialisées, des journées de formation professionnelle. Il est également fait appel (semestriellement) à un expert IFRS afin de procéder à une mise à jour de l'actualité comptable et des obligations en matière de publication de comptes consolidés. Ces actions peuvent donner lieu à des actualisations du manuel des normes comptables groupe et/ou à des notes d'application à destination des services/filiales concernés.

Des réunions de coordination avec d'autres services sont réalisées pour chaque clôture mensuelle afin de s'assurer de l'exhaustivité des informations nécessaires à l'élaboration des comptes.

Compte tenu d'un plan de comptes et de méthodes de comptabilisation et d'évaluation uniformes, le résultat cumulé du reporting groupe et le résultat reporté dans le cadre de la consolidation statutaire trimestrielle sont automatiquement réconciliés.

Les principales restitutions du reporting groupe (fréquence mensuelle) sont le chiffre d'affaires (analysé par zone géographique et par famille de produits) et le résultat. Une analyse des charges par zone géographique et par activité est réalisée.

Les principaux contrôles effectués par la Direction Comptes Groupe sont :

- le contrôle des liasses arrivant des filiales,
- la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation des liasses validées,
- la revue de la preuve d'impôt,
- la revue de la quote-part de capitaux propres,
- le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

En amont du reporting groupe et de la consolidation, un suivi budgétaire détaillé est réalisé

mensuellement dans chaque filiale. Au cours de réunions trimestrielles, en présence de la Direction Générale, l'activité de l'année est analysée par rapport à celle de l'année précédente et au budget. Des échanges ont également lieu avec les membres du Comité d'Audit à raison de deux fois par an.

Par ailleurs, l'inventaire des risques significatifs et des engagements hors bilan est réalisé et rendu public deux fois par an dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

Principes et options comptables

Toute proposition de changement significatif des principes et options comptables fait l'objet d'une note explicative à destination de la Direction Générale. L'option comptable finalement retenue est issue d'une rencontre entre la Direction Générale, le Directeur Comptes France et, le cas échéant, avec le Directeur Comptes Groupe. Ces changements éventuels, après validation des Commissaires aux Comptes, sont explicités au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Procédure d'évaluation des passifs sociaux

En fonction de la réglementation en vigueur dans les différents pays, le recensement et la validation du traitement comptable au niveau de chaque filiale sont opérés par le service Consolidation du groupe. Cette opération est réalisée chaque année via une demande de renseignements spécifiques remplie par les filiales.

Le groupe Boiron est concerné par des passifs de ce type, essentiellement en France et en Italie. Compte tenu de la complexité d'évaluation de ces derniers, du fait de diverses hypothèses actuarielles, l'entreprise recourt chaque année aux services d'un actuaire.

Communication financière et comptable

Une grande partie des opérations de diffusion, d'organisation et de publication de la communication financière est externalisée à une société spécialisée. Un planning de communication déterminant les rôles et échéances à respecter est fixé chaque année. Tous les communiqués financiers sont revus par la Direction Générale et le Conseil d'Administration. Avant toute diffusion au Conseil d'Administration, les documents liés à l'information réglementée sont également revus par la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes et le Comité d'Audit. Le Document de Référence bénéficie lui aussi d'un comité de relecture pluridisciplinaire (voir le paragraphe sur les comités spécialisés).

Plan d'actions 2012

Ce plan d'actions prévoit notamment :

- Le maintien du déploiement des revues de processus parcourant les entités du groupe tant en France qu'à l'international
- La mise à jour des travaux relatifs à la cartographie des risques.
- Suite à sa replanification, la poursuite du déploiement du programme ACCORD qui permettra à Boiron France de se doter d'un système de gestion documentaire assurant l'archivage des documents réglementaires et la gestion du cycle de vie des documents (rédaction collaborative, stockage centralisé, diffusion d'informations validées, traçabilité).

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon
Le Président du Conseil d'Administration
Thierry BOIRON

Rapport des Commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOIRON,

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boiron et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Suivant délibération en date du 7 mars 2007 le Conseil d'Administration de la société Boiron a établi un règlement intérieur afin de prévoir et d'organiser la possibilité pour les administrateurs de participer au Conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Dans ce cadre, les modalités suivantes ont été arrêtées.

ARTICLE 1^{er}

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'établissement des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication.

ARTICLE 2

ADAPTATION, MODIFICATIONS ET PUBLICITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise dans les conditions fixées par les statuts.

Tout nouveau membre du Conseil d'Administration sera invité à le ratifier concomitamment à son entrée en fonction.

Le cas échéant, tout ou partie du présent règlement intérieur, peut être rendu public.

Commissaires aux comptes

	DÉCISION DE NOMINATION	FIN DE MANDAT
COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :		
ERNST & YOUNG ET AUTRES 41 rue Ybry- 92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex	AGM 19/05/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017
MAZARS 131, boulevard Stalingrad- 69624 VILLEURBANNE Cedex	AGM 19/05/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS :		
AUDITEX Tour Ernst & Young - 11 allée de l'Arche 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex	AGM 19/05/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017
M. Emmanuel CHARNAVEL 131, boulevard Stalingrad- 69624 VILLEURBANNE Cedex	AGM 19/05/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2017

Honoraires des Commissaires aux comptes

	Ernst & Young et Autres		Mazars	Deloitte et Associés
	Montant HT en K€		Montant HT en K€	
	2011	2010	2011	2010
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾				
- Emetteur ⁽²⁾	125	158	125	158
- Filiales intégrées globalement	144	100	153	238
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽³⁾				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	269	257	278	396
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT ⁽⁴⁾				
- Juridique, fiscal, social	7		26	12
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit) ⁽⁵⁾			37	6
Sous-total	7	0	63	18
TOTAL	276	257	341	414

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) L'émetteur s'entend comme étant la société-mère.

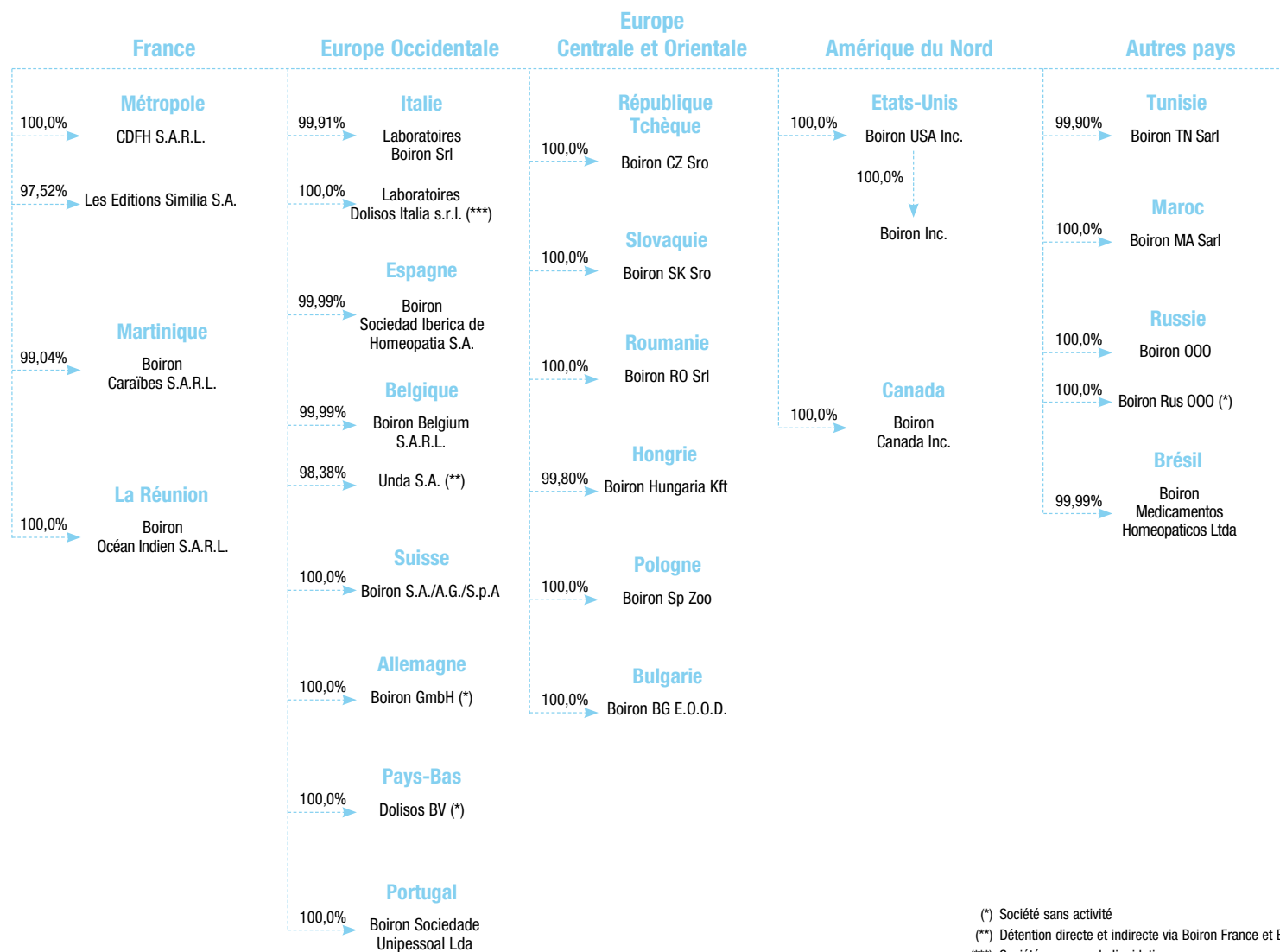
(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

(5) Le montant de 37 K€ correspond aux missions engagées, préalablement à la nomination du cabinet Mazars en tant que Commissaire aux comptes, dans deux filiales non significatives au regard des comptes consolidés. Ces missions se sont terminées avec la clôture des comptes 2011 des filiales.

Organigramme du groupe Boiron au 31 décembre 2011



(*) Société sans activité

(**) Détention directe et indirecte via Boiron France et Boiron Belgium

(***) Société en cours de liquidation

Identité juridique de la société Boiron, répartition des bénéfices, Assemblées Générales

Dénomination sociale :

Boiron

Siège social :

20, rue de la Libération
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél. 04 72 16 40 00

Forme juridique :

Société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code de la Santé Publique

Date de création et durée :

La durée de la société est fixée à 99 années entières à compter du 7 juin 1932, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 6 juin 2031, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (article 3 des statuts) :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tout produit ou service visant au développement de la Santé, tels que :
 - fabrication, distribution et vente de médicaments notamment homéopathiques, produits diététiques, produits d'hygiène et de santé, ainsi que des médicaments à usage humain ou vétérinaire,
 - stockage et distribution de spécialités pharmaceutiques pour le compte d'un ou de plusieurs fabricants,
 - recherche fondamentale et appliquée,
 - enseignement, formation, information des professions de Santé et du Grand Public,
 - édition, publication, documentation, communication,
- soit directement par création, apport, fusion, scission, achat, prise en gérance ou toute autre modalité,

- soit indirectement par des filiales spécialisées, par apport, mise en gérance, fusion, scission ou toute autre modalité,

- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Registre du Commerce et des Sociétés :

967 504 697 RCS LYON
(code NAF 2120 Z)

Numéro de gestion au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon :

1967 B 00469

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société :

20, rue de la Libération - 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Exercice social (article 44 des statuts) :

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre

Répartition des bénéfices (article 46 des statuts) :

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales :

ARTICLE 29 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département dudit siège, soit à PARIS.

ARTICLE 30 - FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION

Trente cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le Conseil d'Administration. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément au Code de Commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

ARTICLE 31 – ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le comité d'entreprise dispose quant à lui de la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 32 – ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-proprétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de

titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 33 – REPRÉSENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Capital social, droits de vote, seuils

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS (21 482 556 €) et divisé en VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX (21 482 556) actions ordinaires, de UN EURO (1 €) chacune, entièrement libérées.

Evolution du capital au cours des cinq dernières années :

DATE	NATURE DES OPERATIONS	AUGMENTATION (OU REDUCTION) DE CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL APRES OPERATIONS
AGM 30/06/2005	Fusion avec la société LABORATOIRES DOLISOS et augmentation de capital en résultant d'un montant de 3 334 286 €, par la création de 3 334 286 actions nouvelles au nominal de 1 euro chacune à répartir selon le rapport d'échange : 1,97514 actions LABORATOIRES DOLISOS contre 1 action Boiron.	3 334 286	22 006 286	22 006 286 €
CA 14/12/2007	A compter du 1 ^{er} janvier 2008 : Annulation des 58 720 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 58 720 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.	(58 720)	21 947 566	21 947 566 €
CA 12/12/2008	A compter du 1 ^{er} janvier 2009 : Annulation des 213 038 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 213 038 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.	(213 038)	21 734 528	21 734 528 €
CA 16/12/2009	A compter du 1 ^{er} janvier 2010 : Annulation des 251 972 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 251 972 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.	(251 972)	21 482 556	21 482 556 €

Titres non représentatifs du capital : néant

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social : néant

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL (2009-2011)

	31 décembre 2009				31 décembre 2010				31 décembre 2011				% évolution
	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote	Droits de vote %	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote	Droits de vote %	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote	Droits de vote %	
Groupe familial BOIRON	10 813 649	49,75	20 144 434	57,47	10 821 649	50,37	21 383 693	58,85	10 822 399	50,38	21 420 737	58,81	0,06
dont Sodeva	6 726 343	30,95	12 227 427	34,88	6 726 343	31,31	13 452 686	37,03	6 726 343	31,31	13 452 686	36,94	-
dont SHB	2 190 184	10,08	4 222 778	12,05	2 198 184	10,23	4 235 778	11,66	2 199 684	10,24	4 269 275	11,72	-
PIERRE FABRE SA	3 330 434	15,32	6 660 868	19,00	3 330 434	15,50	6 660 868	18,33	3 330 436	15,50	6 660 870	18,29	-
FCP	890 000	4,09	1 658 087	4,73	956 920	4,45	1 785 007	4,91	1 110 000	5,17	2 000 000	5,49	15,99
Public	6 444 451	29,65	6 587 484	18,79	6 364 901	29,63	6 499 120	17,89	6 148 454	28,62	6 339 721	17,41	- 3,41
Auto détention	256 084	1,18	0	0	8 652	0,04	0	0	71 267	0,33	0	0	823,70
Total	21 734 528	100	35 050 783	100	21 482 556	100	36 329 313	100,00	21 482 556	100	36 421 328	100	

Christian BOIRON est Directeur Général de la société BOIRON et Président Directeur Général de la société SODEVA.

Le Groupe familial Boiron est constitué de deux sociétés (SODEVA et SHB) et de 18 personnes physiques. La société Boiron a été créée par Messieurs Jean et Henri BOIRON. La société SODEVA regroupe et gère une partie des actions de la société Boiron détenues par les ayants droits de Monsieur Jean BOIRON. La société SHB regroupe et gère une partie des actions de la société Boiron détenues par les ayants droits de Monsieur Henri BOIRON.

Droits de vote double (décision de l'AGE du 8 juin 1988) (article 35 des statuts) :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts) :

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus directement par les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants mandataires sociaux (au 31 décembre 2011)

	% Actions	% Droits de vote
Conseil d'Administration :		
Christian BOIRON	1,04	1,22
Thierry BOIRON	3,82	4,50
Jacky ABECASSIS	0,00	0,00
Michèle BOIRON	1,57	1,61
Christine BOYER-BOIRON	0,91	1,08
Jean-Pierre BOYER	0,01	0,02
Bruno GRANGE	0,00	0,00
Michel BOUISSOU	0,00	0,00
François MARCHAL	0,00	0,00
PIERRE FABRE SA	15,50	18,29
Stéphanie CHESNOT	0,02	0,03
Dont Dirigeants mandataires sociaux :		
Christian BOIRON	1,04	1,22
Thierry BOIRON	3,82	4,50

Seuils statutaires (décision de l'AGE du 20 décembre 1990) (article 10 des statuts) :

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 2% du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus prévu.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. Les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. Les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. Les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. Les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social :

Il n'existe pas d'instruments financiers dont la mise en œuvre ou l'exercice conduirait à la création d'actions nouvelles.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers :

Il n'existe pas d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'entreprise.

Indication des prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Il n'existe pas de prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Projet de Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2012

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 45 550 782,31 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 42 247 981 €.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2011 :

Bénéfice de l'exercice 2011	€ 45 550 782,31
Dotation à la réserve légale dans la limite de 10% du capital social	€ -
A ajouter, report à nouveau bénéficiaire	€ 16 740 072,52
Soit bénéfice distribuable	€ 62 290 854,83
Dividende de 0,70 euro par action sur la base de 21 482 556 actions	€ - 15 037 789,20
Reste	€ 47 253 065,63
Autres réserves	€ - 32 000 000,00
Report à nouveau	€ 15 253 065,63

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,70 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué le 4 juin 2012.

Il est précisé que lors de la mise en paiement de ces dividendes, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison des actions auto-détenues par la société seraient affectées au report à nouveau.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008	13 040 716,80 € ⁽¹⁾	-	-
2009	15 037 789,20 € ⁽¹⁾	-	-
2010	15 037 789,20 € ⁽¹⁾	-	-

(1) dont mis en report à nouveau

- 154 946,40 € en 2008

- 13 868,40 € en 2009

- 2 905,70 € en 2010

correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues

Quatrième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-Pierre Boyer en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Christine Boyer Boiron en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Stéphanie Chesnot en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2015 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 154 350 € pour l'exercice 2012.

Neuvième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2011 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 671 475 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Dixième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 24 mai 2012.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31/01/2012

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte :
69 364 représentants 0,32% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 69 364
- Opérations de croissance externe : Néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
- Annulation : Néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme :** Assemblée Générale du 24 mai 2012
- **Titres concernés :** actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10% du capital (soit 2 148 255 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 69 364 (soit 0,32% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 078 891 actions (soit 9,68% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat :** 45 euros

- **Montant maximal du programme :** 96 671 475 euros

- **Modalités des rachats :** les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. La société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Objectifs :**

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Boiron par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2011 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 soit jusqu'au 23 novembre 2013.

Pour toute information :

Fabrice REY - Responsable trésorerie groupe
Tél. 04.78.45.62.92

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(1^{er} janvier 2011 - 26 janvier 2012) en application de l'article L451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Site internet BOIRON (www.boiron.com)

Document de référence			
13/04/2011	Document de Référence 2010	02/01/2012	Communiqué BOIRON sur le barème des marges de distribution
Communiqués		06/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité
	Déclarations mensuelles des droits de vote au 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre	26/01/2012	Activité 2011
05/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité	AMF	
27/01/2011	Activité 2010	09/02/2011	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (complément à l'avis du 23/11/2010)
16/03/2011	Résultats 2010	10/03/2011	Déclaration de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (déclaration au titre de la clause de grand père)
13/04/2011	Modalités de mise à disposition du document de référence 2010	12/04/2011	Fiche de dépôt d'un document de référence
21/04/2011	Activité du premier trimestre 2011	27/05/2011	Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de BOIRON
28/04/2011	Liste des conventions courantes	15/09/2011	Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de BOIRON
	Attestation des commissaires aux comptes sur les montants du bénéfice net et des capitaux	27/09/2011	3 Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants de BOIRON
	Avis préalable à l'assemblée	03/10/2011	Déclaration de franchissement de seuil
	Nombre de droit de vote au jour de la parution de l'avis préalable à l'assemblée	05/10/2011	Déclaration de franchissement de seuil (complément à l'avis du 03/10/2011)
	Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des actions de parrainage et de mécénat	17/10/2011	Déclaration de franchissement de seuil (régularisation)
	Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées	BALO	
	Formule de pouvoir et vote par correspondance	11/04/2011	Avis préalable à l'Assemblée
	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée	02/05/2011	Avis de convocation à l'AGM du 19/05/2011
	Fiches de candidature au Conseil d'Administration	01/06/2011	Approbation des comptes et Attestation des commissaires aux comptes
	Déclaration du nombre de droits de vote et d'action au 11 avril 2011	JOURNAL D'ANNONCES LEGALES (LE TOUT LYON)	
19/05/2011	Communiqué : évolution de la Présidence du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de l'entreprise	30/04/2011	Avis de convocation AGM 19/05/2011
26/05/2011	Résultat des votes par résolution	28/05/2011	Avis renouvellement et nomination commissaires aux comptes
18/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité	02/07/2011	Avis nomination nouveaux DGD + modification Président/DG
06/09/2011	Activité et résultats semestriels 2011	INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE LYON	
06/09/2011	Rapport semestriel 2011	07/02/2011	Formalités relatives aux dirigeants (DGD PHRI)
09/09/2011	Procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011	31/05/2011	Dépôt des comptes sociaux et consolidés 2010
20/10/2011	Activité du troisième trimestre 2011	01/06/2011	Formalités relatives à la mise en harmonie des statuts
02/12/2011	Communiqué : Résultat positif dans le contentieux sur la taxe additionnelle sur les ventes directes	10/06/2011	Formalités relatives aux commissaires aux comptes
		29/07/2011	Formalités relatives aux dirigeants (DGD)
		10/12/2011	Formalités relatives à la fermeture de 2 bureaux de représentation

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

	Pages		Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES		10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
1.1. Personne responsables des informations	24	10.1. Capitaux	70, 72
1.2. Attestation du responsable	24	10.2. Flux de trésorerie	71
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	96-97
2.1. Coordonnées	150	10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	-
2.2. Changements	-	10.5. Sources de financement attendues	96-97
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		11. R&D BREVETS ET LICENCES	54, 75-76, 89
3.1 Informations financières historiques	23, 24, 38	12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
3.2 Informations financières intermédiaires	-	12.1. Tendances	36
4. FACTEURS DE RISQUE	64-68	12.2. Eléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	36
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	
5.1. Histoire et évolution de la société		13.1. Hypothèses	-
5.1.1. Raison sociale	153	13.2. Rapport des commissaires aux comptes	-
5.1.2. Enregistrement au RCS	153	14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
5.1.3. Date de création et durée	153	14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	40, 141-144
5.1.4. Sièges social - forme juridique - législation applicable	153	14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	142-143
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de la société	25-26	15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
5.2. Principaux investissements		15.1. Rémunérations versées	41-46, 116
5.2.1. Réalisés	24	15.2. Provisions pour retraites et autres	41-46, 116
5.2.2. En cours	35, 71, 121	16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
5.2.3. Programmés	36	16.1. Durée des mandats	40
6. APERÇU DES ACTIVITES		16.2. Contrats de service	41, 140
6.1. Principales activités		16.3. Comités	142-143
6.1.1. Opérations et principales activités	3-19	16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	148
6.1.2. Nouveaux produits	-	17. SALARIES	
6.2. Principaux marchés	31-34	17.1. Répartition des effectifs	58
6.3. Evénements exceptionnels	26-27	17.2. Participations et stock options	57-58, 142
6.4. Degré de dépendance	-	17.3. Accord de participation au capital	-
6.5. Position concurrentielle	-	18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
7. ORGANIGRAMME		18.1. Répartition du capital	47, 155
7.1. Description sommaire du groupe	152	18.2. Droits de vote différents	47, 155
7.2. Liste des filiales importante	39	18.3. Contrôle	47
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		18.4. Accords d'actionnaires	-
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	90	19. OPERATION AVEC DES APPARENTES	-
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	60-64	20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES			23, 24, 38, 69-116
9.1. Situation financière	28-38		
9.2. Résultat d'exploitation	30-34		
9.2.1. Facteurs importants	28-38		
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	30-34		
9.2.3. Influences extérieures	26-27		

	Pages
20.1. Informations financières historiques	119-122
20.2. Informations financières pro-forma	-
20.3. Etats financiers – comptes sociaux	119-122
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	-
20.4.1. Déclarations	-
20.4.2. Autres informations vérifiées	162
20.4.3. Autres informations non vérifiées	-
20.5. Dates des dernières informations financières	37, 159
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politiques et distribution de dividendes	95
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	-
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	-
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	
21.1.1. Capital souscrit et autorisé	95, 132, 156, 157
21.1.2. Autres actions	-
21.1.3. Autodétention et autocontrôle	46-50, 95, 156
21.1.4. Valeurs mobilières	95, 132, 156, 157
21.1.5. Conditions d'acquisition	95, 132, 156, 157
21.1.6. Options ou accords	95, 132, 156
21.1.7. Historique du capital	47, 95, 132, 156, 157
21.2. Actes constitutifs et statuts	
21.2.1. Objet social	154
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle	154-155
21.2.3. Droits et privilèges des actions	154-155
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	154-155
21.2.5. Assemblées générales	154-155
21.2.6. Eléments de changement de contrôle	154-155
21.2.7. Seuils de participation	154-155
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	148
22. CONTRATS IMPORTANTS	-
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
23.1. Déclaration d'expert	-
23.2. Autres déclarations	-
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	25, 51
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	38